

Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement

Paris, 2 mars 2015

Le lundi 2 mars 2015, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 24 février 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS,  
M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ,  
M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS  
M. Hermano SANCHES RUIVO  
M. Etienne MERCIER (à partir de la délibération 2015 DEVE 37)  
M. Pascal CHERKI (à partir de la question Q14 2015 10)  
Mme Danièle POURTAUD (à partir de la question Q14 2015 11)

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Carine PETIT  
M. Pascal CHERKI  
Mme Mélodie TONOLLI  
M. Cédric GRUNENWALD  
M. Didier ANTONELLI

Excusée n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE

*Mme Carine PETIT ouvre la séance à 19 h 00.*

## Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

- Projet de délibération 14 2015 04

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 26 janvier 2015.

*Rapporteuse : Mme PETIT*

**Mme PETIT**

Je vais demander aux élus de bien vouloir rejoindre leur place. Nous allons commencer cette séance du Conseil d'arrondissement.

Je suis ravie d'être parmi vous ce soir. Je préfère être ici que là où je me trouvais au moment du dernier Conseil d'arrondissement.

Je remercie tous les élus du Conseil d'arrondissement, tous les groupes qui m'ont offert de gentils messages de prompts vœux de rétablissement. Ils ont dû être efficaces, puisque je me trouve ce soir parmi vous. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour vos petites attentions. Je remercie également le public, qui a vu que je n'avais pu être là au dernier Conseil, et qui m'a également adressé des petits messages de soutien.

Je voulais remercier Élisabeth GUY DUBOIS, ma première adjointe, qui n'est pas là ce soir, pour des raisons professionnelles. Je tenais à la remercier publiquement d'avoir assuré du jour au lendemain la présidence du Conseil d'arrondissement. Je voulais également remercier l'administration, mon cabinet et ma directrice de cabinet, d'avoir pu faire en sorte que cela tourne, que le Conseil d'arrondissement et la Mairie puissent fonctionner de manière normale.

Je vous propose de reprendre une activité normale et de commencer cette séance.

Je peux annoncer les deux pouvoirs que j'ai reçus : Élisabeth GUY DUBOIS à moi-même, et M. Hermano SANCHEZ-RUIVO à M. Pascal CHERKI. Hermano essaiera de nous rejoindre en cours de séance.

J'excuse Marie-Claire CARRERE-GEE, qui pour des raisons professionnelles, m'a fait savoir cet après-midi qu'elle ne pourrait pas assister à cette séance. Ce sont à ma connaissance les seuls pouvoirs que nous avons reçus.

Florentin LETISSIER, acceptez-vous d'être le secrétaire de séance ? Parfait.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour de cette séance par l'adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du dernier Conseil du 26 janvier dernier.

Il y a-t-il des demandes de prises de parole ?

**M. LESAIN**

Bonsoir à tous. Le compte rendu est parfait. Je voulais seulement attirer votre attention sur un point qui est celui de la délibération relative à la commémoration de Rémi DUMONCEL et à l'apposition d'une plaque en sa mémoire. Je regrette que M. SANCHEZ-RUIVO ne soit pas là, car nous avons eu des échanges à ce sujet. J'aurais voulu avoir des précisions, car il me revient toujours que, hormis notre contact, la famille de Rémi DUMONCEL n'a pas eu de contact avec la Ville de Paris. À deux semaines de la commémoration, je m'en inquiète. Excusez-moi d'utiliser cet échange de la fois précédente pour vous interroger à ce sujet, mais je voudrais être sûr que l'on assiste à une telle cérémonie tous ensemble.

Merci.

**Mme PETIT**

Je proposerai à Hermano SANCHEZ-RUIVO de vous répondre. Nous répondrons à votre mail pour vous confirmer que tout est bien en route, excepté le fait que nous n'aurons pas la plaque sur l'immeuble car il faut l'accord formel de la copropriété. En tous cas, nous serons sur place le 15 mars prochain pour cette cérémonie.

Pas d'autres remarques sur le compte-rendu ?

**Mme MERCHADOU**

Il s'agit juste d'une petite remarque : page 35, avant dernière ligne. Il s'agit d'une grille de « critérisation » plutôt que d'une grille de « préconisation ».

**Mme PETIT**

Parfait. Je mets aux voix avec cette modification.

---

#### **Projet de délibération 14 2015 04**

Le Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement,

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 26 janvier 2015 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

Le compte rendu en date du lundi 26 janvier 2015 est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 dont 2 pouvoirs

---

Je passe la parole à M. ANTONELLI au sujet d'une délibération classique : l'inscription d'associations à la Maison des Associations.

– **Projet de délibération 14 2015 05**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 6 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.**

*Rapporteur : M. ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

Merci madame la Maire. Comme à chaque Conseil d'arrondissement, je vous propose une délibération sur l'autorisation à 6 associations d'être répertoriées à la Maison des Associations. Il s'agit ce soir, ce n'est pas la coutume, d'associations sportives pour la plupart :

- CONTACT ET ENERGIE, qui fait du Kinomichi. Ne me demandez pas exactement ce que c'est !
- ELGARREKIN PILOTA, qui pratique la pelote basque ;
- SE SENTIR VIVANT PAR LE SPORT, qui promeut des techniques énergétiques de résistance ;
- ASSOCIATION SPORTIVE MAINE MONTPARNASSE, une très vieille association, qui offre des activités sportives et de plein air ;
- LES AMIS DU 14<sup>ème</sup>, qui crée des liens et de la solidarité entre les habitants et les institutions ;

Puis, au niveau Culture et de l'Éducation Solidaire :

- MIEUX VIVRE, qui travaille au niveau des interprètes pour les malentendants.

Je vous propose de délibérer sur ces autorisations.

**Mme PETIT**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Nous allons passer au vote.

---

**Projet de délibération 14 2015 05**

**DELIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	28	dont	2 pouvoirs
Pour :	28	dont	2 pouvoirs

Contre :	0	dont	pouvoirs
Abstentions :	0	dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont	pouvoirs

---

Nous avons une communication sur le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. En effet, ce contrat doit faire l'objet d'un vote au Conseil de Paris seulement. Toutefois, la Maire de Paris a souhaité que chaque Conseil d'arrondissement puisse, avant le vote au Conseil de Paris, débattre de ce sujet important ; il s'agit du Contrat Parisien, que nous allons aborder ce soir, puis qui fera l'objet d'un travail au niveau de chaque arrondissement.

Je laisse Cédric GRUNENWALD, mon adjoint, présenter ce Contrat Parisien, puis chaque groupe pourra prendre la parole, afin que nous échangions sur ce sujet.

– **Projet de délibération 2015 DPP 21**

**Communication sur le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité.**

*Rapporteur : M. GRUNENWALD*

**M. GRUNENWALD**

Merci Madame la Maire. Avant toute chose, je voudrais rappeler l'objectif de cette communication. Elle doit permettre à l'échelle de Paris un échange dans les Conseils d'arrondissement. Cependant, la communication qui nous est soumise ce soir ne porte pas sur le Contrat de Sécurité d'arrondissement, dont nous parlerons plus tard.

Avec cette communication sur le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS), qui sera votée au prochain Conseil de Paris, nous ouvrons une large phase de réflexion sur la sécurité et la prévention qui se déclinera pour une large part dans notre arrondissement. Cette réflexion s'inscrit bien évidemment dans le cadre du Contrat Parisien.

Paris concentre à elle-seule comme capitale économique, touristique, institutionnelle, culturelle et régionale, toute une série de caractéristiques auxquelles elle doit répondre et auxquelles s'ajoute la question des transports. En effet, Paris reste un lieu de communication est-ouest et nord-sud.

L'actualité de début janvier a fait de Paris la capitale la plus scrutée au monde. Dès lors, toutes les caractéristiques que je viens de décrire, ainsi que ce fait nouveau de terrorisme que nous n'avions pas rencontré depuis 1995 (et encore, sous une forme différente), font de la question de la prévention et de la sécurité un enjeu majeur pour les pouvoirs publics et pour la municipalité.

Inscrits au cœur de l'action publique parisienne, ces enjeux sont traités dans le cadre du Contrat Parisien de Sécurité, désormais renommé CPPS.

Ce document fixe les objectifs et méthodes de collaboration entre les principaux partenaires publics compétents en matière de prévention et de sécurité : la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, l'Éducation nationale et l'ensemble du secteur associatif. Signé pour la première fois en 2000, ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants.

A l'issue d'un important travail de concertation, il est aujourd'hui profondément renouvelé pour la période 2015-2020, avec la possibilité de l'adapter à mi parcours en fonction de sa confrontation à la réalité du terrain.

Comme je vous le disais en préambule, le nouveau CPPS sera décliné dans les prochains mois sous la forme de contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement, prenant en compte les spécificités de chaque arrondissement, et qui donnera lieu à d'importants échanges.

Pour le nouveau Contrat Parisien, il existe trois nouvelles priorités. Le précédent Contrat Parisien, qui courait de 2009 à 2014, comprenait 20 fiches action, réparties en 5 axes d'importance inégale. Je vous les rappelle pour mémoire :

- La sécurité et la prévention de la délinquance ;
- L'aide aux victimes et l'accès au droit ;
- La lutte contre les drogues et toxicomanies ;
- La lutte contre les dérives sectaires ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes ;

Après un nouveau bilan, le nouveau CPPS 2015-2020 présente un plan d'action organisé en 3 axes principaux, en cohérence avec ceux de la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- Prévenir la délinquance des jeunes ;
- Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique ;

Cette nouvelle organisation, plus lisible, permet de prioriser et de mettre en cohérence l'ensemble des actions auprès du jeune public, lesquelles étaient, lors du précédent contrat, réparties dans les différents axes, ce qui n'était pas forcément opportun.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que ce nouveau découpage introduit un nouveau thème relatif à la tranquillité publique, qui n'était pas explicitement traité auparavant. Il maintient les actions en direction des personnes vulnérables ou les femmes victimes de violence.

Le nouveau CPPS se décline en 31 fiches action, dont 9 sur des thèmes nouveaux :

- Prévenir la radicalisation et accompagner les familles ;
- Mettre à l'abri les familles dormant dans la rue ;
- Renforcer la sécurité des seniors ;
- Renforcer la sécurité des touristes ;
- Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public ;
- Lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ;
- Lutter contre les incivilités dans l'espace public ;
- Prévenir la délinquance dans les transports et les gares ;
- Promouvoir une vie nocturne apaisée ;

Parmi ces nouvelles fiches, on peut notamment mettre en avant les mesures suivantes :

- Prévenir la radicalisation et accompagner les familles, avec la création de la Cellule parisienne de prévention de la radicalisation, et accompagnement des familles, qui traitent de situations individuelles non judiciairisées, de Parisiens signalés par le numéro vert, en programme de formation renforcée des personnels en contact avec les jeunes publics ;
- Lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites sur l'espace public, avec la mobilisation des services de police et des inspecteurs de sécurité de la Ville, sur les différents marchés alimentaires de Paris, ou les marchés aux puces, où sont présents des vendeurs à la sauvette ou des joueurs de bonneteau.

Parmi les fiches-actions qui sont reproduites, on peut noter certaines innovations, comme :

- le développement de « cellules d'échanges d'information nominatives » pour les mineurs en difficulté, avec la création d'un dispositif préventif d'informations partagées entre les différents

partenaires, l'éducation nationale, ville, police, justice et services sociaux, visant à repérer en amont les signaux. L'objectif est de les partager et d'orienter les jeunes vers une prise en charge socio-éducative.

- prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs, dans une démarche de partenariat, avec le développement de mesures alternatives à la sanction (tu casses, tu ré pares) mise en place avec Decaux, et permettant d'accueillir dans des ateliers de réparation Vélib' des mineurs acteurs de dégradation.
- renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police en augmentant le nombre d'intervenants sociaux. Ils sont quatre actuellement, dans les 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements. Les psychologues sont au nombre de six, dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements. La nouvelle psychologue de la mairie du 14<sup>ème</sup> s'est présentée dernièrement. Ils travaillent en lien avec les commissariats afin d'améliorer la prise en charge des victimes mais aussi des auteurs, en apportant une réponse d'accompagnement psychologique et sociale en complément de la réponse policière et judiciaire.
- renforcer la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts aux publics, en développant les enquêtes de sûreté et de sécurité pour les opérations d'aménagement. Nous serons concernés dans le 14<sup>ème</sup>, avec la livraison de l'hôpital Broussais et la future emprise de saint Vincent de Paul. Il s'agit de renforcer le service de prévention de la ville de Paris mais aussi de travailler avec les bailleurs sociaux afin de mieux sécuriser les espaces collectifs.
- sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers, avec une réflexion portée sur le GPIS : poursuite du soutien financier de la ville au GPIS et le développement d'actions de prévention et de médiation, avec l'affirmation en lien avec le parquet, les bailleurs sociaux et les services de police des procédures d'expulsion pour troubles de jouissance.

C'est le fruit d'une concertation élargie puisque ce Contrat Parisien est un document partagé, qui reflète les objectifs et priorités de chaque signataire. Il a fait l'objet d'un important travail de concertation et je tiens à remercier la maire de Paris ainsi que Colombe BROSSSEL, d'avoir souhaité associer les maires d'arrondissement, les adjoints de Paris et les adjoints aux maires d'arrondissement à la définition des thèmes et au contenu des fiches action.

Cette concertation sera élargie aux Parisiens dans la déclinaison par arrondissement. C'est inscrit à la fois dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine et dans la feuille de route fixée par la Maire de Paris, avec une participation citoyenne grâce à différentes démarches de consultation, et d'associations des parisiens, notamment la mobilisation des instances de consultation existante, les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement mais aussi le Conseil de la jeunesse et tout autre organe consultatif.

Il y aura également le déploiement d'outils spécifiques avec une enquête à l'échelle parisienne, *via* la plate-forme « *Madame la Maire, j'ai une idée.* », l'organisation de marches exploratoires thématiques, la mise en place de rubriques de prévention et de sécurité, des enquêtes réalisées par les bailleurs sociaux auprès des locataires etc. Toutes ces actions pourront être mises en œuvre au niveau des arrondissements.

Et puisque je ne doute pas que nous aurons des questions sur le 14<sup>ème</sup> arrondissement, nous souhaitons pleinement nous inscrire dans cette démarche de diagnostic partagé, avec les habitants de l'arrondissement, les bailleurs, les clubs de prévention, les associations sportives, car nous sommes persuadés que c'est ensemble, en alliant prévention et sécurité, que nous parviendrons à améliorer le vivre-ensemble dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Je passe la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET puis à M. AZIERE.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Merci, Madame la Maire, pour cette présentation.

Il peut être intéressant de s'arrêter sur la situation de Paris en matière de sécurité. Un classement très récent, le « *Safe cities Index* » des métropoles 2015, plaçait Paris à la 23<sup>ème</sup> place sur 50.

Assez curieusement, cela ne correspond pas aux images. Nous sommes très loin derrière New York qui est à la 10<sup>ème</sup> place. On en comprend les raisons quand on rentre dans le détail des chiffres : la courbe d'évolution de la délinquance, quelle que soit la façon dont on regarde les choses, s'inscrit assez durablement à la hausse sur tous les critères : faits de délinquance, atteintes aux biens, violences physiques ou crapuleuses, etc.

Le résultat global reste médiocre. C'est quelque chose qui doit rester à l'esprit lorsque l'on rentre dans le détail de ces fiches techniques et thématiques, qui détaillent ce travail utile et de grande qualité sur la sécurité à Paris.

L'objectif est d'avoir un résultat global de qualité. Or nous en sommes loin !

Une chose m'a déçue dans la façon dont le bilan est présenté : en plus du fait que le bilan global n'est pas flatteur, c'est que l'on est plutôt sur une radiographie de l'année 2013, sans point de comparaison, (mais on comprend pourquoi au regard de ce que j'ai dit avant) avec les années précédentes, notamment avec 2009, année de conclusion du contrat précédent. Il est assez difficile de porter un jugement dans ce contexte, sauf à penser que cela est fait exprès.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voulons rappeler combien il est nécessaire d'avoir une publication régulière des statistiques de la délinquance, sur des agrégats qui soient toujours les mêmes, et ce y compris au niveau des arrondissements.

La nouvelle rédaction du contrat ne prévoit pas ce dispositif que nous réclamons pourtant depuis quelque temps et qui serait bien utile.

Je ferai une autre remarque générale : vous avez évoqué, monsieur GRUNENWALD, le contexte dans lequel se développe ce débat. J'ai été surprise de ne pas trouver de fiches consacrées aux dispositifs de lutte contre le terrorisme.

Il y a malgré tout des choses très concrètes, par exemple dans la protection des bâtiments municipaux, dans la protection d'un certain nombre de manifestations, qui, nous semble-t-il, auraient justifié une approche particulière.

Ma dernière remarque générale porte sur la question du financement, qui est survolée. Cela se justifie pour certaines des actions, car ce sont des personnels en place, qui ont vocation à travailler les uns avec les autres. Mais pour d'autres actions, cela paraît plus problématique.

Je rentre plus dans le détail sur deux angles : le problème de la prévention de la délinquance chez les jeunes et celui de la tranquillité publique.

La prévention de la délinquance chez les jeunes est un sujet d'une grande actualité, à l'instar de la prévention en général (prévention des incivilités, prévention des risques de toutes dérives). Je reviens sur ce que j'ai dit sur le terrorisme, après le débat que l'on a eu dans notre pays sur le problème du respect de la minute de silence. Je trouve que le document est un peu léger, notamment sur la lutte contre l'absentéisme à l'école. Les échanges d'informations entre le rectorat et les autres services de la Ville doivent être améliorés. C'est une source d'insatisfaction du côté du rectorat.

À titre personnel, j'ajoute que l'abrogation de la loi de 2010 contre l'absentéisme scolaire n'a pas aidé.

Une chose va dans le bon sens, je tiens à le souligner : c'est l'éventail des dispositifs de réparation

citoyenne ou pénale, de travaux d'intérêt général, ou encore de dialogue. Toutefois, pour qu'ils soient appliqués de manière correcte, il faut avoir une connaissance fine de la trajectoire des jeunes. On retombe alors sur le problème précédent, les difficultés de dialogue entre les différents acteurs, dont le rectorat lui-même se plaint.

Un point d'étonnement : pour les mineurs délinquant les plus durs, (un problème extrêmement minoritaire, mais qui existe), les centres éducatifs fermés sont une réponse. Or, nous avons là un décalage du signal entre le discours tenu par le Président de la République, qui appelle à la construction de nouveaux centres, et celui de la majorité municipale à Paris, qui s'y refuse et dénonce cette politique.

Voilà pour la prévention de la délinquance chez les jeunes.

Sur le point de la tranquillité publique, je trouve qu'il y a des éléments intéressants dans le document. Toutefois, quelques sujets nous semblent être oubliés, comme le problème de l'association avec les opérateurs de transport, notamment les dispositifs embarqués. Le réseau de métro souterrain est très bien couvert en termes de caméra-vidéo et de protection, mais il est en revanche très faible à l'intérieur des rames. Le Préfet de Police appelait lui-même à un équipement global lors de son audition au Conseil d'Administration du STIF en 2014. On a l'impression, à lire ce document, qu'il n'est pas prévu de donner une suite rapide à ces demandes pourtant pressantes.

Concernant les ensembles sociaux et les parkings concédés, il apparaît que la Ville continue à se désengager. En 2015, plus aucune subvention n'est allouée pour les rondes dans les parkings. De même, les crédits alloués aux GPIS sont en baisse. Tout cela aboutira à une baisse de la surveillance dans les ensembles sociaux sensibles.

Enfin -c'est un sujet transversal que nous aborderons plutôt au Conseil de Paris- il y a derrière tout cela la question des moyens humains. Le document évoque le fait de mieux organiser l'existant mais n'aborde pas un sujet qui nous tient à cœur, celui de l'organisation et la réorganisation des personnels au sein de la police municipale. Mais nous en parlerons au Conseil de Paris.

Pour finir, vous l'avez dit, on ne parle pas du 14<sup>ème</sup> dans ce document. On en parlera lors des deux prochaines séances du Conseils d'arrondissement, je crois. Je vous le glisse à l'oreille, je suis sûre que vous y penserez : nous porterons une attention exigeante à ce qui se fait autour de la porte de Vanves, encore plus après ce qu'il s'est passé à l'école Fournier. Je réaffirme, au regard de ces derniers développements, la pertinence toujours très actuelle d'avoir une annexe de police sur le boulevard Brune du côté de la porte de Vanves, sur le terrain prévu pour le conservatoire, (qui ne nous semble pas du tout adapté). Un deuxième point d'attention, dont nous discuterons plus tard c'est le stade Élisabeth où, selon nos informations, la situation ne s'améliore pas et tend même à se dégrader de manière très préoccupante.

Je vous remercie.

**M. AZIERE**

Merci Madame la Maire.

Je voudrais souligner le contraste fort qui existe, entre les événements de ce début d'année, événements tragiques difficiles et douloureux qui ont touché l'ensemble des Parisiens et l'aspect un peu mécanique, méthodique et planifié du Contrat Parisien de Sécurité, en particulier sur l'insuffisance de l'ambition du contrat. On y parle beaucoup de prévention et de sensibilisation mais il manque un certain nombre de bilans concrets d'évaluation qui aillent plutôt vers un bilan prévention et répression.

J'ai trois regrets à exprimer :

Mon premier regret tient à l'absence d'orientation, vers la municipalisation, la remunicipalisation de la police de quartier. Or il s'agit d'une priorité, pour le groupe centriste, depuis un certain nombre

d'années. La Ville contribue à plus de 300 millions d'euros au budget spécial de la Préfecture de Police, ce qui sert à payer environ 6 000 agents de la préfecture, dont 2 000 Agents de Surveillance de Paris (les ASP) placés sous la direction du Préfet de Paris. Cependant, et c'est dommage, la Ville de Paris finance ces agents mais ne peut contrôler leur action. Or ces derniers pourraient servir au moins d'embryon à une future police municipale, du moins dans un premier temps.

J'ajoute pour mémoire que la ville de Paris dispose de 1 100 emplois à la direction de la prévention et de la protection. Si on additionne ces moyens, Paris a les moyens d'avoir une équipe vouée à la sécurité municipale d'au moins 3 000 agents.

Je trouve dommage que cette orientation vers une municipalisation des moyens de police à Paris ne soit pas soulignée et ne soit pas une des orientations de ce plan de sécurité.

Le deuxième regret concerne l'avenir de la sécurité à Paris c'est-à-dire la construction d'une métropole parisienne. En termes de gouvernance et de méthodologie de ce Contrat Parisien de Sécurité, je trouve là encore que l'on insiste pas assez sur la métropolisation des forces de police, pour agir de façon efficace dans ce domaine à l'échelle métropolitaine, qu'il s'agisse d'actions de répression en matière de drogue, de prostitution ou de recel. On sait bien où ces problèmes sont géographiquement localisés à Paris. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'évoquait tout à l'heure, la porte de Vanves, en particulier, reste un quartier sensible. Il y a là une prise de conscience à avoir. Or, c'est insuffisamment pris en compte dans le Contrat Parisien.

Le troisième regret (pas des moindres), concerne un point-clé, au regard des événements de janvier, c'est celui de la vidéosurveillance. Il est bien fait état dans ce contrat des moyens de vidéo protection. Il y a bien 1 100 caméras aujourd'hui dans Paris, il y a bien un accès des forces de police aux caméras de la RATP, de la SNCF, du parc des expositions, des grands magasins, mais pas un mot, pas une orientation, pas un effort supplémentaire d'installations de caméra de vidéosurveillance supplémentaires ne sont envisagés.

En matière d'équipement vidéo protection, Paris est bien en-dessous des autres grandes capitales européennes. Il y a là, après les événements que nous avons vécus, à l'heure où les drones survolent Paris pratiquement toutes les nuits, à l'heure où des menaces précises se font sentir sur les centres commerciaux, que ce soit celui de la Défense (les 4 temps), ou celui des Halles, il y a là une irresponsabilité dans ce Contrat de Sécurité Parisien.

C'est la raison pour laquelle je reste vraiment déçu par le manque d'ambition de ce contrat.

## **M. LIEBAULT**

Ce document est très riche, mais je voudrais insister sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs (c'est la fiche 1-4). Comme il est indiqué dans le bilan 2007-2013, 41,7 % des condamnés ont moins de 25 ans, alors que les mineurs et jeunes majeurs représentent 23 % de la population. La question doit donc être traitée de manière spécifique dans le cadre de l'action de la Ville.

La ville est mobilisée, (c'est indiqué), pour l'accueil dans ces services, de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général. C'est la première institution d'accueil au niveau parisien : 1 200 personnes ont été accueillies entre 2009 et 2013. Il faut donc saluer ces efforts. Pour autant, je pense que l'effort doit encore être renforcé car les juges d'application des peines ont de plus en plus de mal à mobiliser les villes, pour trouver des stages, que ce soit dans parcs et jardins, les voiries, ou dans les autres services de la ville. J'ai assisté il y a quelque temps aux comparutions immédiates au Tribunal Correctionnel. C'est en accès libre et j'invite tous ceux qui le souhaitent à assister à ces séances qui sont très instructives. J'ai constaté combien les peines d'intérêt général avaient un effet tremplin pour les jeunes par rapport aux peines classiques d'emprisonnement. Or il faut attendre trois ans pour qu'un TIG soit trouvé, car les villes renâclent à trouver des stages. Trois ans d'attente, cela n'a plus aucun sens, lorsqu'il s'agit de proposer un travail à un jeune, comme substitut de la peine. La prévention de la délinquance pour la tranche des 18-25 ans est un très gros enjeu. J'en discutais avec un magistrat récemment. Le mineur qui a commis un délit est pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse même si la fausse solution des centres éducatifs fermés tend à remplacer les vraies solutions de

réinsertion. Mais à 18 ans, (la Protection Judiciaire de la Jeunesse concerne les mineurs) faute de réinsertion durable par la PJJ faute de moyens suffisants, le jeune est littéralement mis dehors, sans revenu (car il faut attendre 25 ans pour bénéficier du RSA), sans hébergement (sachant que les loyers sont trop chers et que les foyers de jeunes travailleurs sont surtout occupés par des jeunes de la classe moyenne), sans réinsertion professionnelle, même si les jeunes veulent y mettre du leur, et notamment sans formation. Ces jeunes ne peuvent donc que retomber dans le trafic, dans la délinquance, et récidiver, car il n'y a pas de solution à leur proposer aujourd'hui.

Ils auraient besoin au contraire de formations qualifiantes, d'un permis de conduire, d'un bénévolat, pour retrouver confiance en eux, mais on leur offre le plus souvent un « occupationnel », ou rien du tout et on s'étonne après que ces jeunes, qui n'ont commis qu'un petit délit, retournent à la case prison.

Face à cela, et notamment face aux familles défaillantes, le département de Paris dispose des Contrats jeunes majeurs, signés par l'Aide Sociale à l'Enfance, qui concernent les 18-21 ans. Cela permet d'octroyer jusqu'à 21 ans une aide financière, un suivi par des éducateurs, un encadrement, qui aident le jeune à se loger, soit en famille d'accueil, soit en foyer. Cependant, le département tend à réserver ces contrats pour ses propres jeunes, ce qui pose un véritable problème. Il a du mal à offrir de tels contrats aux jeunes issus de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ceci non pas par mauvaise volonté mais parce que les moyens qui permettent cette formule de réinsertion pour cet âge vraiment charnière dans la prévention de la délinquance que sont les 18-21 ans sont de plus en plus réduits.

Les jeunes issus de la PJJ retombent alors dans la panade et c'est la récidive, récidive que la droite et l'extrême-droite veulent sanctionner plus durement, car elles ne veulent pas comprendre les causes profondes et les racines sociales.

Pour conclure sur les actions que nous pourrions mener dans le 14<sup>ème</sup>, même si nous aurons à en rediscuter dans le cadre du Contrat local de Prévention et de Sécurité, je voudrais insister sur un dispositif intéressant, les Dialogues Citoyens, (dont notre arrondissement a d'ailleurs été à Paris une zone test en 2004 ) qui ont été généralisés à l'ensemble de Paris. La DPP en organise une dizaine par an en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le Direction territoriale de la PJJ.

Ce sont des stages collectifs à l'intention des jeunes placés sous main de justice, qui se déroulent en mairie d'arrondissement sur 5 jours, avec des visites d'administrations, des interventions d'élus, de policiers, de magistrats, de responsables associatifs. C'est très intéressant car cela permet aux jeunes qui sont dans un milieu susceptible de les amener à des actes délinquants, d'être en contact avec des institutions dont ils se défient. Cela rétablit une certaine confiance.

Depuis 2009, près de 300 jeunes ont bénéficié de ce dispositif qui permet d'offrir une autre image des institutions privées. Cette expérience devrait être menée à une plus grande échelle encore. Au-delà de la sanction, cela permet d'épauler un public fragile et de favoriser l'insertion. Pour toutes ces raisons, je trouve que le Contrat de Prévention et de Sécurité va dans le bon sens. Mais pour la réussite de ce contrat, il faut y mettre les moyens budgétaires et humains qui font cruellement défaut en cette période d'austérité imposée.

Je vous remercie.

**Mme LEKIN**

Merci Madame la Maire.

Nicolas a beaucoup parlé des jeunes. Je vais généraliser un peu plus.

Le sujet principal de ce contrat, ce sont effectivement les moyens qui peuvent être mis pour le réaliser. En effet, sécuriser les seniors, prévenir la radicalisation, accompagner les familles et mettre à l'abri des familles dans la rue nécessite des moyens supplémentaires en personnel, en CHRS. Jusqu'ici, la majorité des familles est surtout logée en banlieue, provisoirement, bien sûr. Tout cela n'est pas précisé. Jusqu'alors, les familles à la rue n'étaient prises en compte pour le relogement que si elles avaient un enfant handicapé. Il est important de savoir si les familles avec enfants sans handicap bénéficieront aussi

de ce relogement. Il serait bon d'apporter des éléments qui aideront à comprendre comment tout cela sera réalisé. Il y aura-t-il une augmentation des clubs de prévention ? Est-il envisagé de mettre des locaux à disposition pour ados ou préados, en autogestion ou en mutualisation avec des associations ?

En ce qui concerne les bailleurs : les bailleurs sont très souvent en première ligne pour agir. Cependant il y a beaucoup de progrès à faire car le sentiment d'insécurité commence à l'intérieur des immeubles.

Dans ce contrat, il n'est pas fait mention des locataires ayant des problèmes psychiatriques et pourtant cela génère des frictions. Les bailleurs ne sont pas formés à la gestion des conflits, pourtant ils sont en première ligne, parfois aussi face au trafic de produits illicites.

Un numéro de téléphone est mis à la disposition des locataires pour appeler en cas de besoin mais la majorité des demandes n'est pas prise en compte. Il faudrait une implication beaucoup moins théorique des bailleurs. Quant aux caméras, tout le monde sait que le groupe Europe écologie n'est pas fanatique des caméras. Il serait bon de savoir s'il y a un bilan de fait pour les caméras installées. Quant aux caméras installées dans les halls d'immeuble, franchement, c'est non.

Vu la somme que paie par la Ville de Paris, le GPIS pourrait faire des rondes dans les halls d'immeuble sans que les locataires ne soient obligés de les appeler. On se rend compte que les citoyens, parfois, n'ont pas le numéro de téléphone, ils n'osent pas téléphoner, bien qu'ils demandent et enregistrent le numéro. Cela crée des fractures entre l'appelant et l'appelé. Je pense que le GPIS pourrait faire des rondes chez tous les bailleurs ; or il ne le fait pas chez tous. On se rend compte parfois qu'ils ne viennent plus dans des endroits qui pourtant posent problème, que le GPIS est absent sans que les locataires ne soient informés. Il y a beaucoup de progrès à faire.

Des comités de quartiers seront réalisés. Comment seront choisis les participants ? Je ne vois aucune mention des MJD qui pourtant interviennent beaucoup dans les problèmes de violences faites aux femmes. De nombreuses associations travaillent dans les MJD et sont très efficaces. Je pense aussi que les correspondants de nuit seront augmentés en nombre et que leur périmètre sera augmenté. Tout ceci, je suis d'accord avec Monsieur LIEBAULT, ce sont de bonnes idées. Si ce plan est mis en œuvre, tant mieux, parce que cela va vraiment dans la bonne direction. Nous nous posons la question des moyens financiers et des moyens personnels (qui font partie des finances également).

Quant à la sécurité dans les transports, la RATP et SNCF ont déjà leur police des transports, me semble-t-il. Nous souhaitons, nous élus, être associés de très près à l'élaboration de ce contrat.

Merci Madame la Maire.

#### **M. GRUNENWALD**

Merci Madame la Maire. Quelques remarques suite aux prises de parole des groupes.

Je voudrais simplement rappeler qu'une antenne de police avait été fermée porte de Vanves sous un gouvernement de droite, en 2007. Pour la porte d'Orléans, personne ne conteste le fait qu'il y ait un problème. Nous avons même fait un vœu proposant un GLTD (Groupe local de traitement de la délinquance) pour lequel vous ne nous aviez pas suivis en vous abstenant. Quand on propose des choses, il est bien de participer au vote, d'autant plus que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a un problème à la porte d'Orléans.

Sur les moyens humains, nous partageons avec vous le constat de leur importance. Je regrette qu'il y ait eu une baisse des effectifs de police au détriment de Paris, et donc forcément du 14<sup>ème</sup>. Je vous rejoins sur les CENOMED (Cellules d'échanges d'informations nominatives « mineurs en difficulté »), que vous avez évoqués. Ils seront améliorés, seront plus facilement utilisables, et devraient donc produire de meilleurs résultats.

Je crois, pour répondre à Monsieur AZIERE, que si personne ne conteste les menaces terroristes qui pèsent sur notre pays et donc sur Paris, il ne faut pas attiser les peurs, avec des drones qui circuleraient toutes les nuits et feraient peser je ne sais quel danger sur les Parisiens pendant qu'ils dorment. Je fais

confiance à l'action du gouvernement et du ministre de l'intérieur Bernard CAZENEUVE. Je pense que la lutte contre le terrorisme est une mission régaliennne. Ce n'est pas une mission de la police municipale.

Pour répondre à mes collègues de la majorité, je partage le diagnostic et l'analyse sur le travail qui est fait. Cela rejoint ce que disait Sylvie pour le groupe Ecologie-les Verts sur les jeunes, la lutte contre la délinquance, je pense que c'est bien développé dans les fiches action. Sur l'exemple cité, on peut voir comment cela peut être appliqué dans le 14<sup>ème</sup>.

Concernant le GPIS, (c'est dans la fiche action sur les grands ensembles) : cela a été sensiblement amélioré par rapport au passé, même s'il faut réfléchir à une problématique d'ensemble. En effet, on s'aperçoit que des ensembles sont sortis du GPIS sans que la municipalité n'en soit informée. C'est un travail qu'il faut revoir avec les bailleurs.

Sur la lutte contre les violences faites aux femmes : c'est une priorité des fiches actions et dans le 14<sup>ème</sup>, nous avons un très bon bilan. Je salue le travail d'Isabelle ALEXANDRE à ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Merci. Je vais conclure pour les élus, mais également pour le public nombreux ce soir, une fois de plus.

Je voudrais rappeler les grands éléments de ce Contrat Parisien qui, (c'est un soit choix assumé de la part de la Maire de Paris et de son adjointe), est de resserrer les axes développés et les fiches actions pouvant découler de ces axes. Rien ne sert de faire un Contrat Parisien de 3202 pages avec 12 priorités ! Il est préférable de caler les priorités de la municipalité parisienne en lien et en partenariat avec le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, les forces de police et un certain nombre d'autres acteurs, qu'ils soient dans le domaine de la prévention, du droit, ou de la lutte contre les violences.

C'est bien délibérément que la Maire de Paris propose un Contrat Parisien resserré sur les priorités sur lesquelles elle propose de travailler, avec des fiches actions encore limitées mais concentrées sur la période qui va s'ouvrir, 2015 à 2020. Il s'agit de concentrer le travail en réseau, de mettre en places les cadres de travail qui permettent d'aller à l'efficacité et de toucher le public ciblé dans ces trois grandes priorités.

Nous avons exposé de manière générale les problématiques parisiennes. Certains ont voulu faire croire qu'ils étaient déçus, que ce programme était revu à la baisse, qu'il manquait d'ambition. Or ce Contrat Parisien reprend et montre les quelques nouveautés qui sont apparues, et pas forcément pour notre arrondissement. Ce contrat fait part des opérations de sécurité mises en place dans le 18<sup>ème</sup> ou dans un certain nombre d'arrondissements, montre le bilan et ce qu'il a apporté. Il montre aussi des chiffres sur les effectifs qui ont été mis en place, que ce soit dans les commissariats, au niveau des nouveaux services développés ces dernières années, en direction par exemple des personnes âgées, pour les aider, les accompagner quand elles veulent aller à la banque, ou faire des démarches un peu plus sensibles.

Ces services ne sont pas suffisamment connus du public concerné. Le document en fait part. Il montre les évolutions qui ont été apportées. Certains faits sont chiffrés, que ce soit le pourcentage de jeunes ou de Parisiens touchés par les problématiques de délinquance, de drogue, ou d'incivilités.

Les premiers chiffres sont là.

Sur la méthode : avec mon adjoint Cédric GRUNENWALD, nous nous fixons l'objectif de rédiger d'ici fin 2015 ce Contrat d'arrondissement qui sera la déclinaison du Contrat Parisien. Je rassure tout le monde. Depuis que nous sommes élus, nous travaillons au quotidien sur la problématique de sécurité, en lien direct avec la population, les amicales de locataires, et avec un certain nombre d'habitants, de services et de partenaires.

C'est bien de se lancer dans un diagnostic partagé sur la sécurité dans notre arrondissement, et ce sans tabou et de manière très pragmatique. Pour répondre et à Monsieur AZIERE et à Sylvie LEKIN, nous

aborderons le cas du problème des caméras de manière très franche, très pragmatique, en évaluant les résultats. Je pense qu'il faudra écouter aussi bien la police, que les riverains, les commerçants, et toutes les personnes qui peuvent être concernées.

Nous aborderons également les chiffres, puisqu'ils seront indiqués dans le Contrat d'arrondissement, ainsi que tous les sujets qui pourront concerner les habitants les acteurs de notre arrondissement. Nous le ferons de manière partagée. Cela pourra prendre différentes formes, nous y réfléchirons. Nous reviendrons vers les habitants et vers le Conseil d'arrondissement pour présenter notre proposition de calendrier de travail qui commencera, dès l'adoption de ce Contrat Parisien jusqu'à la fin de l'année. Des réunions seront organisées : elles associeront les Conseils de quartier, les représentants des bailleurs, les représentants du Ministère de la Justice qui travaillent sur notre arrondissement, les commissariats, la DPP, les correspondants de nuit (car nous n'attendons pas la signature d'un contrat d'arrondissement pour adapter, prolonger et changer le parcours des correspondants de nuit. En effet l'équipe va dorénavant jusqu'à la porte d'Orléans.)

Nous aborderons également les périmètres qui concernent les clubs de prévention et tout un certain nombre de questions. Les conseils de quartier, les amicales de locataires, les bailleurs, seront associés. Nous pourrions également proposer qu'un CICA se tienne sur ce sujet avant que le Contrat d'arrondissement ne soit adopté en Conseil d'arrondissement. Nous allons mener tout un travail sous forme d'ateliers, de réunions publiques, associant le plus grand nombre jusqu'à la fin de l'année.

Il faut également bien mettre l'accent sur l'absentéisme scolaire : cette question a été soulevée ce soir. Je prends cet exemple pour illustrer que tout ne se fait pas dans le Contrat Parisien de Sécurité. L'absentéisme scolaire est abordé aussi bien dans le Contrat de Ville que dans des dispositifs comme la réussite éducative, ou de manière générale sur l'arrondissement, avec l'Éducation Nationale.

Concernant la lutte contre le terrorisme, sa place n'est pas forcément dans un Contrat Parisien de Sécurité. C'est quelque chose qui est géré de façon très resserrée par le gouvernement, en lien avec les autorités locales, qu'elles soient à Paris ou ailleurs. La question métropolitaine est devant nous. La police est déjà organisée au niveau de la métropole. Cette question se posera à chacun d'entre nous au niveau de ses responsabilités.

Je pense que c'est une bonne base. La prévention contre la délinquance des jeunes est l'une des premières priorités. La protection des personnes les plus vulnérables l'est également. Le réseau d'aide aux victimes mis en place par exemple pour la violence faite aux femmes dans notre arrondissement sert d'exemple pour les autres arrondissements pour l'amélioration de la tranquillité publique. Nous y reviendrons sans tabou avec la population du 14<sup>ème</sup> arrondissement. J'espère que nous ne serons pas là pour stigmatiser tel ou tel quartier, en l'occurrence toujours le même, celui de la porte de Vanves. Le raccourci qui a été fait est très regrettable pour la directrice de la maternelle Alain-Fournier : ce qui s'est passé aurait pu se dérouler dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Cela s'est d'ailleurs produit dans d'autres quartiers ou dans des villes plus aisées que le quartier de la porte de Vanves. Pas de stigmatisation !

Un dialogue constructif et positif avec le ministère de l'Intérieur démarre : il s'agit de récupérer pour le 14<sup>ème</sup> plus de moyens humains sur le terrain. Avant de construire une annexe dans tel ou tel quartier, nous essayons de nous mobiliser pour que le commissariat actuel soit rénové en priorité, puisse à nouveau faire fonctionner les équipes de polices et accueille le public dans des locaux convenables répondant aux normes d'hygiène et de sécurité.

Nous reviendrons bientôt avec un calendrier et des propositions de travail sur ce Contrat d'arrondissement, qui déclinera les priorités du 14<sup>ème</sup> arrondissement en termes de sécurité et de prévention.

Je vous remercie pour ce débat qui ne fait que commencer. J'espère qu'il sera constructif pour tout le monde et surtout pour les électeurs.

Même si Cédric a rappelé avec justesse que nous n'étions pas toujours au courant que le GPIS retirait telle ou telle adresse, il n'y a pas moins d'adresses qui sont surveillées et qui font l'objet d'attentions

particulières du GPIS. Nous sommes très attentifs à ce que cela se passe dans un dialogue le plus précis et le plus régulier possible, pour que l'on adapte à chaque fois les demandes et les besoins au niveau des interventions.

Concernant le stade Élisabeth : avec Amine BOUABBAS et Cédric GRUNENWALD, nous nous réunissons à chaque fois que cela est possible sur le stade, avec les clubs, avec les équipes de la DJS, de la DPP, du commissariat. Nous l'avons fait au cours du mois de février. Nous savons qu'il y a des soucis. Nous essayons d'apporter des réponses les plus réactives possibles, en lien avec les responsables des principaux clubs sportifs.

Je vous propose de passer au point suivant. Je vous remercie pour ces échanges.

Je passe la parole à Mélodie TONOLLI pour un sujet qui fait l'objet d'un vote, le Contrat de Ville 2015-2020.

### **Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris**

#### **– Projet de délibération 2015 DDCT 13**

**Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat De Ville 2015-2020.**

***Rapporteuse : Mme TONOLLI***

**Mme TONOLLI**

Depuis 2001, la Ville de Paris a choisi de faire des quartiers populaires sa priorité.

Les moyens mobilisés ont permis d'agir pour un meilleur accès à l'ensemble des services publics, au logement, et à l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers. Tout est mis en œuvre pour lutter contre toute forme de relégation et de ségrégation géographique, ethnique et sociale. Le 14<sup>ème</sup> a pleinement bénéficié de cette politique volontaire, et le territoire politique de la Ville a considérablement changé. Si vous avez l'occasion d'échanger avec des habitants qui vivent depuis de nombreuses années dans le quartier, ils pourront vous raconter toutes les évolutions auxquelles ils ont pu assister.

Quelques illustrations de ces réalisations : le tramway, la couverture du périphérique, le magnifique jardin Anna Marly (j'invite tout le monde à aller s'y promener le week-end), la construction du centre socioculturel Maurice Noguès, la reconstruction de l'école primaire Alain-Fournier, la construction du centre d'animation Vercingétorix, l'hôtel d'entreprises en face de l'hôpital Saint Joseph, le réaménagement de la fontaine, la MP2A et tous les nouveaux équipements qui vont très prochainement être ouverts dans le quartier Broussais : EHPAD, crèche, de beaux locaux pérennes pour le centre social Didot ainsi que tous les logements sociaux.

La Politique de la Ville, c'est aussi le soutien aux très nombreux projets associatif porté dans le cadre de l'appel à projets pour lesquels j'aurai le plaisir de vous présenter la première enveloppe de subventions. La Politique de la Ville, c'est également la création de la régie de quartier Flora Tristan et de la corderie, l'atelier Santé Ville, le programme de réussite éducative dont Madame la Maire a parlé il y a quelques minutes, les dispositifs Ville Vie Vacances (VVV), l'ouverture de Môme-Didot et l'épicerie solidaire de la Cité de l'Eure qui fait un formidable travail.

Je profite de cette occasion pour remercier l'équipe de développement local qui fait un travail formidable et qui fait aussi partie des moyens mis en place par la mairie de Paris pour réaliser et porter nos engagements. Je les remercie pour tout le travail qu'ils font.

Malgré tous ces moyens et ces réalisations, la crise n'épargnant ni Paris ni le 14<sup>ème</sup>, le territoire reste confronté à des enjeux socio-économiques importants. Les indicateurs du chômage, d'échecs scolaires et de précarité nécessitent une mobilisation de chaque instant.

Ce Contrat de Ville 2015, 2020, est à la fois un outil et une opportunité de renouveler, poursuivre et amplifier notre engagement, de développer nos réalisations et de mobiliser encore l'ensemble des acteurs pour, auprès, et avec les habitants. Ce nouveau cadre élargit le nombre de partenaires signataires même s'ils étaient déjà impliqués au quotidien dans les quartiers, comme les bailleurs sociaux, la CAF, la Région et les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi. Ils sont maintenant engagés contractuellement à nos côtés et j'espère que cela permettra une meilleure mobilisation de leur part car nous avons besoin de tous les partenaires.

Ce nouveau cadre veut également associer toujours plus les habitants et les acteurs locaux avec la création des conseils citoyens qui devraient voir le jour à la rentrée prochaine. Dans cette logique, le Contrat de Ville est le fruit d'un travail partenarial et participatif entre la ville, l'État, les élus parisiens et tous les signataires du contrat, mais aussi avec les habitants et les associations au travers d'ateliers participatifs que nous avons eu l'occasion d'organiser ces derniers mois. Je précise que ce travail avec les habitants et les associations verra d'ici la rentrée une déclinaison locale avec la construction des projets de territoire élaborés avec les habitants et les associations.

Ce nouveau Contrat de Ville est issu du travail amorcé dans le cadre de la réforme de la nouvelle géographie prioritaire. Il fait suite dialogue que nous avons engagé cet été avec les services de l'État, qui a permis que les 8 arrondissements précédemment concernés par la politique de la Ville, dont le 14<sup>ème</sup>, soient maintenus dans la géographie prioritaire.

Paris et les élus du 14<sup>ème</sup> arrondissement, avec les associations, se sont ainsi mobilisés avec une grande détermination pour que l'État tienne compte des spécificités de la situation parisienne et de l'importance de maintenir nos interventions dans les quartiers qui le nécessitent.

Par ailleurs, la Ville a souhaité maintenir une attention pleine et entière aux quartiers dont la situation reste fragile, du point de vue de la qualité de vie, du vivre ensemble et de la mixité, et qui présentent toujours, malgré tout le travail effectué, des difficultés sociales.

À notre demande, les quartiers dits « de veille active » concernent ainsi l'ensemble des quartiers précédemment au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), ainsi que La Cité de l'Eure pour le 14<sup>ème</sup>.

Sur l'ensemble de ces quartiers, la Ville de Paris maintiendra ses moyens et son intervention à hauteur de 26 millions d'euros par an. Les moyens, cela fait partie des outils indispensables. De son côté, l'État a pris également des engagements forts en faveur de la sanctuarisation du budget de la Politique de la Ville à Paris, notamment en direction des structures dans les quartiers « veille active », afin qu'elles continuent à bénéficier de dispositifs essentiels, telles les Adultes Relais, la Réussite Éducative ou les Ateliers Sociaux Linguistiques.

Je terminerai en parlant des enjeux en faveur de la mobilisation pour l'égalité, la laïcité et la citoyenneté, qui sont ressortis lors du travail mené autour de ce Contrat de Ville, et qui ont pris une nouvelle dimension suite aux attentats que nous avons vécus en début d'année. Un avenant concernant ces projets fondamentaux viendra renforcer le Contrat de Ville.

Chers collègues, compte tenu de la priorité que représentent nos quartiers populaires à Paris et dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, et la nécessité de poursuivre l'effort largement engagé en faveur de ses habitants, je vous propose de soutenir le Contrat de Ville parisien.

**Mme PETIT**

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Mme DAUCHEZ**

Merci madame la Maire.

Je vais jeter un froid sur cette belle présentation faite par Mélodie TONOLLI. Je voudrais souligner le fait que ce Contrat de Ville marque un fait majeur qui est le suivant : le quartier « politique de la ville » de la porte de Vanves a été considérablement réduit alors même que le Conseil d'arrondissement avait voté un vœu à l'unanimité à l'occasion du premier Conseil d'arrondissement de la mandature, pour appeler l'attention du Ministre de la Ville de l'époque sur la nécessité de maintenir ce quartier dans le dispositif Politique de la ville.

Pour moi, ce Contrat de Ville marque un échec important, d'autant que vous aviez refusé un peu plus tard de voter notre vœu sur le même sujet, en septembre dernier, au motif que les négociations étaient en cours. On voit que ces négociations n'ont pas aujourd'hui porté tous leurs fruits.

Nous savions dès le départ que le quartier de la porte de Vanves allait être lésé, c'est pour cela que nous avons présenté ce vœu. Force est de constater que la majorité municipale n'a pas forcément su défendre les intérêts de nos quartiers. C'est d'autant plus inquiétant que l'on sait que la Ministre chargée de cette carte, Myriam El KHOMRI, faisait partie il y a encore peu de temps du Conseil de Paris. Comme adjointe au Maire, elle était en charge de ces questions.

De façon plus générale, sans parler du 14<sup>ème</sup> arrondissement, on note que le nombre de Parisiens concernés par la Politique de la Ville a été diminué par deux en 2015 par rapport à 2007. On pourrait se féliciter de voir ces quartiers sortis du dispositif, en se disant qu'ils ont progressé, comme ce pourrait être le cas du quartier Didot-Plaisance. Le problème c'est que l'on n'en sait rien, car le bilan du précédent contrat manque d'évaluations chiffrées. Nous n'avons pas d'informations sur les moyens financiers alloués en 2007 ; il est donc difficile pour 2014, d'avoir des éléments pour apprécier l'impact de ces injections financières sur l'évolution des quartiers.

On ne peut donc que s'inquiéter pour ces quartiers qui sont sortis du dispositif, d'autant plus que la Ville de Paris admet elle-même dans la présentation du Contrat Parisien qu'il existe un maintien des écarts avec les autres quartiers.

De la même façon, ce Contrat Parisien ne prévoit pas d'évaluation de la mise en œuvre de cette Politique de la ville, sans parler de faire un bilan de son impact : on réédite les mêmes recettes. Pourtant le 14<sup>ème</sup>, en particulier le quartier Didot-Plaisance, a encore besoin de bénéficier largement de toutes ces mesures, malgré toutes les belles réalisations présentées par Madame TONOLLI.

Ce contrat marque donc un échec pour la majorité municipale même si les associations pourront, au titre des quartiers, je cite « en veille active » (je me demande dans quelle mesure on peut être en veille et actif en même temps), bénéficier de subventions, sans être toutefois assurées ni de leur longévité ni de leur montant, en outre, en devant souscrire à de nouvelles obligations dont le périmètre est loin d'être défini par ce Contrat Parisien.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération, non pas parce que nous contestons ces subventions qui sont très largement méritées par ces associations, mais parce que nous contestons la qualité du dispositif.

J'ai une question subsidiaire : un conseil des citoyens est prévu. Les conseillers municipaux de l'opposition seront-ils associés ? Merci de votre réponse.

**Mme PETIT**

Je voudrais juste rappeler que nous avons voté un vœu à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du mois de mai, pour se mobiliser sur la nécessité de maintenir... C'était à notre initiative !

## **Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Vous aviez refusé de voter le nôtre !

## **Mme PETIT**

Nous l'avions proposé au du premier Conseil d'arrondissement de cette mandature, je m'en souviens très bien ! Monsieur AZIERE...

## **M. AZIERE**

Je voudrais dire notre appui à cette politique des contrats de ville qui est une politique dérogatoire d'action positive. Ce n'est pas un ancien collaborateur de Jean-Louis BORLOO qui pourra vous dire le contraire. Il me semble que donner plus à des territoires qui ont moins et réconcilier l'urbain et l'humain, sont les deux préceptes en accord avec l'esprit de la Politique de la Ville. On ne peut donc que se réjouir de la signature de ces prochains contrats entre la Ville de Paris et l'État. Ces contrats vont donner certes des moyens supplémentaires à la Ville, pour la cohésion sociale, pour poursuivre sa rénovation urbaine, mais attention : ces moyens supplémentaires ne peuvent dédouaner l'État, en particulier les ministères ou le droit commun (je pense à l'éducation, au logement, à l'emploi), de la mise en œuvre de la politique générale. Attention à ce qu'ils ne profitent pas de ces contrats pour se désengager du droit commun.

Par ailleurs, (et c'est le plus important dans ce que je voulais dire aujourd'hui) dans les quartiers concernés, l'indicateur le plus emblématique est le chômage. Le chômage peut atteindre près de 40 % dans ces quartiers.

J'ai entendu annoncer la création d'une agence de développement économique pour les quartiers populaires. J'aurais voulu savoir quels types d'établissements publics doit-on s'attendre à voir surgir, quels seront ses coûts, ses moyens, ses périmètres d'intervention ? A-t-on envisagé quelle articulation il pourrait y avoir avec le commissariat général de l'égalité des territoires ? Là encore, le risque est de superposer les politiques d'intervention ou les moyens d'action.

Je terminerai avec trois propositions du groupe UDI-MODEM, qui finissent de réaffirmer ses préoccupations immédiates :

- Il faut pouvoir évaluer l'efficacité des Contrats de Ville. On ne peut se contenter de propos généraux. Il faut les évaluer avec nos priorités à tous, la lutte contre le chômage, le progrès scolaire. Il faut absolument lier chaque contrat de ville avec un bilan d'efficacité : si tel dispositif d'appui fonctionne, alors il faut le réaliser, sinon, il faut réajuster les priorités. On doit absolument créer un indicateur de performances. C'est la première proposition.
- Il faut éviter le millefeuille des dispositifs et des priorités et le saupoudrage des crédits - que nous avons déjà connu - et concentrer les moyens sur quelques actions fortes.
- Enfin, -vous allez penser que c'est une obsession, mais c'est simplement une façon d'anticiper ce qui nous attend- je pense encore à la métropolisation de notre gouvernance parisienne. Il faut favoriser une approche coordonnée de ces Contrats de Ville ; nous ne sommes pas tous seuls. Il faut se coordonner avec les autres quartiers prioritaires du territoire métropolitain, c'est-à-dire se coordonner avec Vanves, avec Malakoff, avec Montrouge. À mon sens, il est indispensable de mieux coordonner ces actions prioritaires sur le terrain.

## **Mme CHEVALIER**

Je voudrais revenir brièvement sur les évolutions qui ont marqué la Politique de la Ville pendant l'année 2014 et sur ce qui nous interpelle sur les actions à développer pour 2015. Le Contrat de la Ville se décline en trois axes : accompagner les parcours et prévenir les ruptures, vivre sa ville et son quartier, dynamiser les quartiers dans la ville.

Certains des élus PCF Front de gauche ont pu faire entendre leur position sur la version initiale du contrat de ville. La plupart de leurs remarques ont été prises en compte, malgré des délais de concertation très

resserrés, que nous avons eu l'occasion de critiquer à plusieurs reprises.

La réforme menée dans le courant de l'année suite à l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la loi Lamy, en février dernier, prévoit un critère unique de définition de géographie prioritaire. Ce choix du gouvernement a été la source de nombreux échanges entre la Ville et l'État pour tenter de trouver une application locale qui tienne compte des spécificités parisiennes. Le choix de cette méthodologie, à critère unique de revenu, même s'il est pondéré en Ile-de-France, a réduit de manière importante le nombre de Parisiens habitant dans les quartiers Politiques de la Ville.

Il ne tient pas compte des indicateurs sociaux : chômage, précarité, familles mono parentales, qui représentent 50 % des quartiers Politiques de la Ville.

Le nombre d'habitants retenu a ainsi été divisé par deux depuis l'application de la loi Lamy. Toutefois, l'impact a été pondéré, d'un côté par l'État sur les engagements dans les quartiers de veille active, sortant des CUCS. L'État s'est engagé à continuer à financer dans ces quartiers les ALS, les postes d'Adultes-Relais et le dispositif de Réussite Éducative.

Le Contrat de Ville prévoit que les financements restent identiques à ceux consacrés au précédent contrat, soit 52 millions d'euros (50 % pour la Ville, 50 % pour l'État, hors crédits d'investissement) au-delà du montant global des engagements pris par la Ville et par l'État sur le maintien des moyens dans les quartiers sortants (financements d'ASL et de postes d'Adultes Relais, qui ne figurent plus dans la géographie prioritaire).

Le renouvellement des conventions a été, pour nombre d'acteurs associatifs, l'occasion de se voir appliquer pour la première fois le décret du 15 janvier 2013 sur le financement des Adultes Relais. Ce décret prévoit une baisse des subventions de l'État, d'environ 4 000 euros par an et par contrat. Au prochain renouvellement de convention, qui est en train de se mettre en place pour 2015, les associations risquent de se retrouver à devoir mettre de leur poche la part manquante de l'État.

Côté Ville, Paris garde une vision large de la Politique de la Ville et conserve ses engagements financiers dans tous les quartiers populaires, et maintient les quartiers de veille active.

La création de conseils citoyens est une grande avancée de la loi Lamy ; portées par des citoyens, ce sont de véritables émanations des quartiers. Ils doivent porter la parole des habitants dans le cadre de l'élaboration de projets de territoire.

À priori, l'État va mettre sur la table des moyens pour la mise en place de ces conseils, avec des postes d'Adultes Relais, qui lanceront l'animation des conseils : environ 20 000 euros pour Paris, ce qui est peu.

Jusqu'à présent, ces nouvelles instances de participation ne sont pas clairement définies. Il convient donc de suivre de près la dynamique qui va aboutir à leur création : choix des membres, place donnée dans la concertation, articulation avec les conseils de quartier existants ?

Nous serons vigilants par rapport aux réponses aux questions que nous soulevons ici. Nous souhaitons que des groupes de travail puissent être mis en place dans le cadre de l'élaboration des projets du territoire.

Compte tenu de ces remarques, nous voterons favorablement mais resterons attentifs à la mise en place du contrat de ville et à l'implication réelle de l'État. Merci.

**Mme BLAUEL**

Merci Madame la Maire. C'est effectivement un sujet important pour notre arrondissement et pour Paris, à propos duquel le groupe écologiste a déjà eu l'occasion de s'exprimer.

Il faut rappeler que l'on s'inscrit d'abord dans un cadre national qui fixe les conditions de la mise en œuvre de ces Contrats de Ville, avec un projet de loi qui partait avec des intentions intéressantes, c'est-à-dire dresser le bilan de dizaines d'années de Politique de la Ville, essayer de mettre fin à un empilement des dispositifs qui devenaient illisibles, (les ZUS, les ZUP, l'ANRU...) Il y avait, comme le

disait Eric AZIERE, un saupoudrage de dispositifs et de financements.

Il s'agit également de mettre fin à des situations ubuesques. Des quartiers ont bénéficié de dispositifs Politique de la Ville alors que cela ne se justifiait pas. Il y a eu des démarches de clientélisme. Il faut remettre cela à plat. Il faut aussi se poser la question de Paris. Paris a peut-être des territoires en difficulté mais elle n'est pas le centre du monde. D'autres territoires doivent pouvoir en bénéficier. Il faut également revenir sur la question d'une plus grande contractualisation et revenir aux dispositifs de droit commun.

Tout cela partait d'éléments très positifs mais certains sujets dans cette loi posaient question : quand on dit « revenir aux dispositifs de droit commun » cela pose une véritable interrogation : comment arriver à tout faire loger dans la même enveloppe, avec des crédits de droit commun qui n'évoluent pas positivement et une baisse des crédits dédiés à la Politique de la Ville ?

Il faut également se poser la question de la définition des quartiers.

Il est vrai que dans ce contexte, le travail n'a pas été facile pour monter ces contrats de ville, tant pour les mairies d'arrondissement que pour la Ville. Il ne s'agissait pas que de déposer des vœux en Conseil d'arrondissement, Mme DAUCHEZ, pour faire ce travail !

Depuis des années, un important travail de mobilisation a été fait, tant par les élus que par les associations de quartier, pour porter la parole du 14<sup>ème</sup> à l'échelle nationale.

Je tiens à rappeler que le député du 14<sup>ème</sup>, Denis BAUPIN, avait déposé à l'Assemblée Nationale un certain nombre d'amendements qui portaient sur le sujet que soulevait Catherine CHEVALIER, à savoir, la façon de définir ces quartiers, et la question du critère unique du revenu. Il avait proposé que soit pris en compte le taux de familles monoparentales, le taux de chômage, le taux d'échec scolaire, l'écart de richesse avec le quartier le plus proche, pour avoir une meilleure prise en compte des spécificités des quartiers au moment de la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

Il avait également déposé des amendements pour poser la question des crédits axés et du financement des postes d'Adultes Relais dans les quartiers qui sortiraient de cette géographie prioritaire.

Il est facile de nous dire aujourd'hui que l'on n'a rien fait, mais nous n'avons pas beaucoup vu de députés UMP soutenir ces amendements au moment où il fallait le faire. Je trouve donc cela un peu facile de dire « La mairie d'arrondissement est méchante, les associations sont gentilles, vous n'avez rien fait. » alors que l'on ne vous a pas beaucoup vus sur ce débat à l'Assemblée Nationale.

Quoi qu'il en soit, le contexte est là : aujourd'hui, nous avons la nécessité d'élaborer ce Contrat de Ville.

Je voudrais saluer l'investissement de la Ville de Paris dans cette élaboration, avec à la fois une démarche partenariale faite sur le territoire -et notamment dans notre arrondissement- et le maintien de crédits extrêmement importants : 26 millions d'euros, c'est un effort considérable qui vient pallier un manque d'investissements à l'échelle nationale.

Ces crédits nous permettent de pérenniser les équipes de développement local, qui font un travail extrêmement important sur le quartier, et soutiennent les associations dont a parlé Mélodie TONNOLI, qui font un travail de terrain absolument fantastique, fabuleux, dans la dentelle.

Je soulève une question : faut-il vraiment des indicateurs pour tout ? La mobilisation des associations et la connaissance du territoire sont des questions vraiment très importantes. Je ne suis pas certaine que l'on puisse mettre des indicateurs très précis sur ce travail très fin qui est fait au quotidien par ces associations.

C'est donc un contexte compliqué.

Pour autant, le groupe écologiste va mettre un gros « mais » sur l'élaboration de ce Contrat de Ville, tout

au moins au stade où il en est aujourd'hui. Un gros « mais », parce que nous considérons qu'une dimension est trop absente. Elle concerne le processus de concertation, et ce, à deux titres :

- ce document nous a été transmis tardivement, or nous avons un certain nombre de propositions à émettre : dans le domaine de la santé, de la démocratie participative, de l'espace public... Nous voulions également apporter des propositions pour sécuriser la pérennité de certains dispositifs, comme les Ateliers Santé Ville ou d'autres sujets de cet ordre-là, propositions pour lesquelles nous déposerons des vœux au prochain Conseil de Paris pour proposer des amendements à ce Contrat de Ville.
- sur l'installation des conseils de citoyens, je devrais dire des « conseils citoyens » (c'est un lapsus révélateur puisque c'est un sujet qui a beaucoup occupé les débats à l'Assemblée Nationale). Que sont ces conseils citoyens ? De quelle définition de la citoyenneté parle-t-on ? Quel processus allons-nous mettre en œuvre pour les définir ? Nous avons un rôle important à jouer. Je pense en particulier au rapport MECHMACHE qui a alimenté les débats sur ce nouveau contrat de ville, et en particulier sur le fait d'associer mieux les habitants de ces quartiers à ce qui s'y passe. Je trouve qu'il y a quelque chose d'extrêmement révélateur, à ce titre, c'est le micro trottoir qui a été réalisé sur la porte de Vanves. On a posé la question aux gens : qu'est-ce qui a changé dans votre quartier depuis 10 ans ? La réponse était : le tramway, la création des jardins partagés. Cela, en tant qu'écologiste me fait extrêmement plaisir, mais il faut se rendre compte que depuis 10 ans, nous avons fait bien plus pour ce quartier. Mélodie l'a dit : beaucoup d'investissements, un centre d'animation et de requalification de l'espace public, la dalle sur le périphérique, des dispositifs d'accompagnements...

On voit bien qu'il y a quelque chose qui manque. Ce que soulevait le rapport MECHMACHE, c'est qu'il ne s'agit pas de réaliser à tout va des investissements publics dans les quartiers, mais bien de favoriser l'appropriation et la participation. De ce point de vue là, il y a un important travail à faire pour que l'on ait des conseils citoyens qui ne soient pas des conseils de quartier bis et que l'on ait une démarche du terrain vers les institutions et pas le contraire. Puisque vous soulevez la question, je ne suis pas certaine qu'il faille y inclure des élus (la question était posée par Madame DAUCHEZ).

Nous pensons, nous, écologistes, qu'il faut un peu plus de temps.

Pour toutes ces raisons, nous porterons un certain nombre de questions au prochain Conseil de Paris et dans l'attente, nous abstiendrons sur ce texte.

#### **M. CHERKI**

Notre première intervenante, Madame DAUCHEZ, a dit des choses qui appellent quand même une réponse.

Je voudrais repartir de ce qu'a dit Monsieur AZIERE : en effet, à l'époque de Monsieur BORLOO, c'était le bon temps. Une vraie politique avait été conçue, dans le prolongement de ce qui avait été au départ la Politique de la Ville. L'idée est de dire que la puissance publique doit mobiliser des moyens supplémentaires dans les objectifs de politique ciblée dans un certain nombre de quartiers, pour permettre une coordination de l'action publique et un relèvement de la qualité de vie dans ces quartiers, avec ce grand point d'interrogation : on sait très bien faire de l'investissement public, de la requalification de voiries, de l'importation d'équipements. On sait aussi porter des associations, mais en période de chômage important, un hiatus peut se créer entre l'effort massif de la puissance publique public, entre un investissement très important et le fait que la courbe du chômage augmente.

Ce n'est pas une raison pour ne pas le faire, au contraire, parce que si on ne le fait pas, c'est la dégringolade dans ces quartiers. Des moyens ont été mobilisés, comme l'ANRU, avec de vraies réussites de mobilisations dans les quartiers.

Lorsque je disais que c'était le bon temps, c'est qu'à partir de 2007, il y a eu un tournant. Je l'ai vécu, quand je suis devenu maire d'arrondissement. Nous l'avons vécu avec Carine Petit qui était adjointe

chargée de la Politique de la Ville. Nous étions confrontés à des pouvoirs publics dont la seule obsession était de réduire les périmètres pour faire des économies. Nous avons, Carine et moi, rencontré Fadela AMARA. Je la connaissais dans une autre vie militante : le dialogue a donc été plus facile, mais il a quand même été musclé. Nous l'avons prévenue que si elle réduisait le périmètre de la Politique de la Ville dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il y aurait des mobilisations. Nous avons dû réitérer l'opération. Nous avons même édité une pétition assez bien suivie, puisque plus de 7 000 citoyens l'ont remplie. Nous l'avons adressée à François FILLON, (que vous connaissez bien, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, puisque vous avez été l'un de ses ministres), pour dire : ne touchez pas aux quartiers Politique de la Ville ! Cela a eu de l'effet, puisque le gouvernement a fait machine arrière. La déléguée du préfet est venue nous voir et nous a dit : « *Ne vous inquiétez pas, jusqu'aux prochaines élections nous ne toucherons pas à cela, nous avons d'autres objectifs...* »

Depuis 2012, nous avons un nouveau gouvernement qui dit, (c'est pour cela que je fais le lien avec BORLOO), « Je veux changer de stratégie. Je n'aborde pas la question à travers les moyens. Dix ans après, je l'aborde à travers celle de la concentration des moyens existants. »

C'est un débat que l'on ne peut pas fuir. Je fais écho à ce que disait Célia BLAUDEL. L'objet des crédits publics, ce n'est pas simplement d'être reconduits dans toutes les situations. Le gouvernement a fait le constat qu'il préférerait, à moyens constants concentrer les moyens sur les quartiers qui ont de véritables difficultés. (On peut discuter sur le fait qu'il aurait fallu plus de moyens, j'étais partisan de cela. Mais on entend partout qu'il faut respecter les équilibres budgétaires, on ne peut donc reprocher au gouvernement de lutter contre les déficits et de ne pas augmenter tous les budgets de la nation en même temps). Il faut choisir un critère objectif. Il y a eu débat sur les critères. Nous avons plaidé, avec la Ville de Paris pour qu'il y ait plusieurs critères : non seulement le taux de chômage, non seulement le revenu médian, mais également le taux de familles monoparentales. Un quartier peut avoir un revenu moyen ou médian supérieur au taux de référence INSEE, (en raison de sa structuration particulière), mais un taux de monoparentalité qui compense. Nous avons préféré, et nous ne sommes pas les seuls, avoir un panier de critères, plutôt qu'un seul critère. Nous sommes d'accord pour revenir sur l'idée des critères objectifs et mettre un terme au millefeuille. Or, le gouvernement nous a dit, et nous avons pu l'entendre : à partir du moment où l'on met plusieurs critères, quand faut-il s'arrêter de les borner ? Certains vont avoir leurs critères, d'autres des critères différents. Si l'on se retrouve avec 80 critères, il n'y a pas de critère ! Il faut donc en prendre un, le revenu et lui appliquer la méthode des carreaux.

C'est à ce moment-là qu'une deuxième discussion a été engagée : nous sommes d'accord pour prendre cette méthode, mais qu'en est-il de l'existant ? Comment faites-vous le lien avec les réseaux scolaires ? C'est à ce moment-là qu'une mobilisation a eu dans les Conseils d'arrondissement, que madame la Maire du 14<sup>ème</sup>, son adjointe et moi-même sommes montés au créneau, chacun à notre niveau de responsabilité. Nous savions les effets que cela pouvait avoir sur Paris : faire cela peut avoir des effets délétères sur Paris. La discussion globale qui s'est engagée par la Ville de Paris avec l'État a été de dire : maintenez et pérennisez l'ensemble des moyens. Nous sommes d'accord pour maintenir la méthode du revenu et des carreaux, qui nous est en facial défavorable, car elle peut aboutir à ce que des périmètres soient restreints, et peut aussi redéployer des moyens dans d'autres quartiers. Cependant, maintenez les moyens sur Paris. Il n'y a pas de raison objective pour que vous diminuiez les moyens d'intervention de l'État et de la Ville. Le coût de la vie est supérieur, quand on raisonne en termes de pouvoir d'achat.

Cet argument du coût de la vie a convaincu l'État. Nous sommes donc arrivés à une situation où l'on maintient le niveau global des moyens ainsi que le niveau de la Ville. En effet, les deux sont importants, et je terminerai par là.

C'est pour vous répondre, Madame : il ne faut pas brocarder les quartiers Veille Politique de la Ville ! La cité de l'Eure est depuis des années en quartier Veille Politique de la Ville. Nous nous étions battus à l'époque, quand la droite l'avait mis en Veille Politique de la Ville pour le maintenir en quartier Politique de la Ville. La Ville de Paris avait dit : le quartier passe en Veille Politique de la Ville mais nous maintiendrons notre dynamique d'intervention.

C'est pour cela que c'est important de maintenir ces quartiers en Veille Politique de la Ville. Je vais prendre un exemple dans la cité de l'Eure : le fait qu'il ait été Veille Politique de la Ville n'a pas empêché une mobilisation importante pour restructurer l'ACSE (Agence Nationale pour la cohésion sociale et

l'égalité des chances) et faire en sorte que l'on implante une ludothèque au pied de cette cité, où il y a quand même 600 logements sociaux. Cela a permis de mobiliser des moyens, pour qu'avec des associations très dynamiques comme Florimont, nous puissions trouver des partenaires qui s'investissent pour développer la cohésion sociale et le lien social.

C'était tout l'enjeu du devenir de la partie du quartier Politique de la Ville. Je prends l'exemple de l'association Le Moulin qui intervient dans une partie du quartier Politique de la Ville qui va passer en Veille, de faire en sorte que la dynamique se perpétue et se maintienne, quel que soit le label administratif que l'on met derrière.

Nous préférons que les moyens financiers soient maintenus globalement, dans un document contractualisé entre l'État et la Ville, qui donnera aux associations la pérennité d'agir, plutôt que l'on vous invente un super nouveau label. Chaque année nous devons monter au créneau pour nous battre, pour maintenir les Adultes Relais, pour maintenir le financement des associations, etc.

Nous sommes arrivés à cette négociation qui n'est pas révolutionnaire, il faut être honnête. La Politique de la Ville n'est pas un changement pour Paris. C'est un changement pour beaucoup de villes car un grand nombre va se voir doter de moyens supplémentaires qu'ils n'avaient pas et dont ils ont vraiment besoin. À Paris, la géographie des quartiers en facial bouge, mais les moyens sont maintenus. À l'arrivée, c'est quand même le plus important. Nous allons pouvoir continuer à mener ces moyens d'action publique en direction des quartiers. Si l'on devait prendre qu'un seul exemple, c'est celui de la géographie prioritaire de l'Éducation Nationale. Prenez par exemple l'école du 188 rue d'Alésia : elle n'est pas dans un quartier Politique de la Ville au sens administratif du terme. Pourtant les discussions menées avec l'Éducation Nationale par Agnès BERTRAND et Carine PETIT sur le fait qu'il fallait inclure cette école de par sa sociologie concrète dans le réseau d'éducation prioritaire structurée autour de François Villon, alors que le collège d'affectation est Giacometti n'a posé aucune difficulté ni avec le rectorat ni avec l'État.

Ce qui compte, ce sont les moyens attribués à l'action publique, et le fait qu'il n'y ait pas de changement de pied dans le fonctionnement du partenaires public indispensable qu'est l'État, dans sa relation avec l'institution municipale, qu'elle soit parisienne ou au niveau de l'arrondissement et du tissu associatif.

Même si l'on pouvait avoir des craintes au départ -parce que ce que disait le Ministère était assez fou- au fur et à mesure de la concertation de Bertrand LAMY avec la Mairie de Paris, avec les maires d'arrondissement, avec les parlementaires, ainsi qu'avec les amendements qui ont été déposés à l'Assemblée nationale, nous sommes arrivés un dispositif qui pour Paris et le 14<sup>ème</sup> arrondissement n'entraînera pas de changements majeurs. Cela permettra de continuer le travail qui a été mené.

#### **Mme PETIT**

Merci. Comme c'est une délégation que je connais bien, je ne rappellerai pas les inquiétudes et les vœux que nous adressions à la Préfecture en 2009, 2010 et 2011, quand les subventions attribuées aux associations diminuaient parfois jusqu'à 30 %, voire 70 %.

Je me souviens des discussions que nous avons eues avec le délégué du Préfet de l'époque. Tous les ans, le montant des subventions allouées par l'État pour les projets déposées par les associations diminuaient de 30 %, parfois même certaines années jusqu'à 70 %.

C'est pour cela que les prises de parole de certains membres du Conseil d'arrondissement sont assez cocasses. Je sais d'où nous partons dans ce combat-là et je me réjouis que notre Conseil d'arrondissement puisse aujourd'hui adopter le Contrat de Ville Parisien, car il y a encore un an tout cela n'était pas gagné. Nous aurions très bien pu ne pas avoir à délibérer, car nous étions théoriquement exclus ; notre territoire ne rentrait pas dans le cadre de la géographie prioritaire, au départ à cause du gouvernement précédent et y compris à cause du gouvernement que je soutiens aujourd'hui.

Avec Pascal CHERKI, nous sommes toujours rentrés dans le débat avec la préfecture et le gouvernement, sous l'angle suivant : ne faisons pas de concurrence entre les quartiers pauvres. Quel est le plus pauvre du plus pauvre du plus pauvre qui doit pouvoir bénéficier des moyens prioritaires ?

Paris et le reste du monde, oui mais Paris a également ses quartiers populaires qui ont besoin de politique de la part de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient du gouvernement ou de l'État. Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il y a du chômage dans les quartiers, c'est vrai, mais ce n'est pas la caractéristique principale. Je vous renvoie à des données très précises, très chiffrées, sur l'évolution de la très grande précarité dans le sud de l'arrondissement. C'est cela aujourd'hui qui frappe le plus les habitants du sud de notre arrondissement. C'est l'un des quartiers où l'évolution de la précarité a augmenté le plus. Mettons cela en face des familles monoparentales : il y a 47 % de familles monoparentales dans ce quartier. Les gens travaillent, mais ont des emplois très mal payés, et font face à des difficultés sociales grandissantes. C'est à cela que nous avons tenté de répondre, en offrant des services, de la solidarité, de l'aide, aux familles, aux mamans, aux enfants, en assurant des services de prévention dans les écoles. Môme Didot était une des réponses, mais il y en a eu d'autres. C'est de cela dont souffre le plus sa population aujourd'hui. Les mamans travaillent, mais partent tôt le matin et rentrent tard le soir.

Sur ce sujet, la réponse de l'éducation prioritaire est attendue, parce qu'elle peut vraiment renforcer et appuyer les réponses que nous tentons déjà d'apporter avec les associations et les partenaires sur place. Dans ce quartier du sud de l'arrondissement, celui de la porte de Vanves, ce qui a le plus progressé ces dernières années, c'est la part des nouveaux migrants. Il nous a fallu travailler avec les associations pour améliorer leur accueil, leur intégration et leur insertion dans le quartier et dans la citoyenneté active : apprentissage du français, développement de l'aide aux devoirs pour leurs enfants...

Dans cette nouvelle mandature, la finalisation du projet urbain va être mise en place, avec l'arrivée de logements. Nous avons fait en sorte que ces logements soient en accession à la propriété, et qu'il y ait des logements à loyer intermédiaire. Nous nous battons également pour maintenir l'activité dans ce quartier, voire la développer. L'hôtel d'activités de la rue Raymond Losserand en est un exemple. Lorsque l'hôpital Saint-Joseph se développe, c'est également de l'activité et de l'emploi en plus.

Tous ces espaces publics et ces investissements vont pouvoir se finaliser au cours de cette mandature. Je pense au pôle France Telecom qui va arriver sur le boulevard Brune.

Nous avons également programmé les réhabilitations des logements sociaux dans ce quartier : le 10, boulevard Brune commence cette année, ainsi que sur les rues Maurice Bouchor, Wilfrid Laurier, ou Auguste Renoir, où nous allons finaliser le projet.

Je me réjouis que cette délibération puisse passer au conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Il y a deux ans, rien n'était gagné : nous étions réellement exclus du futur Contrat de Ville et de la future géographie prioritaire. Nous serons toujours aux côtés des associations et des partenaires pour défendre leurs moyens, même si la loi et l'État garantissent un certain nombre de choses aujourd'hui. Plus nous serons nombreux, mieux ce sera.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Merci : ce que nous avons entendu mérite quelques rectifications.

Vous cherchez désespérément des arguments pour nous expliquer que quand la droite baisse ses crédits, c'est inique, mais que quand la gauche baisse ses crédits, c'est formidable ! Quand la droite réduit les périmètres, c'est scandaleux, quand la gauche les réduit, cela va dans le bon sens ! C'est assez navrant : ne pourrait-on pas sur ce sujet, et sur les autres, sortir un peu des jeux d'acteurs ?

Je peux reprendre les chiffres de la Politique de la Ville : en 2012, il y a eu 548 millions d'euros au niveau national, en 2013, on était à 498, en 2015 on est à 456 !

Il y a un problème budgétaire dans ce pays qui amène à essayer de faire en sorte que les crédits soient le plus efficacement utilisés. Il y a également un problème d'évaluation de la Politique de la Ville. Ce problème a d'ailleurs eu un écho dans la presse nationale.

Ce que je déplore, c'est que tout le travail qui a été fait (et du travail a été fait), n'a pas abouti à avoir une meilleure évaluation des dispositifs en place. On le voit dans l'ensemble des documents : le nouveau

contrat concède un maintien des écarts entre les quartiers, plutôt que de s'attacher à évaluer les résultats dans tel ou tel quartier.

Il y a des choses navrantes dans ce document ! Il n'est pas question de dire que cela ne sert à rien. Encore une fois, nous avons déposé des vœux, nous avons voté à l'unanimité avec vous pour qu'un vœu soit déposé pour les quartiers prioritaires de la Ville. Nous avons déposé en septembre dernier un vœu pour savoir où cela en était : vous aviez refusé de le voter en nous expliquant que cela était en cours (j'avais trouvé qu'il s'agissait d'une forme de sectarisme).

Nous avons maintenant les résultats de ce qui était en cours : le périmètre se réduit comme peau de chagrin et les évaluations ne sont toujours pas faites. Nous n'avons toujours pas les outils pour pouvoir défendre les politiques auxquelles nous sommes attachés. C'est vraiment dommage.

**Mme PETIT**

Tous les chiffres sont disponibles en termes d'évaluation sur Internet, sur le site de la Ville de Paris. Ce que vous dites est absolument faux !

Je vous propose de passer au vote. Qui approuve le contrat de ville 2015 2020 ?

---

### Projet de délibération 2015 DDCT 13

**Article unique** : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	21	dont	2	pouvoirs
Contre :	4 (UMP)	dont		pouvoirs
Abstentions :	4 (EELV)	dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

Madame TONOLLI, vous avez à nouveau la parole pour cette première subvention aux associations des quartiers Politique de la Ville.

– **Projet de délibération 2015 DDCT 14**

**Subventions à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Première enveloppe 2015**

*Rapporteuse : Mme TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Merci madame la Maire.

Je ne suis pas inquiète, parce que vu la qualité du travail qui a été reconnue, concernant les associations, je suis sûre que l'on aura l'unanimité sur cette première enveloppe de l'appel à projet de la Politique de la Ville.

Depuis juin 2014, la Ville de Paris, l'État et leurs partenaires ont élaboré collectivement un Contrat de Ville à l'échelle parisienne, sur lequel nous venons de débattre longuement. Afin de ne pas pénaliser les associations, la Ville de Paris et l'État ont choisi de lancer avant la finalisation du Contrat de Ville et des projets de territoires, comme chaque année, un appel à projet commun pour soutenir les actions participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville. Il s'agit donc d'un appel à projets de transition entre le contrat urbain de cohésion sociale et le Contrat de Ville.

Les subventions que je vais vous présenter pour le 14<sup>ème</sup> sont le résultat de cet appel à projets mené dans l'arrondissement. Je vous présente ce soir, comme je vous l'ai dit, la première enveloppe. Comme les autres années, il y en aura trois en tout, qui concerneront cette année plus de 60 projets présentés par à peu près 40 associations. Le dynamisme des associations dans le quartier continue à être perpétuellement renouvelé et amplifié, et c'est vraiment une très bonne chose pour les habitants.

Ce soir, 12 associations sont concernées, pour 14 projets. Ces subventions visent à soutenir le développement de l'activité économique pour favoriser l'emploi et sécuriser les parcours professionnels. L'emploi fait en effet partie de nos préoccupations à tous, comme cela a été évoqué :

- accompagner les trajectoires scolaires éducatives et renforcer les actions de prévention en direction des jeunes ;
- améliorer le cadre de vie et les espaces communs ;
- prévenir les situations de précarité et favoriser le lien social et l'accès au droit ;
- favoriser l'accessibilité à l'offre culturelle, sportive et de santé ;
- développer la citoyenneté et le vivre ensemble, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Ce sont de grandes ambitions, dont ce quartier a besoin.

Je vais vous présenter très rapidement, sans entrer dans le détail, les subventions qui vous sont proposées ce soir :

- 2 000 € pour l'association Arpège 14, pour un projet accompagnement scolaire renforcé d'aide à l'orientation pour les troisièmes et les lycéens.
- 3 000 € pour l'association Bouche-à-bouche pour une action dans le 14<sup>ème</sup>, pour un projet banquet et clowns qui a déjà eu lieu. Pour avoir participé à l'un des projets banquet, c'est un projet vraiment très intéressant. Il associe les habitants du quartier qui le plébiscitent largement. Il se déroule à la MP2A.
- 2 000 € pour l'association Compagnie l'Artisanie, pour une action correspondance atelier de théâtre-groupe sociolinguistique et classe de CE1.
- 3 000 € pour l'association Compagnie A force de rêver, pour un public en grande difficulté, par la création théâtrale et le partage de l'art.
- 1 000 € pour l'association Opéra sur le toit, qui mène des ateliers au sein de Villon. Pour avoir échangé avec les élèves et les enseignants, cela se passe très, très bien. Nous avons pu avoir une restitution à la MP2A il y a peu de temps.
- 1 500 € pour l'association Alpha14, pour des ateliers sociolinguistiques.
- 4 000 € pour l'association Le Moulin, pour deux projets : les ateliers sociolinguistiques et l'atelier Minos, pour les adolescents du Moulin et les plus jeunes.
- 2 500 € pour le Terrier d'Hégésippe, qui est une équipe de journalistes professionnels, qui mène une belle action, très appréciée, au sein de Villon.
- 3 000 € pour Léo Lagrange sur les ateliers sociolinguistiques et le Tai-chi qui est très plébiscité par les seniors du quartier.
- 2 000 € pour l'association Mains Agiles et son superbe défilé du carnaval très attendu par les enfants des centres de loisirs. Ils m'en ont reparlé il y a quelques temps : ils avaient hâte de s'y mettre.

- -3 000 € pour l'atelier Migrants Plaisance pour les ateliers sociolinguistique.
- -2 500 € pour l'association 46 bis, qui mène un projet en partenariat avec la RIVP sur la réhabilitation des ensembles sociaux porte de Vanves. Ce dernier projet est un exemple de ce que peut porter le Contrat de Ville dont nous venons de débattre, sur la mobilisation de tous les acteurs concernés.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

#### Projet de délibération 2015 DDCT 14

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	29	dont	2	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

#### – Projet de délibération 2015 DEVE 37

**Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.**

*Rapporteur : M. LETISSIER*

**Mme PETIT**

Je vais laisser la parole à Monsieur LETISSIER, mais je vous informe que je vous proposerai un amendement.

**M. LETISSIER**

Merci Madame la Maire.

Cette délibération porte sur l'approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020.

Cette problématique du bruit est un enjeu important pour un certain nombre d'habitants de Paris et du 14<sup>ème</sup> arrondissement. C'est tout l'enjeu de cette délibération. La réalisation de cartes stratégiques du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement, ce qu'on appelle les PPPE, est issue d'une directive européenne relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement, transcrite dans le code de l'environnement.

Les cartes du bruit que vous avez, mes chers collègues, en annexe de cette délibération, constituent un diagnostic et permettent de définir les mesures qui sont prises pour gérer les problèmes qui se posent. L'objectif est de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement, en se concentrant sur les transports, en particulier les transports routiers et sur les infrastructures routières. Ce type d'infrastructures relève de la compétence de la Ville de Paris. Il existe d'autres nuisances sonores, par exemple ferroviaires, qui relèvent d'un autre plan de prévention du bruit, élaboré par l'État. Il est important de comprendre que nous allons parler ici des nuisances sonores relatives à la circulation routière.

C'est la première étape d'un processus qui en compte trois. Au prochain Conseil de Paris, les 16 et 17 mars prochains, ma collègue, Célia BLAUDEL, présentera ce plan pour l'ensemble de la Ville de Paris. Auparavant, les arrondissements sont consultés, c'est pour cela que nous avons cette délibération aujourd'hui dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Si cette délibération est adoptée, conformément au code de l'environnement, le public, (vous, Mesdames et Messieurs) pourra consulter ces cartes du bruit pendant deux mois, en se rendant, par exemple, à la mairie d'arrondissement. Vous pourrez faire des observations qui seront recueillies et inscrites dans un registre, dans le but d'établir un rapport. Une deuxième délibération aura lieu en septembre 2015, qui matérialisera l'approbation définitive de ce Plan Bruit, avec toutes les observations que vous aurez faites dans le cadre de cette concertation.

Pourquoi est-il important de parler du bruit ? Tout d'abord, le bruit est un problème de santé publique. Plusieurs études montrent en effet que l'exposition plus ou moins prolongée à des nuisances sonores a des conséquences importantes sur la santé, que ce soit en termes de perte d'audition, mais aussi en termes d'augmentation des risques cardio-vasculaires, du trouble du comportement, ceci étant essentiellement lié à des problématiques de sommeil perturbé.

Le rapport d'évaluation du bruit publié par l'Agence européenne de l'environnement en décembre 2014 montre qu'en Europe le bruit dans l'environnement, notamment lié au transport, provoque chaque année 10 000 décès prématurés, gêne 20 millions d'adultes et entraîne des troubles du sommeil chez 8 millions d'entre eux, causant un certain nombre de pathologies d'hypertension, et entraînant des hospitalisations. La principale source du bruit est le trafic routier, comme c'est indiqué sur les cartes.

Autre élément : selon un récent sondage réalisé en 2014 par le Ministère de l'écologie, 82 % des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit dans leur environnement. Il s'agit donc bien d'un problème majeur de santé publique.

Quel état des lieux peut-on faire aujourd'hui sur cette question ? La Ville de Paris a été la première collectivité à publier une carte des bruits routiers. En 2006, elle a adopté un plan de lutte contre le bruit, qui contient un ensemble de mesures concrètes pour mieux maîtriser les nuisances sonores de toutes origines.

On peut citer un certain nombre de mesures qui ont été mises en place depuis lors :

- des quartiers verts ont été aménagés pour favoriser les circulations douces et améliorer la vie des habitants, avec notamment une limitation de la vitesse à 30 km/h. On peut prendre dans notre arrondissement un exemple que vous connaissez sans doute, c'est le quartier vert Tombe Issoire-Alésia. Nous avons constaté une efficacité de ce dispositif, en termes de baisse des nuisances sonores.
- des mesures d'aménagement de l'espace public, de type zone Paris Respire. Il y en a une dans le quartier Daguerre. Ce dispositif permet d'avoir les dimanches moins de circulation automobile, voire pas du tout. C'est très bénéfique, aussi sommes-nous très favorables à ce qu'il y en ait d'autres dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement au cours de la mandature.
- des programmes de couverture du périphérique (notre arrondissement est concerné par le périphérique) avec, comme sur la porte de Vanves à partir de 2006, une couverture qui a porté ses fruits en terme de baisse de nuisances sonores ;

- -des mesures de traitement de la chaussée où des enrobés phoniques sont posés ;
- -des mesures de réduction de la vitesse. Le fait de passer de 80 km/h à 70 km/h sur le périphérique a entraîné une baisse des nuisances sonores ;
- -des mesures d'isolation des façades dans le parc public et dans le parc privé.

Des choses ont déjà été faites depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, selon les dernières cartes dont nous disposons, en annexe de cette délibération, on constate que le jour, près de 11 % des Parisiens sont exposés à un niveau sonore considéré comme gênant c'est-à-dire supérieur à une certaine valeur exprimée en décibels. Pour la nuit ce sont à peu près 5 % des Parisiens qui sont exposés à des niveaux sonores considérés comme gênants ou très gênants.

Près de 10 % d'établissements sensibles, comme les hôpitaux ou les établissements scolaires sont exposés au bruit. Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, neuf sont listés : le collège-lycée François Villon, le collège Jean Moulin, l'école élémentaire Vercingétorix ou encore l'hôpital Sainte Anne.

Il va falloir s'atteler aux problèmes de ces établissements.

L'enjeu, c'est que les habitants du 14<sup>ème</sup> arrondissement puissent bénéficier des actions de ce Plan Bruit 2015-2020.

Trente-quatre actions sont prévues, au sein de trois grands volets :

**Un volet évaluation** : il faut arriver à avoir un diagnostic beaucoup plus fin du bruit dans les rues de Paris. Cela passe par des dispositifs de mesures qui devront être améliorés, avec notamment :

- -augmenter les stations qui mesurent le bruit à Paris.
- -mettre en place une campagne de mesure d'émission sonore des deux-roues motorisées, ce qui aujourd'hui n'est pas pris en compte de façon satisfaisante.
- -connaître les préoccupations des Parisiens avec la nécessité de mettre en place un baromètre de l'environnement sonore qui serait réalisé par un institut de sondage tous les deux ans.

**Un volet sensibilisation** : une grande partie du bruit vient du comportement des citoyennes et des citoyens, notamment sur la route. Sensibilise les gens à ce problème permettra d'arriver à des résultats intéressants. Cela peut passer par :

- -une campagne de communication auprès des conducteurs pour agir sur leur comportement : qu'ils accélèrent moins, qu'ils klaxonnent moins, etc.
- -par la diffusion de messages d'information auprès des usagers du périphérique, sur l'impact sonore de la vitesse.
- -par une sensibilisation des professionnels, comme les véhicules d'urgence ou les taxis.

**Un volet agir** : par des actions sur l'espace public en tant que tel. Je vous parlais tout à l'heure de ces fameux enrobés phoniques sur le périphérique. L'objectif, d'ici 2020 est de multiplier ces enrobés phoniques. Il faut savoir que dans le 14<sup>ème</sup>, il n'y a qu'une petite portion qui bénéficie de ces enrobés phoniques, au niveau de la Cité Universitaire. L'idée serait de faire bénéficier une plus grande partie du périphérique de ces enrobés phoniques, au niveau de la porte d'Orléans par exemple.

D'autres idées peuvent être développées :

- -poursuivre la réduction de la vitesse dans Paris intra-muros, en généralisant les zones 30 d'ici 2020. C'est le sens d'un vœu qui a été voté au dernier Conseil d'arrondissement à l'initiative du groupe écologiste.
- -créer des Zones à Trafic Limité, c'est-à-dire des secteurs fermés à la circulation automobile à certains horaires pour permettre la vie de quartier.
- -développer d'ici 2020 toutes les alternatives aux modes de transport bruyant, que ce soit en

terme de transport collectif ou en mode de transport doux.

- intégrer ce problème de nuisances sonores à l'urbanisme de manière générale. L'idée d'avoir moins de bruit doit faire partie de la manière dont on pense l'urbanisme. Au cours de la mandature, un éco-quartier à Saint-Vincent-de-Paul va voir le jour. On aimerait qu'il soit calme et paisible. Cela passe par des réflexions sur les circulations denses dans ce quartier, qui, espérons-le comportera le plus de circulations douces possibles.

Un autre problème concerne celui de la petite ceinture dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, qui est un espace préservé sur le plan sonore. Ce serait intéressant d'en faire bénéficier les Parisiens, pour qu'ils puissent s'y promener.

J'ai essayé de retenir les principales mesures qui concernent le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Je vous propose donc mes chers collègues d'approuver cette délibération, afin de pouvoir entamer ce processus de mise à disposition des cartes de bruit, pour que les habitants du 14<sup>ème</sup> puissent s'approprier cette problématique et émettre des remarques pour les mois à venir. Je vous remercie.

### **Mme MERCHADOU**

Merci madame la Maire. Vous nous soumettez un texte d'importance qui doit répondre à une double exigence de conformité, avec le droit européen d'une part, et de réponse à un problème de santé publique, l'impact des nuisances sonores sur la santé des Parisiens, d'autre part.

La directive européenne que vous avez rappelée et qui a été transcrite en droit interne en 2006, nous impose depuis 2007, comme à toutes les grandes agglomérations urbaines, de réaliser une cartographie du bruit. Il s'agit en fait de trois cartes, concernant le bruit routier, le bruit ferroviaire et le bruit du métro aérien.

Il s'agit de la deuxième cartographie du genre : c'est un document d'information qui n'est pas opposable, vous le savez, c'est-à-dire qui n'est pas contraignant. C'est un élément d'information de l'exposition au bruit des populations sensibles dû aux infrastructures de transport que je viens de citer.

Nous sommes informés par ce document de notre double infortune :

-le bruit représente le deuxième impact environnemental sur la santé, derrière la pollution de l'air. Le bruit est également un facteur d'inégalité sociale, le niveau d'exposition recouvrant celui de la disparité sociale.

-la lutte contre le bruit ne fait pas l'objet d'une approche intégrée car le législateur européen, dans la modélisation de son calcul du bruit ne retient pas les bruits de voisinage et domestiques. Or, il apparaît que les nuisances liées au voisinage posent un réel problème dans certains quartiers de Paris la nuit. La création d'un Conseil de la nuit l'an dernier montre qu'il s'agit bien d'une problématique importante.

Cette cartographie ne prend pas non plus en compte les bruits émergents tels que ceux des deux-roues motorisées, les klaxons ou les sirènes, qui sont notre lot quotidien. Les deux-roues motorisés sont passés de 4 % à 9 % des déplacements dans la capitale depuis 2001 et 150 000 deux-roues motorisés circulent chaque jour à Paris.

De la même manière, il semble que les travaux liés aux travaux de voirie qui sont nombreux à Paris ne sont pas pris en compte, de même que les activités artisanales ou touristiques.

Nous sommes donc confrontés, Madame la Maire, à un problème d'efficacités du dispositif qui devrait être source d'exigence de notre part en particulier sur deux points :

- tout d'abord, la nécessité d'appréhension des nuisances sonores réelles dans notre capitale afin de pouvoir en faire une évaluation juste,
- celle du traitement intégré de ces mêmes nuisances, leur traitement éclaté de leur gestion étant à lui seul réducteur d'efficacité. Or, les Parisiens, vous le savez, ont besoin de calme, et de calme dans sa globalité.

Il est regrettable que le bilan du plan précédent ne présente pas les données du bruit par arrondissement. Il est difficile dès lors de savoir si les prévisions et les objectifs de 2006 ont été atteints et sur quels éléments travailler. On nous dit même, je cite : « que ces cartes ont un caractère stratégique à vocation d'information globale et ne doivent pas être interprétées à un niveau trop local ». Mais moi, Madame la Maire, je veux savoir ce qui se passe dans le 14<sup>ème</sup>, je veux savoir si la vie de tous les jours est impactée par le bruit et comment y remédier, dès lors que la santé est en jeu.

En effet, en ce qui concerne notre arrondissement, la situation n'est guère brillante. L'exposition au bruit des habitants du 14<sup>ème</sup> est particulièrement importante eue égard à la situation de l'arrondissement aux portes de Paris.

Pour le bruit routier, les axes les plus exposés sont les abords du périphérique et les grandes artères structurantes, comme l'avenue du Général Leclerc, l'avenue du Maine ou le boulevard du Montparnasse. Les niveaux de bruit, selon Airparif, sont supérieurs aux normes diurnes et nocturnes, et plusieurs établissements sensibles sont concernés: vous les avez cités.

Pour le bruit ferroviaire, le 14<sup>ème</sup> arrondissement cumule cinq points noirs du bruit sur 34 à Paris, dont deux pour le bruit du métro et du RER, situés rue de l'Empereur et avenue René Coty et trois pour les trains SNCF sur la section qui va de la gare Montparnasse aux boulevards périphériques.

C'est pourquoi nous serons très attentifs à la déclinaison des actions du plan que vous nous proposez, Madame la Maire, et qui a l'ambition je l'ai noté, de s'attaquer à l'ensemble des nuisances sonores de la capitale.

Ce document, vous l'avez rappelé s'articule autour de huit actions de travail regroupé autour de trois objectifs : évaluer, sensibiliser, agir. Malgré une approche un peu technocratique et communicante de la présentation, on ne peut que saluer la volonté d'agir pour les cinq années à venir, de façon transversale et de viser la préservation de zones calmes contre une augmentation du bruit lié aux transports.

Je regrette cependant que ce document n'apporte pas d'éléments de comparaison internationaux ou européens. J'aimerais savoir comment Paris se situe par rapport à d'autres capitales européennes par exemple.

Nous n'avons pas eu non plus d'éléments précis sur le calendrier des cinq années ni sur le coût des actions, nombreuses, que vous proposez et qui invite à la dispersion.

Pour la déclinaison des actions de ce plan dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, le groupe UDI MoDem forme le vœu que plusieurs actions soient menées concomitamment :

- tout d'abord qu'une carte de bruit soit établie au plus juste dans notre arrondissement. Elle serait le véritable référentiel pour l'ensemble des nuisances sonores et servirait de support aux décisions d'amélioration ou de prévention ;
- deuxièmement, que l'objectif de seuil sonore dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement soit progressivement ramené à celui fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est-à-dire 68 dB le jour et 55 la nuit ;
- troisièmement, qu'une gouvernance soit réunie dans une approche de vision globale d'appréhension du bruit, les bruits routiers, de voisinages, de professionnels, tous dans leur ensemble ;
- quatrièmement, qu'une Zone à Trafic Limité soit expérimentée dans le quartier Pernety pour servir de laboratoire ou de modélisation en vue de l'extension de ces zones ;
- cinquièmement, que le projet Saint-Vincent-de-Paul s'inspire d'un éco-quartier durable avec prise en compte du bruit dès la co-conception ;
- sixièmement, que le chantier lié à l'aménagement du quartier Gaité-Vandamme fasse l'objet d'une expérimentation quartier silencieux
- septièmement, qu'après la mise à jour du classement acoustique des voies SNCF qui permettra de définir l'isolement minimal acoustique des bâtiments, soit entrepris le traitement personnalisé des habitations situées le long de la voie, de la gare Montparnasse au périphérique, car nous sommes là dans l'inégalité sociale la plus criante ;
- enfin, que les séquences restantes de la petite ceinture soient aménagées en zones calmes.

Ces perspectives, Madame la Maire nous incitent à voter pour ce plan. Merci.

## M. FERTIER

La Ville de Paris a manifestement décidé de rester sourde aux nuisances sonores que subissent les Parisiens.

J'essaie de réchauffer l'atmosphère parce que nous sommes frigorifiés : c'est le plan climat !

Tout d'abord, comme vous l'avez évoqué, un premier aspect concerne l'évaluation. Vous l'avez vous-même souligné, cet aspect est décevant, et pourtant nous attendons ces cartes du bruit depuis fort longtemps. Elles sont décevantes parce qu'elles ne permettent pas d'avoir une approche fine, et notamment, cela a été rappelé par Madame MERCHADOU, arrondissement par arrondissement. À partir du moment où le diagnostic n'est pas affiné, il est difficile ensuite de prendre les bonnes décisions. C'est le premier regret que j'exprime.

Le deuxième axe d'intervention qui a été évoqué concerne celui de la sensibilisation et particulièrement la modification des comportements des Parisiens. Je suis quelque peu perplexe, car lorsqu'on cite en exemple le fameux quartier vert, c'est très bien pour la population concernée, mais pour les populations voisines, ce n'est vraiment une réussite !

Excusez-moi de ne pas être d'accord avec vous sur ce point là.

Quant à la baisse de la vitesse sur le périphérique de 80 à 70 km/h, là non plus, ce n'est pas d'une efficacité absolue, puisque d'après les études, la baisse du son n'est pas perceptible à l'oreille humaine.

Il me semble que sur le plan de la sensibilisation, on peut mieux faire aussi. Vous avez évoqué l'application des enrobés ou la couverture du périphérique, je suis d'accord. Il faut aller dans ce sens là, mais cela pose la question des moyens. Ce qui est efficace coûte cher, malheureusement.

Comme vous l'avez souligné en préambule, et nous sommes tous d'accord au sein de ce Conseil, la question des nuisances sonores est avant tout une question de santé publique. Il faut véritablement se donner les moyens de lutter contre ce qui empoisonne la vie de bon nombre de nos citoyens.

Troisième regret qui rejoint ma précédente observation : il concerne l'absence de projet structurel. Vous avez évoqué l'amélioration des enrobés, pour l'instant cela semble assez limité.

Un quatrième axe de réflexion porte sur l'urbanisme. Vous évoquez en cela l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul. Soit ! On se réjouit d'avance pour les futurs habitants. Mais qu'en est-il de l'existant des différentes populations qui sont concernées par les différents points noirs qui sont déjà pointés sur la cartographie actuelle, bien qu'imparfaite ?

Ces quatre axes de réflexion, de sensibilisation et d'action me semblent quelque peu relever de l'agitation. Cela semble être pour l'instant beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

Pour revenir plus particulièrement, (Madame MERCHADOU les a évoqués), aux problèmes de nuisances sonores ferroviaires, je vous ai écouté attentivement. J'ai bien compris que cela ne relève pas normalement de la compétence de la Ville de Paris. Pour autant, nous savons au sein de ce Conseil que la Ville de Paris bénéficie ou devrait bénéficier de leviers de négociations puissants avec la SNCF et la RATP, plus particulièrement en ce qui concerne l'avenue René Coty et la place Denfert-Rochereau.

Lors des derniers travaux qui ont concerné l'aménagement du quai de retournement, nous avons eu affaire à des opérateurs publics qui se moquaient totalement des nuisances sonores, qui n'en ont fait qu'à leur tête, et qui n'ont respecté ni la charte ni le règlement concernant les travaux, (qui interdisent notamment d'intervenir avant sept heures). Là, en l'occurrence, il y a eu des travaux de nuit et des

travaux le week-end. Cela se produit aussi dans d'autres quartiers de Paris.

Sur ce plan-là, il me semble que la Ville de Paris a les moyens d'intervenir et de lutter un peu plus efficacement qu'elle ne le fait contre les nuisances sonores. Je citerai l'exemple de Paul Fort qui a été porté à notre connaissance récemment : là aussi un chantier se déroule avant sept heures du matin.

Nous pouvons donc faire preuve de fermeté et demander à la SNCF et à la RATP de prendre un peu mieux en considération les nuisances qu'entraînent nécessairement l'exploitation de leurs lignes, qu'il s'agisse du métro aérien ou du RER B. Le nombre de populations concernées est suffisamment important pour que l'on s'intéresse de plus près à cette question.

Enfin un dernier sujet a retenu toute mon attention : il concerne la petite ceinture. Bien sûr c'est un havre de paix. Mais est-ce qu'il s'agit de ne rien faire pour ne pas faire plus de bruit, ou d'améliorer la situation ? Je dois dire qu'à ce sujet, je n'ai pas de réponse et c'est un peu décevant. On nous indique que la cartographie doit faire l'objet de discussions et doit être approuvée en septembre 2015. En attendant, qu'allons nous faire?

C'est pour l'ensemble de ces interrogations que nous trouvons cette approbation fort décevante et que nous ne voterons pas pour cette nouvelle cartographie. Je vous remercie.

#### **M. LIEBAULT**

Ce document établit une cartographie assez exhaustive. Nous pouvons féliciter le travail qui a été fait. Restent ensuite les mesures à adopter, et ce sera ça le grand écueil. En effet, ce document est avant tout un document cartographique. Même s'il y a un plan de prévention du bruit qui donne des grands axes, il y aura tout un travail à faire sur les mesures à prendre.

Ces mesures sont de deux natures : tout d'abord, au niveau de l'émission du bruit. Il y a des choses à faire, cela a été dit dans le débat. Mais le grand enjeu est la question de la réception du bruit. L'enjeu essentiel est l'isolation acoustique de l'habitat, qui demandera des moyens énormes car on a un habitat ancien, avec beaucoup de fenêtres et portes-fenêtres qui ne sont pas aux normes acoustiques, et entraînent donc d'énormes nuisances pour les Parisiens qui y logent. Il y aura donc des moyens considérables à mobiliser pour permettre cette rénovation acoustique qui va demander un engagement très fort.

Mais nous sommes en accord avec cette délibération et cette cartographie. Nous voterons donc pour. Je vous remercie.

#### **Mme DAUCHEZ**

Merci Madame la Maire. Je ne vais pas revenir sur cette délibération, mais je voudrais juste faire une remarque sur le conservatoire nous avons abondamment parlé précédemment et pour lequel nous avons émis le vœu de pouvoir consulter les parents d'élèves, vœu que vous aviez refusé de voter. Je reviens sur ce vœu car je rappelle que l'OMS recommande pour les établissements d'enseignement de ne pas dépasser un niveau de bruit global de 35 dB. Je m'interroge donc : que pourrons-nous dire d'un établissement d'enseignement musical qui sera placé sur l'un des axes les plus bruyants de Paris, si j'en crois la cartographie annexée à ce projet de délibération ? C'est une interrogation. Cela éclaire d'autant plus l'opposition des parents d'élèves à ce projet de déménagement. Merci.

#### **Mme PETIT**

Tous les prétextes sont bons...

#### **M. LESAIN**

Regardez la carte.

#### **Mme PETIT**

L'avenue du Maine n'est pas très apaisante non plus.

Pour revenir à l'objet de la délibération, c'est un premier vote ce soir qui nous est demandé. L'étape qui s'ouvre maintenant pour cette carte stratégique, on l'a assez peu évoqué dans nos interventions, c'est qu'à partir de maintenant, après cette première approbation, ces cartes et cette proposition de plan de lutte contre le bruit est soumise à l'expertise et à la contre-expertise des habitants. C'est quelque chose qui va faire l'objet d'un débat public, puis en septembre d'un vote définitif, une fois ces remarques prises en compte.

Je remercie l'ensemble des intervenants, car chaque intervention a fait l'objet de propos constructifs et qui apportent aux débats. J'y vois plusieurs approches et ébauches de solutions apportées sur les principaux problèmes que connaît notre arrondissement par rapport au bruit, qui sont :

- 1. L'avenue du Général Leclerc : c'est l'objectif numéro un de cette mandature. On a beaucoup parlé de l'enrobé phonique du périphérique. Ce premier jet de plan de lutte contre le bruit prévoit que ces enrobés phoniques puissent être utilisés non seulement sur le périphérique mais qu'ils soient maintenant testés sur des voies de Paris intra-muros. J'ai fait la demande, avec Sylvie LEKIN et Étienne MERCIER auprès de Christophe NADJOVSKI pour que l'avenue du Général Leclerc soit l'une des premières avenues parisiennes à être dotée de l'enrobé phonique dans le cadre de sa rénovation.
- 2. La mise en place de Zones à Trafic Limité : nous en avons parlé au moment du débat sur la pollution. Cela revient ici comme piste de solutions. C'est quelque chose que je porte également auprès de Christophe NADJOVSKI pour que le quartier Montsouris puisse bénéficier de ce dispositif.
- 3. Dernier point : l'annexe indiquée pour la RATP à la page 17 du gros document, monsieur FERTIER y a fait référence, est largement insuffisante par rapport à la situation du 14<sup>ème</sup> arrondissement et à la ligne du RER B, à Denfert-Rochereau. Je vous rejoins tout à fait, c'est pour cela que je propose que nous votions un amendement à cette annexe qui demande à la RATP : « Situés sur la ligne RER B, il est demandé que soit étudié l'impact du bruit sur les logements de la rue Jean Minjoz, pour mesurer les conséquences du nouvel aménagement du quai supplémentaire de délestage, et pour anticiper la perspective d'extension du trafic, notamment l'extension des horaires dans un avenir plus lointain. »

La RATP, le STIF se moquent largement du monde sur cette question. Je propose que nous l'indiquions symboliquement à cette étape puis que ce soit porté au niveau du Conseil de Paris. L'annexe qui concerne les bruits répertoriés par la RATP, est largement insuffisante et ils ne font absolument aucune référence au quai Denfert-Rochereau. Il y a très peu d'éléments sur ce que la RATP souhaite porter dans ce cadre en termes d'investissements supplémentaires pour contribuer à résoudre les nuisances liées au bruit.

C'est un nouveau débat qui s'ouvre sur une question de santé et d'environnement public. Florentin LETISSIER sera chargé de l'animer avec moi et avec tout le monde, de recueillir l'expertise des riverains et des habitants de notre arrondissement, et d'essayer d'y apporter des solutions.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ?

#### **M. LETISSIER**

Je voulais remercier toutes les interventions que j'ai trouvé intéressantes, car il y a déjà eu des propositions de faites (madame MERCHADOU ou monsieur FERTIER), même si je regrette que vous ne votiez pas cette délibération.

J'ai peu mentionné la question du bruit provenant des infrastructures ferroviaires parce qu'effectivement la Ville n'a pas de compétence directe sur ce sujet. Je voudrais quand même dire que la mairie du 14<sup>ème</sup> a été largement mobilisée pour cette question du RER B avec Sylvie LEKIN et Madame la Maire pour faire pression sur la RATP. Ce n'est pas simple mais c'est quelque chose qui est pris en compte.

Madame MERCHADOU, je suis très sensible à ce que vous avez dit sur le lien entre le bruit et les inégalités

sociales des populations (notamment celles se trouvant à côté du périphérique, qui en souffrent le plus). C'est quelque chose qui fonde mon engagement politique. Vous avez raison d'insister là-dessus.

Beaucoup de choses intéressantes ont été dites sur la nécessité de mieux évaluer et d'avoir des indicateurs plus fins. Sur les arbitrages budgétaires, je voudrais rappeler que les dispositifs votés dans le cadre du Plan anti-pollution auront un impact sur la question du bruit, par exemple lorsqu'on favorise les modes de transport collectif ou quand on veut renouveler la flotte des véhicules de la mairie de Paris. Il faut bien garder cela à l'esprit. J'ai encore beaucoup de choses à dire mais nous aurons d'autres occasions d'en discuter.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur l'amendement puis sur la délibération.

Je dois annoncer le pouvoir d'Étienne MERCIER à Mélodie TONNOLI. Voulez-vous que je relise l'amendement ? Je soumetts au vote l'amendement. Oui, Monsieur FERTIER ?

**M. FERTIER**

Compte tenu de vos explications et des avancées positives et constructives, nous en tenons compte et nous nous abstenons.

**Mme PETIT**

Sur l'amendement ?

**M. FERTIER**

Nous nous abstenons globalement, à moins que vous ne procédiez à un vote en deux temps.

**Madame PETIT**

Oui nous voterons en deux temps.

**M. FERTIER**

Dans ce cas nous voterons oui pour l'amendement.

**Mme PETIT**

Je soumetts la délibération ainsi amendée.

---

« Situé sur la ligne du RER B, il est demandé que soit étudié l'impact du bruit sur les logements de la rue Jean Minjoz pour mesurer les conséquences du nouvel aménagement du quai supplémentaire de délestage et pour anticiper la perspective d'évolution du trafic par l'extension des horaires. »

Après discussion, l'amendement proposé par Mme la Maire est adopté à l'unanimité:

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs

Ne prennent pas part au vote :                      dont                      pouvoirs

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

### Projet de délibération 2015 DEVE 37

**Article unique** : après intégration de l'amendement, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :    29            dont    3            pouvoirs

Pour :    25            dont    3            pouvoirs

Contre :    dont                      pouvoirs

Abstentions :                                    4 (UMP)            dont                      pouvoirs

Ne prennent pas part au vote :                      dont                      pouvoirs

---

### – Projet de délibération 2015 DAC 157

Convention d'occupation du domaine public avec la société Les Cinémas Gaumont Pathé pour le terrain contigu à l'église Saint-Pierre-de-Montrouge (14<sup>ème</sup>).

*Rapporteuse : Mme POURTAUD*

**Mme POURTAUD**

Merci, Madame la Maire. Je ne m'engage pas complètement sur la question du chantier sans bruit mais en tout cas, nous pourrions toujours surveiller.

Il s'agit d'une délibération qui porte sur le chantier que vous avez tous pu observer, celui du grand chantier du cinéma Gaumont Alésia. Après une phase de démolition d'un certain nombre d'éléments, la phase de reconstruction doit commencer dans les prochaines semaines, pour une durée de 14 mois. Pour cet important chantier, les entreprises ont besoin d'installer une base de vie. Il est apparu après étude que le meilleur emplacement, et même le seul, était le terrain situé entre l'église Saint-Pierre de Montrouge et les grilles qui la séparent de l'avenue du Maine. Ce terrain appartient à la Ville mais est affecté à la paroisse. C'est donc avec l'accord de la paroisse que la Ville de Paris a accepté l'occupation de ce terrain.

La délibération qui vous est soumise présente la convention d'occupation entre le propriétaire, c'est-à-dire la ville et le Gaumont. Elle prévoit les conventions d'occupation du terrain et le versement d'une indemnité d'occupation de 20 € par mois par mètre carré, ce qui représentera 77 560 euros pour la durée prévue. Ce loyer sera réparti comme le prévoit le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, entre la Ville pour 70 % et la paroisse 30 %.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

## M. LESAIN

Effectivement, tout le monde a pu constater l'avancement de ce chantier extrêmement impressionnant, il faut le dire ! La phase de déconstruction est quasiment intégralement terminée. Ouf ! Les riverains ont bien souffert. La transition est toute faite avec la question du bruit que nous évoquions il y a quelques instants. La carte aurait même pu s'en faire écho sur un vaste périmètre.

Une question m'inquiète, c'est celle des délais annoncés : on nous parle de 14 mois de travaux à partir d'aujourd'hui, alors que la livraison était prévue fin 2015. Notre volonté est que l'on ne prolonge pas indéfiniment un chantier dans un quartier déjà très éprouvé. Je vous demande de faire au mieux pour que la société Gaumont tienne ses délais ou, s'ils ont évolué, que les gens soient convenablement informés. Je pense en particulier à l'arrière du chantier rue Alésia. C'est là que se concentrent toutes les circulations de camions et d'engins alors que la chaussée n'est pas très large, et que les voitures ont tendance à accélérer en sortant de la place d'Alésia. Des progrès ont été faits, en rajoutant quelques passages piétons supplémentaires mais cela ne suffit pas à rassurer pas totalement les passants, notamment les parents avec enfants ou les personnes à mobilité réduite.

D'autre part, dans cette délibération, on nous indique qu'une solution a été trouvée pour installer une base de chantier en bonne intelligence avec la paroisse. Nous en sommes très satisfaits. Je pense que cet emplacement est la meilleure solution possible. Attention à ce que ce regain d'activité à cet endroit-là ne génère pas un point de friction supplémentaire entre les passants et les véhicules sur le bas de l'avenue du Maine. On le sait, la traversée entre l'église et le Zeyer est déjà extrêmement périlleuse.

Un mot enfin pour vous dire que nous nous réjouissons que l'installation dégage un bénéfice financier pour la Ville de Paris. C'est normal puisqu'il y a occupation du domaine public. Nous demandons néanmoins que la Ville soit consciente que les riverains paient cher pour les travaux et ne touchent rien en contrepartie. Nous aimerions que sur cette somme dont la Ville va toucher un peu plus des deux tiers, nous puissions imaginer un certain nombre de choses :

- d'une part, l'accompagnement juridique de voisins qui ont vu des fissures apparaître sur leur habitation. Ils sont nombreux, y compris les personnes qui n'ont pas été prises en compte lors des premiers relevés qui ont été faits. Vous avez eu l'occasion de le constater lors de réunions de riverains ;
- d'autre part, proposer un accompagnement aux commerçants du quartier qui souffrent, en montant une opération commerciale sur ce secteur (je m'en remets aux propositions de monsieur MOURIN sur ce sujet), en finançant des illuminations de Noël, en tout cas en essayant de compenser, avec cet argent que va toucher la Ville, les nuisances qui ont pu être générées par ce chantier. Certes, c'est un chantier privé, vous ne manquez jamais de le rappeler aux riverains qui sont mécontents. Mais nous le rendons possible en tant que Ville de Paris, en leur donnant cette possibilité d'installer leur base de chantier. Nous en sommes responsables devant les habitants du quartier.

Je vous remercie.

## Mme PETIT (2 38)

Je ne suis pas responsable des chantiers du Gaumont.

J'ai animé une réunion publique avec Marianne AUFFRET et Sylvie LEKIN où l'on avait demandé aux entreprises de venir s'expliquer sur le déroulé des travaux et la manière dont le chantier se déroulait.

Chaque riverain est libre de déposer des référés et d'attaquer la société Gaumont par rapport au déroulé du chantier.

Nous soutenons dans leur démarche l'ensemble des copropriétés ou commerçants qui ont demandé à la société Gaumont des dédommagements relatifs à une baisse d'activité. Nous les soutenons dans cette démarche. Tout ce que l'on peut faire, nous le faisons, mais je ne me sens pas coresponsable du déroulé du chantier Gaumont. Je suis là pour assurer au mieux la sécurité des habitants, des piétons et des riverains.

La solution qui va être mise en place va permettre de fluidifier la rue d'Alésia dont la circulation est compliquée, même si des aménagements complémentaires ont été faits. Ce week-end encore, des panneaux lumineux signalant un établissement scolaire ont été installés.

Nous sommes là pour suivre le déroulé avec les habitants et les riverains, et être « en face » de Gaumont. Nous sommes « en face » de Gaumont, avec Marianne AUFFRET et Sylvie LEKIN, pour discuter. Je ne suis pas coresponsable de ce chantier. Je suis en face » quand il est nécessaire de se mobiliser pour défendre les intérêts des habitants du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Mais je ne suis absolument pas responsable du déroulé de ce chantier. Les services de la ville étudient au mieux, dès que c'est nécessaire, et dans le respect de la loi et de la réglementation, les installations de chantier, le permis de construire, etc.

#### **Mme AUFFRET**

Dès qu'un habitant nous sollicite pour nous indiquer un problème de nuisances, je le fais car je suis en contact régulier avec le chef de chantier. Nous sommes un peu moins « en face » et plus en fonction de médiation. Nous sommes là pour réclamer des comptes.

#### **Mme PETIT**

Tout cela se fait grâce à des discussions rapprochées avec la paroisse pour l'utilisation la plus sécurisée, avec le moins de nuisances pour le fonctionnement de la paroisse.

Je vous propose de passer au vote.

#### **Mme POURTAUD**

Je voulais juste compléter ce qui vient d'être dit, pour vous donner une réponse sur les nuisances dues aux circulations. Je l'ai précisé dans mon intervention : la base de vie sera installée sur le terrain situé entre l'église et les grilles qui bordent l'église du côté de l'avenue du Maine. Il n'y a pas d'empiétement sur la chaussée. Il s'agit de la base de vie. Ce n'est pas là que les travaux ont lieu ni là que les camions livreront différents matériaux. Cela ne devrait pas avoir de conséquences de ce point de vue là.

Je voudrais ajouter que la paroisse, non seulement a donné son accord, mais est également heureuse d'avoir une recette supplémentaire qui va lui permettre d'entreprendre des travaux de peinture de la salle de la crypte, qu'elle envisageait depuis un certain temps. Cela n'enlève rien à vos autres remarques.

#### **Mme PETIT**

Je soumetts au vote cette délibération.

---

### **Projet de délibération 2015 DAC 157**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

Contre :	dont	pouvoirs
Abstentions :	dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :	dont	pouvoirs

– **Projet de délibération 22015 SG 25**

**Subvention (2.000 euros) à l'association Léo Lagrange Île-de- France (20ème).**

***Rapporteure : Mme POURTAUD***

**Mme POURTAUD**

Il s'agit du mois de l'égalité, en avant-première de la journée internationale du droit des femmes. Cette délibération propose d'attribuer 2000 € à la fédération Léo Lagrange Île-de-France, gestionnaire du centre socioculturel Maurice Noguès, pour l'organisation du mois de l'égalité femmes-hommes.

Depuis plusieurs années, le centre Maurice Noguès fait un gros travail sur cette thématique et j'en profite pour saluer le travail de sa directrice, Lise JOSEPH, très impliquée sur ce sujet.

Ce mois de l'égalité se déroule du 2 mars au 3 avril mais résulte d'un important travail tout au long de l'année de collaboration avec les acteurs sociaux et les associations du quartier, porte Vanves bien entendu.

Je ne les citerai pas tous : vous les connaissez. La liste est longue. Je veux les saluer et le remercier pour leur application.

Les thèmes traités sont : l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, avec des ateliers de formation au droit et une attention particulière portée aux femmes issues de l'immigration. Cette année, un accent sera mis sur la sécurité des femmes dans l'espace public.

Beaucoup d'actions, comme chaque année, visent les enfants et les adolescents pour les sensibiliser à l'égalité filles-garçons, lutter contre les stéréotypes de genre et les éduquer au respect mutuel.

Par exemple sont organisés :

- -un salon du livre non sexiste « rose pour les filles, bleu pour les garçons ;
- -des jeux de rôle pour les classes de quatrième et cinquième ;
- -un accueil mère-fille le week-end ;
- -un forum et une soirée théâtre festive pour la clôture.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette subvention et j'en profite, madame la Maire, si vous me le permettez, pour vous annoncer qu'à l'occasion de la Journée Internationale des femmes, la mairie du 14<sup>ème</sup> organise une table ronde sur les inégalités hommes-femmes dans le monde de la culture. Cette table ronde aura lieu non pas le 8 mars, mais le 12 mars, à 15h00, ici en salle des mariages, avec de nombreuses associations et acteurs cultures engagés dans ce combat. Vous êtes bien entendu tous invités. Je compte sur vous. Merci.

**Mme PETIT**

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?  
Je vous propose de passer au vote.

## Projet de délibération 2015 SG 25

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

### – Projet de délibération 22015 DLH 40

Location de l'immeuble 15, rue Gassendi (14e) à la SA d'HLM Toit et Joie - bail emphytéotique.

*Rapporteur : M. BOUABBAS*

#### M. BOUABBAS

L'objet de la délibération est d'accepter sur la location d'un bail emphytéotique d'un immeuble situé au 15, rue Gassendi au bénéfice de la société HLM Toit et Joie.

Cet immeuble a été acquis par la Ville de Paris le 29 décembre dernier, faisant suite à l'exercice du droit de préemption pour une somme de 4,5 millions d'euros, afin de réaliser un programme de logements sociaux.

L'immeuble se situe sur une parcelle de 154 m<sup>2</sup> avec un bâtiment R + 5 + combles, de type haussmannien. Il comprend un local commercial au rez-de-chaussée et 13 logements de petite taille. Cela permettra la résiliation de 13 logements sociaux.

La durée du bail emphytéotique est de 55 ans comme habituellement et le loyer capitalisé sera de 1,02 million d'euros.

Parmi les 13 logements, 5 sont vacants. Pour les locataires en place, ceux qui seront en-dessous des plafonds de logements sociaux verront une baisse de leur loyer ; ceux qui sont situés hors plafond verront leur loyer inchangé.

Quatre logements vacants en étages seront refaits à l'intérieur : peinture, rénovation des pièces d'eau, révision des réseaux électriques et de gaz, vérification des ventilations des pièces d'eau, avec mise en place si besoin d'une VMC. Dans chacun de ces logements assez petits, (uniquement des deux-pièces) il sera créé un salon avec la suppression du dressing.

Au rez-de-chaussée se trouve un souplex, ce qui n'est pas dans les normes de logement social. Il sera transformé en studio de 24 m<sup>2</sup>.

Pour les logements occupés, l'électricité et le gaz seront vérifiées et remis aux normes le cas échéant. Si plus tard les logements deviennent vacants, les mêmes travaux seront entrepris.

Sur l'aspect extérieur, le ravalement de la façade sur rue et sur cour sera effectué, ainsi que divers travaux de rafraîchissement de la cage d'escalier, le remplacement de la porte d'accès et la mise en conformité de l'ascenseur. Le local commercial sera conservé avec l'occupant actuel.

Il y aura au final douze deux-pièces de 37 à 44 m<sup>2</sup> et un studio de 24 m<sup>2</sup>.

L'objet de la libération n'est pas de rompre l'équilibre entre les contingents ou en termes de catégories sociales, mais l'acceptation, d'accord de ce bail emphytéotique, au bénéfice de Toit et Joie.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Voici un nouvel exemple de préemption exercée par la Ville de Paris sur un immeuble, qui permet d'avancer dans notre politique de livraison de logement.

Il y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ?

**Mme MERCHADOU**

Merci madame la Maire. J'ai deux questions simples : pourquoi le choix de la SA Toit et Joie ? Deuxième point : je n'ai pas très bien compris ce que vont devenir les huit locataires restant dans cet immeuble ?

Merci de bien vouloir m'éclairer.

**M. BOUABBAS**

Quand il y a une préemption, la mairie centrale, en relation avec Madame PETIT, moi-même et Marianne AUFFRET, nous propose un certain nombre de bailleurs. Nous sommes attachés à avoir une diversité des bailleurs sur l'arrondissement. Paris Habitat et la RIVP ont le plus grand patrimoine mais en termes d'efficacité, il est bon d'avoir une certaine diversité. Toit et Joie est le bailleur de la Poste et cela nous semble intéressant d'avoir des postiers dans ce quartier.

Pour les huit ménages en place, ils resteront en place. Je le répète, s'ils sont sous les plafonds, leurs loyers baisseront, sinon les choses resteront inchangées, hormis une amélioration de leur immeuble.

**Mme PETIT**

Nous passons au vote.

---

**Projet de délibération 2015 DLH 40**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

---

– **Projet de délibération 2015 DLH 54**

**15-19 rue Jean Zay (14e) - Modification de façade - Autorisations d'urbanisme**

*Rapporteuse: Mme AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

La Ville de Paris est propriétaire d'un local placé sous voirie, dont l'entrée se trouve au 15-19, rue Jean Zay dans le 14<sup>ème</sup>. Ce local comporte une pièce unique d'environ 60 m<sup>2</sup> à l'entrée et trois espaces disposés en enfilade, à usage de réserve. En l'état, la pièce principale et les réserves ne disposent pas de fenêtres.

Dans le cadre d'un projet visant la mise à disposition du local à une association, il est nécessaire de modifier la façade pour y installer des éléments vitrés permettant d'apporter un éclairage naturel au local. Ces travaux sont notamment soumis au dépôt d'une déclaration préalable. La Ville de Paris étant elle-même propriétaire, elle s'autorise elle-même à faire des travaux. C'est pour cela que cela passe en Conseil d'arrondissement.

Il est question d'accueillir une association qui s'appelle Mobilociné, (Les Productions Insolites) qui fait du cinéma de rue. Ce local servira à leurs productions ainsi qu'à stocker leur matériel. C'est la raison pour laquelle la question de la lumière est moins cruciale que si elle avait, par exemple, accueilli des bureaux.

Je vous invite à voter cette délibération.

**Mme PETIT**

Il y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

---

**Projet de délibération 2015 DLH 54**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

Contre :	dont	pouvoirs
Abstentions :	dont	pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :	dont	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DU 11**

**ZAC Pasteur Montparnasse (14e et 15e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE.**

*Rapporteuse: Mme AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

La réalisation de la ZAC “Pasteur Montparnasse” étant aujourd’hui terminée tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d’approuver les comptes définitifs de cette opération et de donner quitus à la SEMPARISEINE.

L’opération “ Maine-Montparnasse ” s’est développée à l’occasion de la construction de la nouvelle gare Montparnasse dans les années 1960. Il a fallu adapter la gare aux nouveaux enjeux. La ville de Paris avait alors souhaité, en 1985, la création d’une dalle de couverture des quais et des voies pour y implanter un espace vert qui allait devenir le Jardin Atlantique, au-dessus de la gare.

Ces projets n’ont été concrétisés qu’à l’arrivée du TGV Atlantique desservant l’Ouest et le Sud-Ouest. Déclarée d’utilité publique par le décret du 25 mai 1984, la réalisation du Train à Grande Vitesse Atlantique a nécessité une double intervention destinée à répondre tant aux exigences technologiques et fonctionnelles liées à son accueil, qu’à la croissance attendue du trafic.

La création de la ZAC a été votée en 1985, il y a exactement 30 ans. Elle avait été d’abord confiée à la SEMIREP puis à la SEMEA XV dans le cadre d’une fusion-de ces deux opérateurs. Dans le cadre d’une autre fusion qui a suivi, elle a été confiée à la SEMPARISEINE.

La ZAC été supprimée en décembre 2004, suite à l’achèvement de l’aménagement physique du quartier.

Quelques mots rapides sur les données physiques de l’opération :

C’est un très grand espace de 7 hectares, qui s’est refermé. Les travaux sont terminés, mais cela a été très progressif. Entre l’ouverture de la ZAC, la mise en place des travaux et le moment où l’on donne quitus, cela représente 30 ans.

Son périmètre est délimité au nord par le bâtiment de la gare Montparnasse, à l’ouest par la façade de l’immeuble de bureaux le long du square Max Hymans, à l’est par la façade de l’immeuble longeant la terrasse Modigliani et englobe la passerelle franchissant la rue du Commandant Mouchotte, et enfin déborde au sud du Pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, sur une soixantaine de mètres.

Cette opération, pendant ces trente années, a porté ses fruits et a permis la réalisation :

- de plus de 65 00 m<sup>2</sup> de bureaux et de plus de 8 000 m<sup>2</sup> de commerces répartis au nord et au sud du Pont ;
- d’une crèche de 40 berceaux, la crèche du Capitaine Drone, crèche familiale, située à l’arrière du Jardin Atlantique ;
- d’un atelier d’initiation aux techniques modernes. Cela se réfère à la création du centre d’animation, qui était l’ancien Garef océanographique ;
- de deux musées municipaux : le Mémorial du Maréchal Leclerc, et le Musée Jean Moulin ;

- d'un Club House de tennis ;
- des locaux de maintenance du jardin ;
- du Jardin Atlantique (3 hectares environ) ;
- de 5 courts de tennis ;
- de l'élargissement et la réfection du pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon et la réalisation de la passerelle au-dessus de la rue du Commandant Mouchotte.

Le programme de la Z.A.C. "Pasteur Montparnasse" est achevé depuis le 31 décembre 2000.

Quelques chiffres qui équilibrent les recettes et les dépenses :

Le bilan financier comprend une attestation du commissaire aux comptes relative à l'exactitude du bilan. Il décrit les choses ainsi : dans le bilan final présenté par l'aménageur, les dépenses définitives de cette opération s'élèvent à 164 048 160,58 € HT. Les dépenses d'appropriation foncières sont de 20 482 585,21 € HT. Les études ont nécessité des dépenses de 1 372 065,72 € HT, les travaux représentent une charge de 133 957 949,04 €, les dépenses accessoires, qui comprennent la rémunération de l'aménageur, les frais financiers, les actions de communication, de contentieux et de gestion.

Les produits représentent pour leur part 237 871 912,61 € HT, qui sont constitués des cessions de charge foncière, des produits divers dont les produits financiers.

Le résultat net de l'opération présente un solde bénéficiaire de 73 823 752,03 €.

Je vous propose donc :

- d'approuver les comptes définitifs de la ZAC "Pasteur Montparnasse" ;
- d'arrêter le montant du résultat bénéficiaire final ;
- de recouvrer le solde non encore recouvert du résultat bénéficiaire final à hauteur de 3 070 884,08 €.

Merci par avance.

**Mme PETIT**

Imaginez la délibération en 2035 pour Saint Vincent de Paul !

Qui demande à prendre la parole sur ce sujet ?

**M. FERTIER**

Madame la Maire, il s'agit d'une opération qui porte sur le quitus donné à la gestion de cette ZAC, commencée à une époque que les moins de 20 ans ne connaissaient pas, 1986, et qui s'est terminée le 31 décembre 2000, à un temps où la majorité était autre.

Je me félicite de la gestion de ce dossier qui est particulièrement exemplaire d'un double point de vue :

- premier point de vue : il y a une maîtrise du coût des travaux, incontestablement.
- deuxième point de vue : c'est le résultat d'une gestion rigoureuse et efficace. Cela se traduit pour la Ville de Paris par un solde positif de près de 74 millions.

Si je dois former un vœu aujourd'hui -bien sûr, nous voterons en votre faveur de cette délibération- c'est qu'en 2035, l'opération Saint-Vincent-de-Paul se traduise par un tel bénéfice pour la Ville de Paris.

Je vous en remercie.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

## Projet de délibération 2015 DU 11

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

Madame LEKIN, je vous passe la parole pour un vœu qui concerne la collecte du verre.

### – Projet de délibération 2015 DPE 37

**Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation**

*Rapporteuse : Mme LEKIN*

**Mme LEKIN**

La direction de la propreté et de l'eau (DPE) assure à Paris le service public des déchets ménagers. Elle pilote ainsi l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de cette mission qui comprend notamment une collecte sélective du verre en vue de son recyclage. Cette dernière collecte est confiée à des prestataires et est organisée selon deux modes d'intervention :

- Une collecte en porte à porte des immeubles riverains et des professionnels qualifiés de « gros producteurs » tels que les restaurateurs ou les restaurants d'entreprise, qui fait l'objet de la présente délibération. Le lot 2, dont le titulaire est la société SITA Île-de-France, concerne le 14<sup>ème</sup> arrondissement.
- Cette collecte s'inscrit également dans le cadre des relations avec les éco-organismes. Le verre collecté sélectivement en vue de son recyclage permet à la Ville de Paris de percevoir, par l'intermédiaire du SYCTOM, deux types de recettes, l'une liée à la revente du verre, l'autre étant constituée par des aides financières en soutien de sa politique de collecte sélective.

Les contrats actuels arrivent à échéance le 30 juillet 2016 et afin d'assurer la continuité des prestations de la collecte du verre en porte à porte une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert doit être engagée, dont les modalités d'attribution vous sont aujourd'hui soumises.

Je voudrais préciser, qu'étant donnés les récents mouvements de grève, les prestations prévues par ce nouveau marché comprennent principalement :

- l'organisation et la mise à disposition des moyens humains et matériels pour assurer la collecte en porte à porte du verre ;
- le transport du verre collecté sur une aire de stockage mise à disposition par le titulaire ;
- le chargement du verre dans les véhicules mis à disposition par le verrier repreneur ;
- l'identification des bacs collectés, la gestion et la transmission périodique des données recueillies

- la réalisation, l'archivage et la mise à disposition de données de suivi de collecte en temps réel et, sur demande de l'autorité compétente, la transmission de ces données ;

Ce nouveau marché sera conclu pour une durée d'exécution de 6 ans à compter du 1er août 2016.

Le cahier des clauses techniques de ce marché prévoit également des dispositions particulières permettant de limiter les émissions sonores lors des opérations de collecte. Ainsi, les bennes utilisées pour les opérations de collecte devront disposer de caissons insonorisés pour respecter des niveaux d'émission plus contraignants que dans les précédents marchés. En outre, la collecte du verre reste proscrite le dimanche et les collectes autorisées le samedi sont réduites. Le samedi, la collecte du verre des immeubles riverains n'est plus acceptée et seules sont autorisées ce jour-là des collectes spécifiques à destination de professionnels gros producteurs de verre, collectes nécessaires compte tenu du rythme d'activité de ces professionnels.

Ces marchés s'inscrivent par ailleurs dans une volonté d'accroître les exigences de la Ville de Paris en matière de responsabilité sociale des entreprises. La qualité sociale fait partie intégrante de la qualité du service rendu dans ce type de marché où la main d'œuvre est une ressource prépondérante.

Ce projet prévoit que les candidats s'engagent dans une démarche de progrès social, s'agissant notamment de la lutte contre l'absentéisme et la prévention des conflits sociaux. Il est à noter que cet engagement aura une valeur contractuelle puisqu'il est annexé à l'acte d'engagement. Il sera formalisé, chaque année, par la remise d'un rapport dont le contenu est précisé par le pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, le champ de la démarche qualité sera étendu de manière à encadrer le recours à l'intérim. Il est notamment prévu de contrôler la formation des conducteurs et ripeurs, y compris des intérimaires et agents en insertion et de vérifier que les nouveaux arrivants soient bien intégrés dans des équipages composés d'agents expérimentés.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## **M. LIEBAULT**

Nous abstiendrons sur ce projet de délibération, parce que les élus communistes Front de gauche sont favorables à la régie de la collecte du verre en porte-à-porte. Toutes les études réalisées montrent qu'il n'y a pas de différence entre le public et le privé sur le plan qualitatif mais que le public a l'avantage d'avoir la même qualité partout alors que le privé montre des différences d'un arrondissement à l'autre. C'est le cas de ces trois lots.

On fustige l'absentéisme dans le secteur public mais l'expérience montre que les prestataires privés ne sont pas exempts d'un tel phénomène. C'est ce qui amène la Ville de Paris dans le présent marché public à obliger les prestataires à s'engager sur ce point. Il n'y a pas de garantie réelle de respect d'une telle clause, les délégataires étant loin de respecter leur engagement. Rappelons-nous des provisions pour travaux jamais respectées des multinationales de l'eau à Paris.

On sait aussi que les sociétés privées recourent massivement au travail intérimaire chez les conducteurs comme chez les ripeurs. Or, contrôler la formation et mieux intégrer les nouveaux arrivants dans les équipages, comme cela est prévu cela suffira-t-il à changer le modèle économique de ces sociétés ? Nous en doutons.

La mise en régie, en assurant un statut public des employés, contribuerait au contraire à la résorption de la précarité dans ce secteur. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu pour demander à ce que la Ville porte plus attention aux conditions de travail des salariés dans le cadre des marchés et délégations de service public, tant dans le choix des candidats que dans le contrôle en cours d'exécution. Cette délibération tombe d'ailleurs quelques semaines seulement après le conflit social très dur qu'a évoqué Madame LEKIN, chez l'un des titulaires du marché en cours, la SITA, qui est justement le prestataire du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour conclure, nous sommes convaincus que la mise en régie permettrait un coût moins élevé pour les contribuables, une meilleure transparence vis-à-vis des usagers quant à la gestion du service, un meilleur contrôle du service commercial de facturation, la mobilisation d'investissements de long terme pour améliorer les moyens matériels, une amélioration des conditions de travail, de salaires et de retraite des conducteurs et des ripeurs.

La Ville de Paris peut tout à fait assurer en direct les tâches confiées aujourd'hui aux entreprises privées pour la collecte du verre en porte-à-porte La Ville peut se doter de moyens humains et matériels et assurer le transport vers des espaces de stockage.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe communiste Front de gauche s'abstiendront sur ce projet de délibération.

#### **M. FERTIER**

Merci Madame la Maire. L'examen de ce marché et des conditions qu'il impose ont retenu mon attention sur deux points. Le nouveau marché prohibera l'utilisation de bennes à motorisation diesel. Les motorisations thermiques devront respecter la norme euro six. Dans ce domaine, la Ville de Paris est plus exigeante qu'exemplaire. Elle compte en effet encore 30 % de bennes à ordures diesel. Une nouvelle fois on peut regretter le fameux principe « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ».

Dans le même ordre d'idée, la deuxième clause que vous avez parfaitement rappelée, madame LEKIN, je vous en remercie, concerne le progrès social. Les candidats s'engagent dans une démarche de progrès social s'agissant notamment de la lutte contre l'absentéisme et la prévention des conflits sociaux, cet engagement ayant valeur contractuelle. Là aussi, on aimerait aussi que dans ce domaine la Ville de Paris soit un peu plus exemplaire. Je doute que les habitants de Paris, et notamment les usagers des piscines apprécient le savoir-faire de la ville de Paris en la matière pour résoudre ces conflits sociaux. Je vous remercie pour votre écoute.

#### **Mme LEKIN**

Je peux répondre à Monsieur FERTIER. Je voterai ma délibération mais je suis presque de l'avis de Monsieur LIEBAULT. Entre les convictions et les contradictions... !

Le dernier conflit social des collecteurs de verre qui a duré très longtemps a eu quand même un effet bénéfique, puisque maintenant, ils sont deux ripeurs au lieu d'un auparavant, ce qui sur le plan de la sécurité est préférable.

Il y a eu des avancées sociales. Espérons qu'elles continuent. La Ville de Paris y veillera en attendant de municipaliser, comme le souhaite Nicolas LIEBAULT les collectes de verre.

#### **Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **Projet de délibération 2015 DPE 37**

**Article unique** : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :	3 (PCF - FG)	dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

– **Projet de délibération 2015 DVD 37**

**Aménagements de sécurité 2015. Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France**

*Rapporteuse : Mme LEKIN*

**Mme LEKIN**

La municipalité parisienne et la Région Île-de-France renforcent leur action en vue de l'amélioration de la sécurité routière.

À ce titre, la Région Île-de-France cofinance les aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière à travers les dispositifs définis par la délibération CR 37-14 du Conseil Régional du 19 juin 2014 relative au Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable.

Deux dispositifs, assortis de plusieurs critères d'éligibilité, sont applicables à certains des aménagements de sécurité localisés inscrits au budget 2015 de la Ville de Paris.

▫ Dispositif 1 : Actions portant sur l'infrastructure (mise en œuvre de travaux d'aménagements et d'équipements d'infrastructures destinés à traiter des sites dangereux avérés).

Le critère 1 s'applique aux opérations visant à sécuriser les zones d'accumulation d'accidents répertoriés, où se sont produits au moins 5 accidents sur une section de 850 m sur une période de 5 ans.

Le taux de financement maximum est de 50 % du montant HT du projet.

▫ Dispositif 2 : Actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risque

Le taux de financement maximum est de 30 % du montant HT du projet, sauf pour les projets concernant les établissements publics locaux d'enseignement (lycées d'enseignement général, technologique et professionnel et établissements d'éducation spéciale), pour lesquels le taux est porté à 70 % ;

En ce qui nous concerne, il s'agit de l'école située rue Jean Dolent, pour un montant de 118 000 €.

Je vous demande donc d'autoriser la maire de Paris à solliciter de la Région Île-de-France les subventions relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2015, et à prendre toute décision en résultant.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. LESAIN**

Je voudrais vous dire que nous sommes heureux que la rue Jean Dolent puisse bénéficier d'un aménagement de sécurité pour les élèves de l'école. Cela m'a donné l'occasion de relire un certain nombre d'engagements de campagne et de voir que dans notre programme électoral figurait cet engagement. Je vous remercie donc de respecter un certain nombre de promesses que nous avons pu faire aux habitants du 14<sup>ème</sup>.

Pour ces mêmes raisons, nous serons extrêmement attentifs à la réponse que vous pourrez faire à la question portée par notre collègue madame MERCHADOU, sur l'accès à la prison de la Santé, afin qu'une insécurité ne soit pas remplacée par une autre.

**Mme PETIT**

Si tout le monde est heureux, nous allons voter !

---

#### **Projet de délibération 2015 DVD 37**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

Nous en avons fini avec les projets de délibération. Nous passons aux questions écrites à la Maire de Paris. Je rappelle que les questions écrites font l'objet d'un vote, comme les vœux.

#### **Questions écrites à la Maire de Paris**

– Q14 2015 01

**Question écrite de Madame Carine PETIT et les élus de la majorité municipale à Madame la Maire de Paris et Monsieur le Préfet de Police relative aux arrêtés réglementant provisoirement le**

## stationnement lors de manifestations dites « événementielles »

**Mme PETIT**

Nous nous permettons de nous adresser à la Maire de Paris et au Préfet de Police pour leur demander qu'ils accordent leurs violons pour mieux répondre aux demandes des organisateurs de manifestations et d'événements sur l'espace public : du forum de rentrée, que nous organisons, aux vide-greniers organisés par les associations de commerçants. L'enlèvement et le stationnement des voitures est un sujet partagé entre la Ville et la Préfecture qui se renvoient la balle et qui ne s'accordent pas sur le fait de savoir qui doit prendre les arrêtés qui réglementent le stationnement sur l'espace public.

Nous demandons donc à Madame la Maire de Paris ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Police :

- De lui indiquer qui est compétent pour la prise d'arrêté réglementant provisoirement le stationnement lors de manifestations dites « événementielles »
- De lui transmettre une procédure claire permettant de solliciter la prise de tels arrêtés.

Nous avons été nous-mêmes embêtés lors du forum de rentrée ; certains problèmes s'étaient posés également lors de vide-greniers importants, notamment rue Raymond Losserand. Monsieur FERTIER m'avait également posé la question suite à différentes interventions d'organisateur de manifestations sur l'espace public. Comme nous n'avons jamais eu de réponse claire, nous nous sommes dit que nous allions à nouveau tenter de reposer la question. Nous ferons passer la réponse aux personnes concernées.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Nous allons reposer la question, puisque comme vous l'avez dit, on vous l'avait posée.

Toutefois, nous sommes un peu surpris que vous soyez obligée de vous adresser à la Maire de Paris pour connaître vos attributions de compétence. Il me semble que cette question qui se pose régulièrement, qui s'est posée les années précédentes, qui se pose dans d'autres arrondissements, devrait pouvoir trouver une réponse générique.

Cela a au moins le mérite de nous permettre de nous rendre compte du pouvoir d'influence de l'exécutif du 14<sup>ème</sup> sur l'exécutif municipal.

**Mme PETIT**

Je vais mettre aux voix la question écrite.

---

## Question écrite 2015 01

Après discussion générale, la question écrite est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

- Q14 2015 02

Question écrite adressée à la Maire de Paris sur proposition de Bertrand LESAIN, Conseiller du 14<sup>ème</sup> arrondissement, de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe UMP et apparenté, relative à l'étude urbanistique réalisée concernant le réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.

**M. LESAIN**

Une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été désignée pour travailler sur les hypothèses d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, de la place Denfert-Rochereau à la porte d'Orléans.

Le marché a été formalisé au prix forfaitaire de 129 100 euros, à la charge de la collectivité.

Bien qu'achevée à l'automne 2013, cette étude n'a jamais fait l'objet d'une présentation publique, et ce en dépit de l'insistance des uns et des autres.

Nous avons appris lors du Conseil d'arrondissement que la mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement ne disposait que d'une partie de ce document et se heurtait à un refus total et réitéré de la part des services de la Ville de Paris de lui transmettre le reste de ces travaux, et ce sans aucune explication.

Les éléments de qui ont été portées à notre connaissance ne sont que parcellaires et incomplets. Nous ne pouvons pas juger du travail qui a été réalisé.

Nous proposons que le Conseil d'arrondissement demande à Madame la Maire de Paris de bien vouloir transmettre ce document dans son intégralité à Madame la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, et ce dans les meilleurs délais, afin que cette dernière puisse le communiquer à l'ensemble des élus du Conseil d'Arrondissement, ainsi qu'aux responsables des Conseils de quartier qui en ont maintes fois exprimé la demande.

En cas de refus de la part de la Maire de Paris de transmettre ce document, ils lui demandent de bien vouloir en expliquer les raisons.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, votre première adjointe nous a expliqué que vous aviez demandé l'étude et que faisiez tout pour l'obtenir. Nous vous proposons de vous y aider.

**Mme PETIT**

Vous pourrez, Monsieur LESAIN, poser à chaque Conseil d'arrondissement, toutes les questions que vous voulez sur l'avenue du Général Leclerc, mais vous ne pourrez pas nous imposer la manière dont nous souhaitons travailler avec les habitants sur la requalification de l'avenue du Général Leclerc.

Ce que nous avons demandé à la Ville de Paris depuis le mois de juillet - le diagnostic et les différents scénarios sur l'avenue ont déjà été présentés aux conseils de quartiers et aux associations de riverains - c'est de retravailler sur cette étude sur la base du diagnostic, avant de lancer officiellement la concertation sur la requalification de l'avenue du Général Leclerc. Nous avons demandé à la Ville de Paris, à la DVD et à la Direction de l'Urbanisme, de retravailler car un certain nombre de questions et de problématiques n'étaient pas abordés dans cette étude.

Nous l'avons demandé au secrétariat général de la Ville de Paris lors d'une réunion en juillet.

Nous avons entre temps travaillé avec la Maire de Paris et Christophe NADJOVSKY pour que le budget nécessaire à la requalification de l'avenue du Général Leclerc soit bien inscrit au de programme

d'investissement de la mandature. C'est la base pour commencer à travailler avec les habitants, les commerçants et les conseils de quartier.

Nous entamerons très prochainement la concertation sur l'avenue du Général Leclerc.

Je n'ai pas besoin de l'opposition pour demander à la Maire de Paris de me communiquer une étude dans son intégralité.

Nous travaillons aujourd'hui avec les services de la Ville pour être prêts à lancer la concertation et que dès 2016 les travaux puissent commencer, en particulier pour la portion qui ira de la porte d'Orléans à la place d'Alésia.

Je propose au Conseil d'arrondissement de ne pas approuver cette question.

#### **M. LESAIN**

Vous n'avez pas compris ma demande. Elle n'est pas d'avoir l'intégralité des travaux que vous préparez, elle est d'avoir l'étude réalisée par un cabinet extérieur et payée par la collectivité. C'est un document public dont votre première adjointe nous a dit lors du dernier Conseil que vous ne l'aviez pas eu, malgré vos demandes répétées.

Voilà ma demande : c'est de disposer du compte-rendu du travail effectué par une entreprise pour la Ville de Paris. C'est tout ! Je ne vous demande absolument pas de nous rendre des comptes sur la façon dont vous préparez la rénovation de l'avenue du Général Leclerc. Nous aurons d'autres occasions d'en parler. Nous aurons d'autres occasions de rappeler que nous avons bien compris que la rénovation de la Place Denfert-Rochereau, qui figurait dans votre programme, ne serait pas réalisée sur ce mandat. Nous aurons d'autres occasions de parler de plein de choses.

Je vous demande simplement la meilleure façon de récupérer cette étude qui a été réalisée sur cette question par une entreprise mandatée.

Je vous remercie.

#### **Mme PETIT**

Il y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote.

---

### **DELIBERE**

Après discussion générale, la question écrite est mise au vote et est rejetée.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 6 (UMP - UDI) dont pouvoirs

Contre : 23 dont 3 pouvoirs

Abstentions : dont pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoirs

---

## Questions orales à la Maire d'arrondissement

- Q14 2015 08

Question posée par Madame Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et Monsieur Eric AZIERE, Conseiller de Paris, concernant le bâtiment en préfabriqué de la 2/ 3 rue Bardinnet abritant les locaux au rez-de-chaussée de l'Association « Maison, Droit et Justice », ainsi que ceux de « Paris Services Familles »

**Mme MERCHADOU**

Il semblerait que le bâtiment en préfabriqué de la rue Bardinnet abritant les locaux au rez-de-chaussée de l'Association « Maison, Droit et Justice », ainsi que ceux de « Paris Services Familles » précédemment seraient démolis à court terme.

Depuis plusieurs mois en effet, des repérages et des sondages des sols sont effectués à l'arrière du bâtiment, ce qui, en l'absence d'information précise, engendre l'inquiétude des associations et des riverains.

Eric AZIERE et moi-même demandons à Madame la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, de bien vouloir leur préciser, si cette information est exacte :

1. Quelle sera la destination du bâtiment futur ?
2. Quelles mesures seront-elles prises, voire anticipées, pour le relogement de ces associations dont l'action est très appréciée dans le quartier, voire au-delà ?
3. Si la Mairie envisage de mettre en place une véritable procédure de concertation auprès de l'ensemble des élus et des riverains afin que la réalisation du projet recueille l'assentiment du plus grand nombre.

**Mme PETIT**

Merci pour cette question.

Le local de la rue Bardinnet abrite la Maison de le Justice et du Droit. Le reste est vide puisque le service « Paris Services Familles » a quitté les lieux depuis plusieurs années.

Ce site a été identifié par le Direction du Logement et de l'Habitat de Paris et par la Mairie d'arrondissement comme pouvant faire l'objet d'une rénovation de logements, comme pouvant participer à une optimisation de la parcelle au service d'une programmation de logements.

Aujourd'hui, aucun projet n'est clairement défini, mais je vous confirme que cette parcelle a bien été identifiée par la Ville de Paris. La mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement soutient cette idée de densification de la parcelle pour mettre en place une programmation qui reste encore à définir.

La nature exacte de ce projet n'est pas définie. Elle le sera en son temps, en concertation avec les habitants et les riverains.

Si l'on devait démolir pour reconstruire, je porterais le projet que ces locaux continuent à accueillir la Maison de la Justice et du Droit et d'autres structures.

En attendant qu'un projet s'élabore, j'ai demandé à la Ville de Paris qu'elle évalue la question de l'installation provisoire de l'équipe des correspondants de nuit dans les locaux inoccupés. C'est en effet un local plus central par rapport à leurs missions et à leurs tournées. D'autres associations pourraient également s'y installer.

Aujourd'hui, rien n'est acté mais c'est une parcelle à l'étude.

Je vous passe la parole à nouveau, Mme MERCHADOU.

**- Q14 2015 09**

**Question posée par Madame Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et Monsieur Eric AZIÈRE, Conseiller de Paris, demandent à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, de bien vouloir prendre les mesures concernant la pharmacie Plaisance.**

**Mme MERCHADOU**

Le quartier Plaisance est particulièrement visé par des incivilités en tous genres, que nous avons eu l'occasion de vous signaler ici-même.

La liste s'enrichit, malheureusement, d'autres manifestations dont sont victimes les commerçants et riverains du 201/203 rue d'Alésia, et en particulier la pharmacie située à la même adresse.

On assiste dans ce commerce à des vols à l'étalage quotidiens, perpétrés par des bandes de jeunes délinquants. Ces interventions sont de plus en plus violentes puisqu'une employée qui s'interposait a été molestée. Une plainte a été déposée.

Parallèlement, cette partie de la rue d'Alésia, très passagère en raison de l'accès à la station du métro Plaisance, est particulièrement négligée et fait l'objet de dégradations : la grille et les murs du même numéro sont systématiquement tagués.

Enfin, la présence quotidienne d'un vendeur à la sauvette de fruits et légumes, en sus de gêner le passage des piétons, l'accès au métro et l'accès aux commerces, entretient une zone délétère agrémentée de débris en tous genres.

Eric AZIERE et moi-même, demandons à madame la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent en pareil cas, et notamment :

1. Mettre en place une surveillance accrue par des rondes de police régulières dans le secteur ;
2. Rendre à cette portion de rue un aspect plus propre et plus convivial, eu égard à sa fréquentation importante ;
3. Faire respecter la réglementation en matière de vente à la sauvette, à l'emplacement précité mais aussi d'une manière générale dans notre arrondissement ;
4. Faire connaître les suites réservées aux plaintes déposées pour incivilités dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Il n'est pas question pour moi de nier les difficultés rencontrées par tel ou tel quartier, ou de ne pas condamner telle ou telle agression dont serait victime un commerçant. Au contraire, dès que nous avons connaissance de ces faits, nous nous rendons, avec Cédric GRUNENWALD, à la rencontre des commerçants victimes d'agression.

Pour autant, je ne partage pas la description que vous faite du quartier Plaisance, qui me semble inexacte. Je souhaite néanmoins vous apporter les éléments d'information suivants, même si les questions que vous posez ne relèvent absolument pas de ma compétence. En tant que maire d'arrondissement, je n'ai pas le pouvoir de mettre en place les rondes de police que vous me demandez. Par contre, nous sommes régulièrement en contact avec la commissaire et nous échangeons sur les remontées que nous avons sur les différents quartiers de l'arrondissement. Ces échanges réguliers permettent d'avoir une meilleure régularisation et priorisation des actions, en fonction des secteurs et des moments de l'année.

C'est dans ce respect des compétences de chacun que le travail se fait, et soyez certaine que le quartier de Plaisance n'échappe pas à ces discussions. Les services de Police font tout leur possible pour lutter, là comme ailleurs, contre la délinquance, l'incivilité ou contre le phénomène des vendeurs à la sauvette (puisque vous signalez un problème précis, à la sortie du métro Plaisance).

Sur ce dernier point (nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet en Conseil d'arrondissement), je peux vous assurer qu'il s'agit de l'une des priorités du commissariat du 14<sup>ème</sup> arrondissement qui, depuis plus d'un an a initié deux opérations d'envergure. Cela a permis d'initier une procédure judiciaire, de remonter et démanteler un réseau jusqu'à Rungis. La procédure est encore en cours actuellement. Nous avons été alertés par le primeur de la rue Raymond Losserand sur le développement des vendeurs à la sauvette sur ce secteur et nous avons demandé au commissariat et aux services de la DPP d'être particulièrement vigilants et de verbaliser autant que de besoin les contrevenants.

Faire connaître la suite des plaintes (aux Conseils d'arrondissement) ne relève pas de ma compétence. Les forces de police et de justice s'occupent de ce travail qui est le leur. Ils le font bien, dans la mesure de leurs moyens, et essaient de répondre aux habitants le plus rapidement possible.

J'espère avoir répondu à votre interrogation.

Concernant les portions de la rue d'Alésia, nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt, lorsque nous approuverons le Plan Propreté de notre arrondissement. Nous avons eu l'occasion de signaler la portion de la rue d'Alésia située entre la rue des Suisses jusqu'à la voie ferrée, aux limites du 15<sup>ème</sup>. Nous avons également signalé beaucoup d'autres points, pour que la DPE optimise ses services sur ces secteurs.

- Q14 2015 10

**Question posée par Madame Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et Monsieur Eric AZIERE, Conseiller de Paris, concernant le chantier de restructuration de la prison de la Santé.**

**M AZIERE**

Le chantier de restructuration de la prison de la Santé devrait débuter dans quelques mois. L'importance de ce chantier fait que les inquiétudes et les questions des riverains augmentent au fur et à mesure que l'on se rapproche du démarrage de cette opération. L'administration pénitentiaire n'est pas un modèle de communication sur ce projet, et ce depuis le début.

Les inquiétudes sont les suivantes :

- en raison de l'importance du chantier, les riverains sont confrontés à une inquiétude particulière, celle de la démolition partielle des bâtiments existants de la prison et de la reconstruction de bâtiments de plus grande envergure qui risque d'impacter sensiblement les structures des bâtiments privés alentour ;
- la cohabitation d'une prison avec son quartier, qui relève des interactions entre la prison et la vie du quartier, qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans le projet. Le quartier des détenus en semi-liberté serait en effet installé rue Messier avec ouverture sur la même rue, et la centaine de ces détenus qui sortent le matin et rentrent le soir, non sans avoir erré aux alentours,

transiterait par cette petite rue, tout comme les familles des détenus dont l'accès serait maintenu au même endroit.

Il convient de préciser que les riverains de la rue de la Santé se plaignaient de problèmes de voisinage liés aux détenus : occupation de halls d'immeubles ou de recoins où ils se réfugiaient pour fumer une dernière cigarette avant de rentrer en prison.

C'est pourquoi les riverains, notamment les parents d'élèves, font part de leur vive inquiétude quant aux rencontres inévitables qui vont se produire entre les écoliers de l'école maternelle (rue Jean-Dolent en face de la prison) et de l'école élémentaire et du collège boulevard Arago d'une part, et les prisonniers d'autre part, le flux des familles le matin et le soir étant important sur ce secteur.

Nous posons quatre questions à Madame la Maire :

- Y a-t-il des risques d'impact réels sur le bâti ? Ont-ils été évalués et mesurés ? Avez-vous des précisions à fournir sur ce sujet ?
- Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour la protection du chantier ? Il s'agit là d'un chantier d'intérêt public. Je suppose que la mairie du 14<sup>ème</sup> offrira des garanties sur la sécurité des personnes que la sécurité des personnes et notamment celle des personnes à mobilité réduite et des enfants.
- La troisième question revient sur le futur et la cohabitation de la prison. Est-il possible d'obtenir une ouverture pour les sorties et entrées quotidiennes des détenus en semi-liberté sur le Boulevard Arago ? Plus éloignée des écoles, cette ouverture supprimerait le risque de rencontres entre les enfants et les détenus. Elle faciliterait en outre la fluidité de la circulation dans la rue Messier suffisamment encombrée par les allées et venues des familles des détenus.
- Le quatrième point est de s'assurer que la conception des bâtiments, et notamment l'emplacement des cellules des prisonniers, ne permettent pas à ces derniers, comme c'était le cas précédemment, d'interpeller les passants de la rue Jean-Dolent, les mettant en difficulté.

Ce Conseil d'arrondissement s'honorerait un jour d'avoir un débat ou une présentation argumentée en particulier avec les associations de riverains qui -ils sont présents à ce Conseil d'arrondissement ce soir- auraient voulu s'exprimer et n'ont pas pu le faire.

Il serait bon que l'on puisse les entendre un jour. Merci.

**Mme PETIT**

Merci. C'est pour cela que j'avais pris l'initiative de demander à l'administration pénitentiaire d'organiser cette réunion publique pour entendre les riverains, et de le faire le plus possible en amont du démarrage du chantier, à partir du moment où le Ministère de la Justice avait retenu définitivement son projet.

Lorsque l'on touche à un bâtiment de ce type là, il n'y a pas de permis de construire ; c'est un permis d'État. Nous avons demandé à l'administration pénitentiaire de pouvoir organiser cette réunion publique de présentation de chantier et de pouvoir constituer un comité d'arrondissement de suivi de chantier, pour que tout au long de cette opération, les riverains et les voisins de la prison de la Santé puissent suivre au mieux ce chantier avec ceux qui en sont responsables, et que l'ensemble des questions puissent avoir des réponses.

Suite à la réunion publique du 28 janvier dernier organisée à ma demande -à laquelle je n'ai pu me rendre, je m'en excuse auprès des riverains- nous avons travaillé avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, afin qu'elle puisse étudier les demandes des riverains exprimées à cette occasion.

S'agissant des dispositions préventives liées au chantier, j'ai soutenu la demande des riverains d'engager un référé préventif. En effet, le site de la prison étant situé sur une zone d'anciennes carrières, savoir si les bâtiments avoisinants seront touchés par d'éventuels sinistres est une question légitime.

L'APIJ m'a indiqué que la procédure de référé préventif avait été lancée. Le juge a été saisi pour désigner un expert et une assignation au tribunal de l'ensemble des riverains de la maison d'arrêt va être envoyée. Nous avons convenu qu'une communication spécifique serait menée auprès des riverains.

S'agissant des accès en phase chantier, les premiers travaux s'effectueront sans modification des accès actuels. C'est à partir de la mi-septembre, lors du démarrage de la phase de travaux plus importantes que des accès dédiés aux travaux seront mis en place de la façon suivante : une entrée provisoire pour le fonctionnement pénitentiaire sera créée rue de la Santé côté boulevard Arago. Des accès chantiers se feront rue de la Santé à l'opposé pour permettre une circulation fluide et notamment une sortie des camions boulevard Arago. La circulation de chantier se fera beaucoup à l'intérieur de la parcelle, à l'abri du mur d'enceinte. Comme toute gestion de travaux à Paris, l'organisation des chantiers s'étudie avec les services voirie de la Ville de Paris, avec la Préfecture de Police, afin de limiter la gêne occasionnée et d'assurer la sécurisation maximale des piétons et des différents usagers de la voirie. À tout moment, on peut redemander à la voirie de réétudier avec le responsable du chantier s'il y a des adaptations à faire. Nous le faisons régulièrement, que ce soit avec la RATP ou, nous l'avons évoqué, avec le Gaumont Alésia.

S'agissant du nouveau fonctionnement des flux de la prison après rénovation, le projet prévoit un rééquilibrage des flux entre l'entrée principale située de la rue de la Santé et celle située rue Messier. L'entrée de la rue Messier sera consacrée, comme actuellement, à l'entrée des familles au parloir, dans des conditions beaucoup plus agréables, et aux livraisons logistiques. Un accès sera également prévu pour les détenus en semi-liberté bénéficiant d'un nouveau bâtiment, plus adapté, mieux connecté avec la ville, du fait d'un accès direct à Denfert-Rochereau. L'entrée de la rue de la Santé restera l'entrée principale, pour les détenus, le personnel pénitentiaire et les avocats. Elle doit être décalée par rapport au porche historique, tant pour créer un sas pour les véhicules de sûreté que pour des raisons de préservation patrimoniale et de mise en valeur du porche historique.

S'agissant de la conception des bâtiments permettant de limiter la gêne occasionnée aux riverains, puisqu'il y a aussi des problèmes d'intrusion par l'école, sur les toits de l'école de la rue Jean Dolent, les bâtiments de la maison d'arrêt reconstruits seront positionnés par rapport projet légèrement plus en retrait que précédemment, permettant un recul par rapport à la rue. Les fenêtres des cellules seront équipées de barreaux et de caillebotis horizontaux qui limitent la visibilité directe vers l'espace public.

C'est un chantier un peu historique du point de vue du patrimoine pénitentiaire, que nous allons connaître dans l'arrondissement. Il faut que cela se passe au mieux. L'État a voulu conserver une fonction prison à l'intérieur de Paris intra-muros et que les conditions de détention continuent de répondre aux normes d'aujourd'hui en termes d'hygiène et d'accueil des prisonniers et du personnel.

Nous serons aux côtés des riverains pour suivre avec eux ce chantier et pour que l'APIJ leur apporte toutes les explications et puisse assurer le déroulé de ce chantier au mieux.

Voici les premiers éléments que je pouvais porter à votre connaissance. Les riverains se constituent en association. Ils ont bien raison ! Nous allons répondre à leurs questions sur la base des éléments que nous avons reçus fin février.

Je passe la parole à Madame DAUCHEZ pour une question orale à la Maire d'arrondissement.

- Q14 2015 11

**Question posée par Madame Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relative aux projets choisis dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi ».**

**Mme DAUCHEZ**

Je passe au vert. Nous aimerions poser une question au sujet des projets choisis dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi ».

Le 11 février dernier, Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, a

dévoilé 209 projets de végétalisation retenus par la mairie de Paris dans le cadre de l'opération "Du vert près de chez moi".

D'après les indications fournies par la Ville de Paris, ces différents lieux ont été sélectionnés sur la base de critères au titre desquels figure la faisabilité technique, ainsi que les priorités choisies par les mairies d'arrondissement.

Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, 18 projets de végétalisation ont été annoncés et localisés.

Malheureusement, il s'agit pour 6 d'entre eux de positionner uniquement des bacs à fleurs, et pour 6 autres de la simple végétalisation d'un pied d'arbre.

Deux tiers de ces projets sont donc des végétalisations *a minima*, alors que cette opération avait été annoncée par la Ville en insistant essentiellement sur la réalisation de murs végétalisés.

Compte tenu de ces premiers éléments de constat, nous demandons à la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes :

- Le 14<sup>ème</sup> est l'un des arrondissements les plus touchés par la pollution : pourquoi la Ville de Paris, en accord avec la mairie d'arrondissement, n'a-t-elle pas retenu davantage de projets et notamment de projets plus ambitieux que de simples bacs à fleurs ?
- Quelles ont été les priorités de la mairie d'arrondissement dans le choix de ces 18 projets, dans la mesure où les parties nord et ouest de l'arrondissement en sont quasi-intégralement dépourvues ? Chacun des trois quartiers Montparnasse - Raspail, Pernety et Didot - Porte de Vanves se voit attribuer un seul projet, alors que les trois autres quartiers du 14<sup>ème</sup> en réunissent 15.
- Parmi les cinq projets de murs végétalisés, certaines adresses correspondent à des immeubles privés. Quelle a été la démarche de la mairie auprès des propriétaires des immeubles concernés ? Leur avis a-t-il été sollicité et obtenu, ou la mairie de Paris a-t-elle annoncé de façon unilatérale que leurs façades seraient végétalisées sans qu'ils aient, à aucun moment, leur mot à dire ?

## Mme PETIT

Je reconnais bien votre manière positive de présenter les choses.

La première édition de l'appel à projet « Du vert près de chez moi » permettait aux Parisiens eux-mêmes d'identifier les espaces de proximité à végétaliser. 1500 sites ont pu être identifiés par les Parisiens, dont 86 dans notre arrondissement. La direction des espaces verts de Paris a effectué les études de faisabilité et en parallèle les mairies d'arrondissements ont été sollicitées pour identifier les espaces pouvant être végétalisés.

À l'appui des remarques des habitants lors de nos différentes rencontres sur le terrain avec mon équipe municipale, notamment à la rentrée dans le cadre « Une semaine, un quartier », nous avons fait remonter une liste de 40 lieux supplémentaires par rapport aux lieux présentés par les Parisiens et les habitants du 14<sup>ème</sup>.

Nous les avons priorisés :

- végétalisation des murs : 15 sites ont été identifiés.
- espaces de pleine terre, de type pied d'arbre : 7 sites.
- pose des bacs : 7 sites.

Il est rappelé que la mairie de Paris s'était engagée dans la réalisation dès 2015 d'un certain nombre de points de végétalisation. Il ne s'agit pas de construire des parcs à l'échelle de Montsouris, mais de petits projets de proximité qui peuvent contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à renforcer la place de la nature en ville. La sélection réalisée devait prendre en compte une multitude de critères comme cela été prévu lors de l'appel à projet.

Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, 18 sites ont été retenus, dont une dizaine émanant directement des

souhaits des Parisiens eux-mêmes via l'application « Dans ma rue ».

Le 14<sup>ème</sup> arrondissement est le troisième l'arrondissement le plus doté, après le 20<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup>, pour cette première édition de réalisation qui a connu une participation citoyenne importante.

Sur la nature des projets, ceux-ci ne se limitent pas à de simples bacs à fleurs mais ce sont cinq murs végétalisés auxquels s'ajoutent deux autres murs qui entrent dans le cadre du budget participatif 2014.

Le 14<sup>ème</sup> arrondissement sera l'arrondissement qui recevra le plus de murs végétalisés en 2015, 7 alignements de pieds d'arbres et 6 installations de bacs ou de jardinières.

Avec cette première édition de cet appel à projets « Du vert près de chez moi », la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement souhaite toujours éveiller un peu plus l'attention des habitants sur la nécessité de nous faire remonter leurs idées de végétalisation de proximité. Nous donnons un rendez-vous dans tous les quartiers de l'arrondissement le 4 avril prochain pour un Green Day qui aura pour objectif de susciter encore plus la remontée de ce type de projet, pour que nous puissions les intégrer notre programmation budget d'investissement propre ou qu'ils puissent rentrer dans le budget participatif si les habitants le décident ainsi.

Concernant les modalités de réalisation des murs végétalisés, sur les sept sites retenus, trois appartiennent à la Ville de Paris. Nous pourrions ainsi nous demander à nous-mêmes l'autorisation. Les cinq autres vont faire l'objet de demandes d'autorisation aux propriétés. C'est une obligation légale à laquelle nous ne voulions pas échapper. Nous faisons dans les règles la mise en place de ces projets.

Les personnes ayant fait des propositions vont être invitées à participer à la réalisation de ces projets de végétalisation de proximité, s'ils le souhaitent. Nous associerons, au moment de mettre en place les chantiers le plus d'habitants possibles.

Pour mémoire, voici les sites retenus pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement pour les murs végétalisés :

- une école au 77, rue de la Tombe Issoire ;
- 190, rue d'Alésia. Il s'agit encore d'une école ;
- 98, avenue du général Leclerc,
- 14, avenue Jean Moulin
- 2 rue Bezout

Les deux murs qui rentrent dans le cadre du budget participatif sont au 5 boulevard Saint Jacques (c'est un mur Ville de Paris) et au 10, rue Severo, qui concerne également le patrimoine scolaire de la Ville.

Pour les pieds d'arbres, plusieurs zones ont été retenues : avenue de la porte de Montrouge, avenue Rey, place du Commandeur, avenue René Coty, avenue du Général Leclerc côté la Rochefoucauld, rue d'Alésia côté Didot et 112, boulevard Arago.

Pour les bacs : passage Dareau (l'idée de mettre des bacs dans un petit passage jugé trop minéral était revenue), angle Bouchor-Prévost Paradol, avenue du Maine, rue de la Tombe Issoire, dans tout le quartier Goguet-rue des Artistes (cela avait été demandé lors d'une marche exploration au mois de septembre), et rue Antoine Chantin.

J'espère que l'année prochaine, nous pourrions avoir encore plus d'adresses qui nous permettront de poursuivre cet effort de végétalisation. Pour une première édition, ce n'est pas si mal.

**Mme DAUCHEZ**

Je manifeste quand même un esprit positif et je vous remercie d'avoir répondu à la plupart de mes questions.

J'ai noté qu'il y a eu des annonces sur les projets de végétalisation sans que les propriétaires n'aient été informés ou leur autorisation obtenue.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu sur la localisation des projets. Pourquoi y a-t-il une telle disparité au niveau de l'arrondissement ?

**Mme PETIT**

Cela émane des habitants. C'est tout l'intérêt de la manifestation que nous organisons au mois d'avril : que dans tous les quartiers, tout le monde se sente sensibilisé à ce projet. Cela vient des habitants eux-mêmes qui ont suggéré des sites et des adresses. Il s'agit d'une première édition. Tout reste à améliorer, je suis certaine que nous y parviendrons l'année prochaine.

Je passe aux vœux inscrits à l'ordre du jour et je passe la parole à monsieur MOURIN.

### Vœux

**- V14 2015 06**

**Vœu proposé par Carine PETIT, Cyril MOURIN et les élus de la majorité municipale relatif à l'implantation d'une grande enseigne de restauration rapide sur la rue Raymond Losserand.**

**M. MOURIN**

Nous avons été informés par un certain nombre de commerçants et de riverains de l'implantation d'une grande enseigne de restauration rapide sur la rue Raymond Losserand. Cette rue et ce quartier ont une identité commerciale assez forte dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, avec de nombreux artisans et commerces de proximité, des artisans alimentaires notamment. Il nous a paru difficile de ne pas penser que cette installation allait nuire à ce commerce de proximité. Cet endroit au PLU est protégé au maximum au niveau de l'artisanat, ce qui montre qu'il y avait une nécessité aux yeux de la ville de préserver cette identité en terme artisanal.

Je réprécise ici que le fait de s'inquiéter de cela ne veut pas dire que la Ville s'oppose à toute enseigne de ce type dans l'arrondissement. Il s'agit juste de considérer qu'il y a des lieux qui s'y prêtent plus que d'autres et qu'il y a de notre part le souhait d'être toujours informés, de discuter et d'anticiper de telles installations. Ce n'est pas le cas ici.

Conscient de ces inquiétudes et des informations qui nous ont été données, nous avons souhaité nous appuyer sur un vote du Conseil municipal manifestant son opposition à l'installation de cette enseigne sur cette portion de la rue Raymond Losserand.

Je précise que dans le vœu il est écrit que des inquiétudes ont été manifestées par les riverains et les commerçants. J'évoque le quartier Pernety. Je corrige ce vœu car il laisse entendre que le conseil de quartier a pris une position, ce qui n'est pas du tout le cas : il y a des positions diverses. Je corrige cette phrase et il faut donc peut-être enlever cette mention du conseil de quartier.

L'objet de ce vœu est de manifester notre opposition à l'installation d'une enseigne de restauration rapide sur la partie de la rue Raymond Losserand qui va de la rue d'Alésia à la rue Pernety, qui est la partie la plus protégée.

Nous en profitons pour nous opposer à ce que des locaux artisanaux puissent être transformés pour une telle enseigne de restauration rapide.

## **M. LIEBAULT**

Je vais être un peu décalé. Nous sommes favorables à ce vœu puisque notre position est une position de principe contre l'implantation de telles enseignes et pas seulement la nécessité de concertation dans de tels débats.

Je vais revenir juste une fois, cela va être très court, sur les questions scandaleuses qui ont été posées par la droite tout à l'heure, qui laissait entendre que des bandes de jeunes délinquants sévissaient dans le quartier de Plaisance, qui laissait entendre qu'il y avait une mise en danger, par les détenus en semi-liberté, des écoliers proches de la prison de la Santé. C'est un véritable fantasme.

Je trouve dommage que la réponse de la Maire n'ait pas dénoncé ces fantasmes qui font le lit de l'extrême-droite. Je voulais insister sur ce point car nous n'avions pas la possibilité d'intervenir lors des « questions-réponses » à la Maire.

## **M. LETISSIER**

J'ai trouvé l'intervention de Nicolas LIEBAULT particulièrement intéressante et j'y souscris sur un certain nombre de points.

Nous nous associons à ce vœu puisque c'est un vœu de la majorité municipale. Il s'agit, comme l'a précisé Cyril MOURIN, de préserver le tissu commercial de proximité dans ce quartier auquel nous sommes attachés.

Pour des écologistes, un vœu sur McDonald qui est considéré par beaucoup comme un symbole de ce qu'on appelle la malbouffe, revêt pour nous une signification politique beaucoup plus large. Il n'est sans doute pas question de faire preuve d'un total dogmatisme et de vouloir interdire aux habitants de choisir ce qu'ils mangent, mais il faut rappeler ce que ce type de chaîne alimentaire propose comme cuisine. Ce sont des aliments néfastes pour la santé, fabriqués dans des conditions très contestables. On pourrait aussi parler de la question animale à travers cette question du McDonald et de toute l'alimentation industrielle aujourd'hui. Ce sont des questions qui méritent que l'on en discute. Cela doit faire l'objet d'une sensibilisation auprès de la population.

Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il existe des possibilités d'aller manger dans des fast-foods, en raison de la présence du McDonald, du KFC et, depuis peu, du Burger King. Il y a donc beaucoup de possibilités pour aller dans ce type de restaurant. Il ne nous semble donc inutile d'en rajouter à cette liste. Je vous remercie.

## **M. AZIERE**

Je ne verrai pas de signification politique derrière cette prise de position sur l'implantation d'un McDonald. Je parle en tant que riverain de la rue Raymond Losserand. Cela va être plus pragmatique.

J'aimerais savoir (puisque la mairie du 14<sup>ème</sup> a décidé de prendre le dossier à bras-le-corps) jusqu'à quel point on a consulté les riverains et les commerçants sur l'implantation d'un commerce de ce type ? Je peux mesurer à titre personnel combien il est en décalage par rapport à ce qui fait l'originalité de la rue Raymond Losserand qui demeure à Paris une rue largement ouverte aux commerçants de proximité et à l'artisanat .

Je vois une deuxième inquiétude, celle de la proximité du jardin de la place de la Garenne, rue du Moulin des lapins. J'estime que l'ouverture d'un *fast-food* de type McDonald à une telle proximité du jardin va évidemment amener une aire de pique-nique définitive et obligatoire. Il me semble qu'il y a un risque de dérapage dans l'utilisation traditionnelle d'un jardin public à Paris. Je voulais savoir si c'était un risque dont vous aviez pris conscience.

## **Mme DAUCHEZ**

Sur ce projet d'implantation d'un McDonald au carrefour de la rue Raymond Losserand et Pernety, nous

sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que ce lieu ne se prête pas à ce type d'implantation. Ce lieu relève de l'esprit de village auquel nous sommes attachés dans notre arrondissement. Effectivement, c'est un lieu où se côtoient les artisans, les commerçants, les habitants et qui est bien éloigné de l'activité que l'on trouve sur les grands axes du 14<sup>ème</sup>. Je noterai quand même, habitant rue Pernety, et pour avoir écouté les autres, que ce projet suscite plusieurs opinions. Certains commerçants sont pour le projet, d'autres pas. Certains habitants sont pour, d'autres non. La seule association présente sur cette partie de la rue Losserand n'a même pas publié le moindre communiqué, afin de respecter la pluralité des opinions.

Plus généralement, c'est un projet qui a un goût de « déjà vu ». Je pense à vos propos, Madame la Maire, quand on a parlé de l'ouverture du Burger King avenue du général Leclerc. Vous aviez rappelé votre volonté de défendre et de promouvoir le développement des commerces de bouche et de restauration de proximité. Que s'est-il passé depuis lors ? Le Burger King est en exploitation depuis six mois. Cela n'a pas généré les problèmes annoncés en termes d'occupation de l'espace public et de propreté. Il faut aussi tirer des conclusions de cette expérience.

De la même façon, je trouve que c'est un projet qui interroge sur la capacité des équipes municipales à construire une vraie stratégie de préservation du commerce local, quand bien même pour ce projet précis, une protection maximale est assurée par le PLU. IL faudrait identifier beaucoup plus en amont ce type de difficultés en identifiant et en accompagnant les choix des repreneurs, et en reprenant les outils à la disposition des équipes municipales, comme le plan Vital Quartier. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé de la part de Chantal MERCHADOU.

Je prendrai à titre d'illustration les propos tenus par l'enseigne LIDL de l'avenue du Maine qui affirmeraient haut et fort qu'ils ont réussi à s'entendre avec la mairie du 14<sup>ème</sup> au sujet des aménagements de voirie nécessaires.

Je dirai de manière plus générale que nous nous interrogeons sur la méthode choisie, qui consiste à s'opposer de manière publique par l'adoption d'un vœu, mais qui, dans les faits, consiste à ne pas utiliser les leviers ou à ne pas s'opposer audit projet.

C'est pour cela que nous nous abstenons. Merci beaucoup.

#### **Mme MERCHADOU**

Merci Madame la Maire. Je voudrais rappeler les vœux et questions que j'ai posés récemment concernant l'extension de la procédure Vitale quartier à notre arrondissement, pour éviter de tels désagréments. Lorsque l'on est dans un arrondissement comme le 14<sup>ème</sup>, il faut se donner les moyens de ce que l'on veut garder, en matière de gastronomie, d'artisanat, tout ce qui fait le charme de notre arrondissement. La procédure Vital Quartier nous aurait permis de maintenir tous ces aspects traditionnels de l'arrondissement. Vital Quartier permet de définir des zones, dans lesquelles des commerces seront privilégiés et cela laisse à la mairie la possibilité de préempter des bâtiments et des locaux.

Il est évident que si vous aviez retenu la proposition que nous avons faite à plusieurs reprises, on ne rencontrerait pas aujourd'hui ce problème de locaux et d'implantation du McDonald.

#### **Mme BLAUEL**

Ce débat est intéressant car il interpelle à la fois sur la façon d'en sortir et sur la façon dont chacun peut exprimer ou non son opposition à cette implantation. Chacun est libre de faire son propre choix dans sa façon de manger. De plus, nous pouvons compter sur le civisme des gens pour placer leurs déchets dans les poubelles placées avec justesse par Valérie MAUPAS dans les jardins et Sylvie LEKIN sur l'espace public.

Ce vœu est simplement en cohérence avec un projet politique que nous portons depuis de nombreuses années, sur deux points : la cohérence commerciale dans cette rue Raymond Losserand. Si aujourd'hui, il y a une protection du PLU en terme d'artisanat, c'est parce que déjà en 2006 nous nous étions mobilisés au sein de cette assemblée pour une boulangerie menacée par une banque sans guichet. Cela rentrait dans la politique globale de ne pas voir le petit commerce remplacé et d'éviter les pertes d'emploi qui vont avec. Nous nous étions d'ailleurs opposés à un certain nombre de créations de grandes surfaces. Nous

savons aujourd'hui quel est l'impact d'une grande surface sur le petit commerce : un emploi créé dans une grande surface, c'est trois emplois supprimés dans les petites surfaces. Écologistes et socialistes, avec Pierre CASTAGNOU, s'éteint mobilisés pour cette protection au PLU.

Deuxième cohérence en terme politique : McDonald est un modèle de société et de surconsommation, qui nous paraît dépassé à trois titres :

- sur le plan environnemental, c'est le tout-jetable : «énormément de déchets partent à la poubelle avec McDonald ;
- sur le plan de l'agriculture : je vous invite à vous pencher sur les impacts du développement de McDonald aux Etats-Unis qui fait qu'aujourd'hui, c'est le premier acheteur de bœuf, de laitues et de tomates. Il y a un impact très important du développement de cette filière depuis 30 ans, en matière de pesticides, d'exploitation des paysans et d'uniformisation ;
- sur le plan de la santé : je vous renvoie aux chiffres de l'OMS qui dit que nous verrons d'ici 2050 une explosion des maladies non-transmissibles, c'est-à-dire liés à la surconsommation de gras, de sel et de sucre.

C'est un modèle que nous ne souhaitons pas forcément soutenir, d'où la raison de ce vœu, d'autant plus en cette année de COB 21. Quand on parle de modèle climatique, c'est aussi la question du modèle de société qui se pose.

Le groupe écologiste est ravi de soutenir ce vœu.

**Mme POLSKI**

J'ai été moi-même destinataire de tweets, de courriers, de mails de certains des habitants et des commerçants de la rue Raymond Losserand, qui prouvent qu'une grande partie des gens est sensibilisée à ce problème.

Le vœu proposé aujourd'hui est équilibré, il veut dire quelque chose. Quand on a dans le secteur Alésia deux vendeurs de hamburgers, trois un peu plus haut...

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Vous ne comptez pas le KFC ?

**Mme POLSKI**

Ce n'est pas du hamburger, cela se discute. On voit que vous n'allez pas souvent manger au KFC ! Mais vous n'allez pas me faire défendre le KFC !

Dans une rue constituée de petits commerces, cela déstabiliserait une grande partie de ce commerce. La mobilisation est issue de ces inquiétudes et ce, d'autant que McDonald, voyant des concurrents arriver sur le marché parisien, a une concurrence assez agressive. Ce qu'a dit Cyril MOURIN est assez juste : une protection en PLU renforcée a été mise. Cela veut dire qu'un artisan ne peut être remplacé que par un autre artisan. C'est pourquoi ils ont laissé tomber l'installation dans la boucherie. Par contre une brasserie pourrait basculer car elle n'a pas le statut d'artisan. Il s'agit d'envoyer un message fort à McDonald sur le fait que la mairie ne souhaite pas qu'ils s'implantent ici.

En fait, ce n'est pas le PLU, c'est la protection légale, c'est la loi. Il y a une protection sur la totalité de la rue mais le café n'a pas le statut d'artisanat. Je vous engage à prendre connaissance de la loi et vous verrez ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Sur la question des surfaces de ce type qui pourraient passer ou non en CDAC, je voudrais rappeler que grâce à une loi passée sous Nicolas SARKOZY, (la loi LME) les seuils sont passés de 300 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup>. Il aurait été de bon ton à cette époque-là que le gouvernement auquel vous apparteniez ait pris conscience des problèmes que nous avons. Nous n'en serions pas là aujourd'hui.

En ce qui concerne Vital Quartier, je laisserai Cyril MOURIN développer en quoi consiste son action. C'est une action de la Ville de Paris qui vise à lutter contre les déserts commerciaux et la mono activité. Ce n'est pas le cas de la rue Raymond Losserand. Merci.

#### **M. MOURIN**

Je pense que madame DAUCHEZ a en partie répondu à monsieur AZIERE sur la question de la concertation. Comme elle l'a indiqué, il n'y a pas d'unanimité dans l'association des commerçants, mais des divergences d'opinions. Pour ma part, je n'attends pas qu'il y ait unanimité pour prendre une décision. J'espérais que vos groupes respectifs, à l'occasion du vœu que nous proposons, puissent prendre une position politique.

Sur la question de la concertation : oui, ils ont été informés, des mails ont été envoyés à la responsable de l'association de commerçants et à un certain nombre de riverains. Il y a eu des échanges d'informations (qui restent parcellaires) sur ce qui était envisagé par cette enseigne.

Nous pensons qu'il est pertinent à ce stade de prendre une position politique, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit unanime. Je trouve que le conseil municipal aurait pu prendre position et je regrette que certains groupes s'abstiennent. Je pensais que le débat était suffisamment éclairé pour que chacun puisse prendre une décision.

Je reviens sur la question du LIDL. S'il y a bien une question sur laquelle l'équipe municipale est à l'aise, c'est bien celle-ci. Nous avons dit non à toute forme de discussion sur le concept même d'installation. Quand vous nous dites qu'un travail aurait été engagé sur les espaces de voirie, c'est faux. C'est faux parce que nous n'avons même pas ouvert la discussion. Les demandes d'autorisation sont trop faibles. Nous avons refusé le pouvoir que nous avons sur ces questions de voirie, à nos risques et périls. Cela générera d'autant plus de nuisances si nous perdons sur ce dossier, mais nous avons refusé pour ne rien permettre qui facilite cette installation. Les locataires et les copropriétaires sont eux aussi mobilisés sur ce dossier et ont réussi à obtenir une position négative sur la question des parties communes. L'accumulation de ces décisions pourra peut-être permettre de faire échec à ce projet, je l'espère. La position municipale est extrêmement claire. Vous ne pouvez pas laisser entendre que l'on aurait une position non tenue dans les échanges avec nos services. Il n'y a aucune ambiguïté, je peux vous l'assurer. Je tiens à votre disposition tous nos courriers et tous nos mails qui sont très explicites à ce sujet.

Vous nous interrogez sur la stratégie de protection du commerce. Elle est limpide. Dès que l'on a une information, nous mettons en place les outils juridiques dont nous disposons, même s'ils sont trop faibles. Le PLU en est un, je reconnais qu'il est trop faible. Mais Vital Quartier n'en est pas un qui sera plus fort : nous ne pouvons pas racheter tous les commerces de la rue Raymond Losserand. Si nous arrivons à en racheter un, l'enseigne se décalerait de quelques pâtés de maison, ce qui ne résoudrait pas le problème. Néanmoins le PLU est un outil utile, qui protège les commerces et l'artisanat. Si le café était racheté, l'objectif serait sûrement d'acheter quelque chose d'autre à côté, et là aussi nous pourrions intervenir. Se posent également les questions de logement : le logement qui est au-dessus est protégé. Nous disposons quand même d'outils d'intervention : si le logement était racheté, il changerait d'affectation. Nous avons des outils juridiques pour nous protéger. Nous utilisons toute la palette d'outils dont nous disposons, même si nous aimerions qu'ils soient renforcés. Mais la loi est ce qu'elle est ; nous ne pouvons pas l'étendre. Vital Quartier est quelque chose que nous aimerions voir étendre sur le 14<sup>ème</sup>. Ce sont des questions qui portent non sur la défense d'un quartier ou d'un autre mais plutôt sur la mono activité ou la désertification, sujets assez différents de ce dont nous parlons ce soir.

#### **Mme PETIT**

Merci. Je n'ai pas grand chose à rajouter par rapport à ce que Cyril MOURIN ou Olivia POLSKI ont dit sur le sujet. Je vous propose de passer au vote.

## Vœu 2015 06

Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions : 5 (UMP + Mme MERCHADOU)		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

---

## - V14 2015 07

**Vœu déposé par Madame Catherine CHEVALIER et les élus PCF Front de gauche, relatif à la création de la halle alimentaire.**

### Mme CHEVALIER

Considérant que l'accès à l'alimentation saine de qualité et peu chère est une priorité de la mandature ;

Considérant qu'à quatre reprises, en décembre 2008, mai 2009, juillet 2010 et septembre 2011, le Conseil de Paris a adopté des vœux présentés à l'initiative du groupe des élus communistes Front de gauche, se prononçant en faveur des circuits courts de vente directe de producteurs aux consommateurs ;

Considérant que le développement de l'approvisionnement en privilégiant les circuits courts, réduisant les gaz à effet de serre, doit être privilégié ;

Considérant que les inégalités alimentaires soulignent et renforcent les inégalités sociales et économiques des ménages les plus défavorisés ; en effet 14 % des habitants des quartiers politiques de la ville sont touchés par l'insécurité alimentaire ; dans ces familles, on est loin des 5 fruits et légumes par jours, ce qui peut entraîner une surcharge pondérale, particulièrement remarquée au niveau des enfants et des adolescents, et diverses pathologies liées : diabète, hypertension artérielle ;

Considérant que ce projet de « halle alimentaire » est une nécessité et en même temps a valeur de prévention au niveau de la santé ;

Considérant que l'industrie agroalimentaire pèse sur les producteurs de proximité et les asphyxie, par des marges exorbitantes, aidée en cela bien souvent par une politique européenne de prime, qui défavorise les petits exploitants de proximité ;

Considérant qu'une étude va être réalisée par l'inspection générale, afin d'identifier les modalités de création de halle alimentaires, approvisionnée en circuits court, solidaire du producteur, rémunéré à un juste prix ;

Considérant que le concept de halle alimentaire peut couvrir plusieurs modèles économiques et organisations ;

Considérant qu'une ou des expérimentations pourront apporter une meilleure appréciation de modèle et de développement ;

Sur proposition de Catherine Chevalier et des élus du groupe communistes Front de gauche nous émettons le vœu :

- que, conformément au vœu relatif à la création de halle alimentaire adopté au Conseil de Paris en séance du 10/02/2015, le 14<sup>ème</sup> arrondissement soit un territoire également choisi pour l'expérimentation d'un projet de halle alimentaire.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Cela fait suite au débat du dernier Conseil de Paris où le 14<sup>ème</sup> a décidé de se porter candidat. Ce vœu tombe à point nommé pour faire avancer ce projet et cet engagement.

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **Vœu 2015 07**

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	28	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

---

#### **- V14 2015 08**

**Vœu déposé par le groupe écologiste, relatif à l'appel à végétalisation.**

**M. RENARD**

Nous voulons saluer le succès de la première phase de cette opération « Du vert près de chez moi » dont Madame la Maire a évoqué les résultats précédemment.

L'objet de ce vœu est de demander des informations supplémentaires quant à la mise en place effective de l'opération. Nous proposons ce vœu dans l'optique d'améliorer le processus pour les années à venir et d'y associer les habitants. La mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement organise d'ailleurs un événement le 4 avril prochain, pour la végétalisation de l'espace public, qui sera complémentaire de l'opération « Du vert près de chez moi » et pour lequel la participation citoyenne est un élément clé.

-Premièrement, en ce qui concerne la communication entre les porteurs de projets, les services techniques et les mairies d'arrondissement, nous demandons que tous les éléments techniques soient communiqués aux mairies d'arrondissement pendant le processus de sélection, ce qui n'a pas été fait lors de cette première édition ;

-Deuxièmement, nous souhaitons que les Parisiens qui ont proposé un projet soient avertis de la suite donnée à leur proposition et qu'ils soient associés à la réalisation de l'aménagement ;

-Troisièmement, nous souhaitons que cette opération soit pérennisée sur la mandature et que les bailleurs sociaux y soient associés en leur demandant de lancer une étude sur les lieux de végétalisation qu'il pourrait y avoir chez eux.

Aussi, nous proposons que le conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement émette le vœu que :

- L'ensemble des propositions non retenues soient portées à la connaissance des arrondissements avec les modalités de sélection et les motifs de refus ;
- Après avoir obtenu l'accord préalable des porteurs de projet, leurs coordonnées seront transmises aux services concernés dans les arrondissements ;
- Le budget global ainsi que celui alloué à chaque arrondissement pour cette opération soit annoncé,
- Un calendrier précis des prochaines étapes soit publié ;
- Lors de la prochaine étape des interventions sur les sites, les porteurs du projet soient contactés et associés à l'intervention ;
- La ville demande qu'une étude soit réalisée par chacun des bailleurs sociaux pour répertorier les espaces disponibles ;
- L'expérience de la première opération « Du vert près de chez moi » soit partagée entre les arrondissements, recueillie et prise en compte afin de l'améliorer, et qu'elle soit reconduite chaque année.

**Mme PETIT**

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. LESAIN**

Nous voterons ce vœu, qui va dans le sens de plus d'informations sur cette opération, et qui est complémentaire à un certain nombre de choses qui ont été dites.

J'ai noté qu'un certain nombre de projets de murs végétalisés avaient été annoncés en fanfare par la Ville de Paris, sans que les propriétaires n'en soient informés. Ce qui est drôle, c'est que c'est mon cas ! Je vous garantis que découvrir à la lecture des communiqués de la Ville de Paris, qu'un mur végétalisé va être installé sur son logement, sans qu'à aucun moment, on n'en ait été informé, cela fait bizarre !

Au-delà de cela, je voudrais pointer un problème de méthodologie d'annonce, avant de savoir si les choses sont réalisables.

**Mme PETIT**

Cela vient des habitants. Peut-être que certains sont propriétaires du logement concerné... Cela se fera dans les règles. Mais nous avons déjà répondu à la question.

Il y a-t-il d'autres propositions sur ce vœu qui permet de faire le point sur une première édition et de faire remonter au niveau de la Ville de Paris des pistes d'amélioration, de meilleur fonctionnement et de permettre que la deuxième édition soit encore meilleure et plus fluide ?

**Mme MAUPAS**

Sur ce vœu, je n'ai pas de problème particulier si ce n'est que sur ce qui est demandé, nous avons déjà la moitié. Sur l'autre moitié, certains points sont absolument évidents. Vous demandez à ce que les gens

soient informés de la suite donnée au projet : c'est évidemment dans ce sens que la Mairie de Paris a travaillé.

Étant donné l'heure tardive, je ne vais pas être longue.

Il s'agissait dans un premier temps de lancer un processus avec les habitants, que les gens puissent s'emparer eux-mêmes de leur environnement de vie, qu'ils aient envie de l'embellir, qu'ils aient envie de porter des projets de proximité.

Nous en sommes aujourd'hui au stade de sélection des prêts : il y a des études de faisabilité, il y aura des projets portés par les habitants eux-mêmes, d'autres par les services. C'est aussi un travail de répartition sur chaque projet.

Nous aurons un dialogue avec les bailleurs sociaux, avec les copropriétés : il ne s'agit pas de végétaliser les murs contre l'avis des co-proprétaires. Des habitants ont effectivement proposé leurs murs parce que cela leur semblait approprié. La faisabilité est bien sûre à étudier. C'est un travail sur lequel on ne pourra pas faire l'impasse.

L'ambition serait que les mairies d'arrondissement puissent porter elles-mêmes les projets pour une nouvelle édition et que petit à petit, cela s'inscrive dans le temps, pour qu'ensuite on puisse faire remonter les projets, pour que nous puissions les accompagner dans leurs démarches exploratoires ? Dans tous les nouveaux projets, comment les gens repensent leur environnement proche ?

Je voulais rebondir sur une question orale posés tout à l'heure : une jardinière, ce n'est pas simplement un pot de fleur, c'est aussi quelque chose qui embellit l'espace public, c'est du vert en bas de chez soi, c'est l'idée que l'on puisse, chacun à sa manière, embellir, apporter une petite touche bucolique dans un environnement très minéral et urbain.

Je trouve bien que ce soit les habitants eux-mêmes qui soient amenés à apporter ce type d'amélioration de notre environnement collectif.

Je voudrais rassurer mes collègues : nous serons informés sur toutes les étapes.

Un problème se pose cependant avec la CNIL, quant à la récolte des données. Les informations sur les personnes qui ont déposé un projet constituent un fichier dont on ne peut pas disposer comme l'on veut. Si vous déposez un projet nominativement sur Internet, il ne s'agit pas que votre nom soit ensuite transmis un peu partout. Nous sommes donc vigilants sur l'utilisation qui peut être faite des données, en sachant qu'évidemment il y a du suivi. Par exemple, les gens qui ont proposé quelque chose en bas de chez eux vont sentir qu'il se passe quelque chose à un moment donné.

J'ai été surprise de voir que les services, et même l'ADEVE locale appelait directement les gens pour un certain nombre de choses. Je l'ai vu sur la place Droits de l'enfant : il y a un arbre, avec des petits médaillons mis par les parents. On a appelé la maman à l'origine de ce projet, on lui a expliqué ce que l'on allait faire.

**Mme PETIT**

D'autres demandes de prise de parole ? Nous pouvons passer au vote.

## Vœu 2015 8

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	28	dont	4	pouvoirs
Contre :		dont		pouvoir
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

## - V14 2015 09

Vœu déposé par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrières.

### Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Il s'agit de donner suite à un vœu dont nous avons déjà débattu avant l'été en Conseil d'arrondissement et qui proposait la mise en régie de la fourrière.

Nous avons aujourd'hui un service privé de la fourrière. Cela amène un fonctionnement au rendement. On a une pression très forte autour des sites de préfourrière (Charlety, en ce qui nous concerne), où les voitures sont enlevées à la chaîne, tandis que sur des sites moins rentables, car moins proches de la préfourrière, mais sur des stationnements vraiment gênants et interdits, les voitures sont moins enlevées. Cette proposition avait été débattue en Conseil d'arrondissement et avait été rejetée, mais cela n'avait pas été le cas dans d'autres arrondissements, où la majorité, bien que socialiste, avait voté ce vœu, confrontée à la réalité du terrain d'un service de fourrière qui exerçait une pression en fonction de sa rentabilité et non en fonction de l'intérêt général.

Au total, au Conseil de Paris, ce vœu avait été adopté à l'unanimité en juillet 2014.

Or nous sommes 6 mois après et nous n'avons aucune nouvelle sur le passage en régie de la fourrière.

Ce vœu vise simplement une piqûre de rappel et à demander où on en est. Vous me direz que j'aurais pu le déposer directement au Conseil de Paris. Certes, mais c'est l'occasion de donner une deuxième chance au Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Dans le 18<sup>ème</sup>, il a été voté et dans le 19<sup>ème</sup>, il y a eu une abstention positive de la majorité socialiste. Dans tous les arrondissements proches des préfourrières où l'on sent et où l'on subit cette pression sans rapport avec l'intérêt collectif et municipal, ce vœu a été voté. C'est une deuxième chance proposée à nos camarades du Conseil.

Votez le vœu !

### M. LIEBAULT

Le groupe communiste Front de Gauche est favorable à la municipalisation de l'enlèvement et de la mise en fourrière.

Cette activité est déficitaire pour les pouvoirs publics, dans le cadre du marché public déléguant cette

mission à des prestataires privés, puisque le coût a augmenté de 50 % en 10 ans.

De plus, se pose un vrai sujet d'équité territoriale puisque les véhicules se trouvant près des préfourrières sont davantage enlevés que les autres, ce qui pose un vrai problème.

Nous saluons donc le fait que le Conseil de Paris ait adopté à l'unanimité un vœu portant sur une étude portant sur l'opportunité d'une mise en régie.

Nous sommes satisfaits que la droite propose une telle idée de gauche, à savoir l'extension des services publics dont nous aurions bien besoin au niveau national. Cependant, nous ne comprenons pas ce nouveau vœu qui ne fait que redemander quelque chose qui a déjà été demandé : on fait un vœu sur un vœu ! On pourrait faire ensuite un vœu sur un vœu sur un vœu ! Et cela peut durer très longtemps !

Si un vœu a été adopté, faisons confiance en la Ville et la Préfecture pour l'appliquer, sachant qu'une telle étude prend du temps pour être diligentée, surtout si l'on veut qu'elle analyse le problème dans toutes ses dimensions.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce projet de vœu inutile.

**Mme PETIT**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ?

J'appelle la Maire de Paris sur les sujets que je veux. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous aborderez la Maire de Paris toute seule et nous ne saisissons pas cette deuxième chance que vous nous proposez si gentiment, sujet sur lequel le préfet de Paris avait dit le 11 décembre que l'étude était en cours, qu'il y travaillait et qu'il vous y répondrait très prochainement

Je mets aux voix le vœu.

---

#### **Vœu 2015 09**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	6(UDI - UMP)	dont		pouvoirs
Contre :	22	dont	4	pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoirs

---

Je passe la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**- V14 2015 10**

**Vœu à la Maire de Paris déposé par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et**

**l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche.**

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

C'est là que nous regrettons le vote précédent de monsieur LIEBAULT, car je pense qu'il y a moins de chance qu'il vote celui-ci.

**Mme PETIT**

Nous sommes restés jusqu'au bout du Conseil pour connaître le vote de monsieur LIEBAULT.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Il aurait peut-être fallu le présenter dans l'autre sens, de façon plus incitative.

Néanmoins, ce vœu peut trouver d'autres adhérents, à voir comment la façon dont les débats sur le travail du dimanche ont été menés et au Conseil de Paris et à l'Assemblée Nationale.

Il y a une majorité large qui est favorable à l'ouverture des commerces à Paris le dimanche, pour des raisons très variées : certains mettent en avant l'argument économique, création d'activité, emploi, d'autres mettent en avant l'argument « nouveau mode de vie », les capitales du monde entier vivant de plus en plus sept jours sur sept, 24h sur 24.

Quels que soient les chemins qui y conduisent, ils sont de plus en plus nombreux à considérer que l'ouverture des commerces dans une ville comme Paris, ce serait quand même pas mal !

Même monsieur MACRON, ministre du gouvernement que vous nous avez dit soutenir, madame la Maire, (on aurait aimé en entendre la confirmation par Pascal CHERKI qui a malheureusement quitté cette salle à cette heure) participe de cette nouvelle conviction. Pourtant nous n'avons pas réussi en Conseil de Paris à faire bouger les choses, la maire de Paris étant prisonnière sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, des grandes diversités de point de vue de sa majorité.

Puisque les Parisiens sont motivés, ce vœu propose de leur poser la question. Puisque une majorité est motivée, comme on l'entend ça et là dans les sondages, puisque la majorité municipale, elle, n'arrive pas à se décider et semble prisonnière de ses divisions, nous proposons un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche, pour que les Parisiens puissent se prononcer. Je crois qu'ils seraient favorables.

**M. BEGUÉ**

Avec madame KOSCIUSKO-MORIZET, nous n'avons pas la même conception du mot camarade. Mes camarades, je les ai choisis.

Je ne rentrerai pas non plus dans le débat du travail du dimanche. C'est un débat que nous menons depuis des mois.

Je tiens cependant à saluer la constance dans la stratégie du Groupe UMP qui consiste à contourner les procédures, les travaux et les débats en cours. Avant même que la mission d'information et d'évaluation ne remette ses travaux, avant même qu'un texte soit présenté au Parlement, la présidente du groupe UMP demandait à de décider que tout Paris soit une zone de liberté d'ouverture le dimanche, pour tout type de commerce.

Aujourd'hui, le groupe UMP, sans attendre la fin du circuit parlementaire sur la loi Macron (à l'heure où nous parlons, ce n'est toujours pas une loi) nous propose un référendum d'initiative populaire alors que nous ne connaissons pas encore le cadre législatif.

Ne soyons pas dupe de la stratégie de communication que vous proposez. C'est votre stratégie.

En ce qui nous concerne nous approuvons la position de la maire de Paris qui dénonce que la décision des zones touristiques internationales soit de la responsabilité du gouvernement et non des élus locaux

Ce vœu est une façon très étroite de présenter le problème. En effet, un référendum d'initiative locale ne peut se tenir que sur des questions qui relèvent des compétences de la collectivité.

Or le travail du dimanche va bien au-delà des compétences de la collectivité puisqu'il remet en cause le code du travail, les rapports sociaux dans l'entreprise, la vie des personnes et la conception même de la société que nous voulons. Mais nous ne voulons peut-être pas la même société !

Pour nous, ce vœu n'est pas recevable, ni sur le fond, ni sur la forme.

C'est pourquoi le groupe communiste votera contre.

#### **M. LETISSIER**

M. BEGUE l'a rappelé, le travail législatif sur ce sujet est toujours en cours. Le cadre juridique n'est pas encore défini puisque dans le cadre du projet de loi Croissance activité égalité des chances économiques, relatif au travail dominical, ce travail est toujours en cours. Il est en ce moment au Sénat. Si, tel qu'il a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale, le projet de loi prévoyait que les ministres en charge du travail, du tourisme et du commerce pouvaient décider, par arrêté, des zones de tourisme internationales, la maire de Paris a réaffirmé, à raison, son souhait que les élus locaux continuent à définir et à mettre en œuvre les politiques d'attractivité sur leurs territoires.

Il nous apparaît donc prématuré d'organiser un quelconque référendum tant que le cadre juridique n'est pas défini au Parlement.

Le deuxième élément est que la loi conditionne l'ouverture des commerces le dimanche à un dialogue social entre l'employé et l'employeur, afin de déterminer les compensations financières. L'idée d'un référendum d'initiative locale ferait donc fi du dialogue social, obligatoire pour que les commerces puissent ouvrir le dimanche.

Il nous semble indispensable de préserver ce dialogue social et de faire en sorte que les salariés soient en position de faire valoir leurs droits.

Enfin, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez porté, dans le cadre des élections municipales, ce souhait d'étendre le travail le dimanche. Or, vous n'avez pas été élue par les Parisiens. Vous pourriez donc considérer qu'ils ont déjà apporté une réponse sur ce sujet.

De manière générale, les écologistes ont toujours été opposés au travail le dimanche, du moins à son extension, car nous n'y voyons aucun avantage économique. Dans le contexte d'aujourd'hui, où les ménages manquent d'argent, ce qu'il faudrait plutôt faire, c'est leur octroyer davantage de pouvoir d'achat. Ils n'ont pas besoin de temps pour le shopping, ils ont besoin de revenus, pour augmenter leur consommation.

Il nous semble important, du point de vue du projet de société, de garder ce temps de repos qu'est le dimanche. Le repos hebdomadaire du dimanche est inscrit dans le code du Travail : cela garantit à une majorité de citoyens le même jour de repos, pour voir leur famille, passer du temps avec leurs amis, s'investir dans des associations, etc.

Une ville qui vit 7 jours sur 7, 24h sur 24, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce uniquement consommer 24h sur 24 ? La vie ne se résume pas à l'acte marchand, la vie c'est également du lien social, du lien amical, du lien associatif.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que voter contre ce vœu.

#### **M. MOURIN**

Je suis issu d'une formation politique qui a une position différente de certains de mes collègues de la

majorité sur ce sujet, mais qui se résume à un soutien simple à ce qui est porté par la loi Croissance et Activité. Lors de la campagne municipale, le PRG portait cette proposition de 12 dimanches ouverts par an et voulait densifier les compensations salariales données à ceux amenés à travailler le dimanche. C'est ce que la loi va permettre : si elle est validée au Sénat, elle rendra obligatoire le fait qu'il y ait une compensation. Je suis assez satisfait que l'on puisse évoluer sur ce sujet. Néanmoins, je ne peux pas ne serait-ce que m'abstenir sur ce vœu et je serai amené à voter contre. Comme mes collègues l'ont dit, le principe même d'un référendum sur ce sujet ne me paraît pas du tout pertinent. Le débat a eu lieu au Conseil de Paris et continuera au Parlement, et je ne crois pas qu'un référendum d'initiative populaire soit indispensable, ni même utile. Au-delà, sur le fond, la proposition que je porte est différente de la vôtre, puisque vous êtes pour l'ouverture 52 dimanches par an. Ce n'est pas le sens de l'orientation prise par mon parti politique.

Je voterai donc également contre ce vœu.

### **Mme POLSKI**

Vous voulez nous refaire le match. Les choses ont pourtant été assez claires au dernier Conseil de Paris sur la question de la généralisation du travail dominical que vous souhaitez mettre en place dans Paris. Les choses ont été dites clairement. Vous essayez de repasser par ailleurs pour faire le buzz sur ce qui a déjà été dit !

Je voudrais revenir sur le principe. Votre vœu demande à la Maire de Paris de procéder à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces du dimanche en vous fondant sur les dispositions de l'article 72-1 alinéa 2 de la Constitution. Ces dispositions constitutionnelles sont précisées par une loi organique qui prévoit deux modalités :

- -soit l'assemblée délibérante locale peut soumettre à référendum tout projet de délibération tendant à résoudre une affaire de sa compétence, or, l'idée de soumettre aux Parisiens et Parisiennes la question du travail dominical à Paris ne rentre pas dans les attributions légales confiées à l'assemblée délibérante de la Ville de Paris ;
- -soit l'exécutif peut proposer à l'assemblée délibérante de soumettre par référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que cela ne rentre pas dans les attributions de la collectivité puisque c'est encore la loi qui détermine aujourd'hui les jours de repos pour les salariés, et précise dans quelles conditions les dérogations temporaires au repos dominical peuvent être accordées par le Maire. A Paris, cette décision est à ce jour prise par le Préfet. Nous verrons si les choses évoluent d'ici l'adoption définitive du projet de loi.

Je voulais vous répondre sur le fait que votre vœu demande quelque chose qui n'est pas légal.

### **Mme PETIT**

Les arguments ont été correctement exposés par la majorité municipale. Je n'ai que peu de choses à rajouter. La manière dont le débat est posé fait peu de cas du dialogue social, sujet qui est souvent revenu dans le cadre de ce premier round parlementaire. Au niveau de la mission d'information et d'évaluation, un débat a associé les groupes politiques. Il reviendra certainement au Conseil de Paris. Il n'est pas terminé au niveau parlementaire. Merci à mes collègues qui ont très bien exposé les arguments qui nous appellent à voter contre ce vœu.

Je passe au vote. J'avais oublié d'annoncer que Danièle POURTAUD avait donné pouvoir à Didier ANTONNELLI et Pascal CHERKI à Cédric GRUNENWALD.

## Vœu 2015 10

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	6 (UMP-UDI)	dont		pouvoirs
Contre :	22	dont	4	pouvoirs
Abstentions :		dont		pouvoir
Ne prennent pas part au vote :		dont		pouvoir

---

## - V14 2015 11

Vœu déposé par Monsieur Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe UMP et apparentés, relatif à l'extension des horaires d'ouverture du Parc Montsouris.

### M. FERTIER

Je vais essayer de conclure rapidement.

La présentation de ce vœu est le résultat de quatre constats :

- une frustration de la part des usagers du parc Montsouris qui aimeraient profiter de ce superbe parc plus tardivement ;
- une frustration des habitants du nord du parc qui, lorsque celui-ci est fermé, doivent le contourner pour rejoindre la station RER Cité Universitaire. L'ouverture du parc représente pour eux un gain de temps précieux lorsqu'ils veulent emprunter ce mode de transport.
- les gardiens du parc se heurtent régulièrement aux récriminations de ces mêmes habitants ou usagers du parc, qui se trouvent contraints de traverser rapidement le parc qui va fermer, ou d'en contourner les limites.
- le quatrième constat est pragmatique. L'ouverture d'un certain nombre d'autres parcs de Paris répond à des conditions très favorables, notamment le Parc des Buttes Chaumont et le Parc Monceau.

Fort de ces quatre constats, je vous demande d'étendre les ouvertures du parc Montsouris et de les simplifier, afin de tenter d'améliorer la vie des Parisiens. Je vous en remercie.

### Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

### M. LIEBAULT

Monsieur FERTIER, vous proposez d'ouvrir le parc Montsouris le matin à 7h00, en particulier pour permettre aux coureurs d'utiliser les travées le matin, et permettre également d'éviter le contournement du parc. Le 21 décembre, jour du solstice d'hiver, le soleil s'est levé à 8h41, ce qui signifie que les joggeurs auraient à courir plus d'une heure et demie dans la nuit, avec les dangers que cela implique ! Ce matin-même, le soleil s'est levé à 7h31.

Pour contourner le parc, il existe une autre solution : la passerelle, solution commune que nous avons soutenue.

L'extension des horaires des parcs et jardins n'est pas une priorité pour les habitants. Selon l'enquête de satisfaction auprès des usagers des parcs de la ville réalisée il y a 5 ans par l'institut BVA, 95 % des usagers sont satisfaits des horaires d'ouverture. Cette satisfaction est en augmentation de dix points par rapport à 2006. La réponse ne vient même pas lorsque l'on demande aux usagers quelles seraient les pistes d'amélioration. Prendre le risque d'un décalage avec les horaires de lever et de coucher du soleil pour un changement inutile n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, Paris compte 490 parcs et jardins municipaux, qui ouvrent quasiment tous entre 8h00 et 9h30. Vous citez les horaires du parc des Buttes-Chaumont dans le 19<sup>ème</sup>. Ce sont, avec le parc Monceau, les deux seuls sur 490 à ouvrir plus tôt et fermer plus tard.

Vous évoquez une nécessaire concertation avec le personnel. Or, le personnel s'est déjà exprimé par le biais des élections professionnelles et les organisations représentées n'y sont pas favorables, en tous cas pas sans embauches supplémentaires. Or, vous proposez par ailleurs de réduire le nombre d'agents municipaux à Paris : contradiction ! On peut déjà déplorer que des dizaines d'hectares de nouveaux jardins aient été ouverts sans que des embauches suffisantes ne les aient accompagnés.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce projet de vœu.

### **Mme MAUPAS**

Je remercie Nicolas LIEBAULT de son intervention. Je lui rappelle que l'extension de l'ouverture des parcs est dans le programme d'Anne HIDALGO. Je remercie donc l'opposition municipale de nous accompagner dans la mise en œuvre du programme d'Anne HIDALGO.

Cela pose effectivement un certain nombre de questions :

- en termes de personnel, de ressources humaines : un parc ne s'ouvre pas tout seul. Il faut quelqu'un qui l'ouvre le matin et le referme le soir. Il faut également des gens qui puissent effectuer le gardiennage.
- en termes de nettoyage : l'extension des horaires demanderait une extension du travail de nettoyage.
- en termes d'éclairage.

Sur la question de la faisabilité : des personnes habitent dans le jardin, aussi les choses ne peuvent-elles pas se faire de manière autoritaire. Cela demande une concertation, ce qui n'est pas neutre au niveau de l'embauche et des ressources humaines.

Votre vœu pose une question qui est déjà à l'étude par les services de la Ville. Ce n'est pas spécifiquement le cas de Montsouris, mais de tous les jardins parisiens. Une proposition est déjà à l'étude. Vous parlez des Buttes-Chaumont, qui ont un héritage ancien quant aux horaires.

Tous les jardins n'ont pas le même usage. Je ne mets pas en doute ce que vous dites, mais en tant que mairie, nous n'avons jamais été sollicités. Je n'ai jamais reçu une lettre de gens qui demandaient une extension des horaires, mais c'est quelque chose que nous allons étudier. Cela a un coût et nous devons voir si cela correspond à une vraie demande et si cela correspond à une amélioration des conditions d'utilisation des parcs.

La mise à l'étude est déjà engagée, aussi demander un vœu pour quelque chose qui est en train de se faire me semble inutile. Je dirais que c'est un peu décalé. De plus, il va y avoir la renégociation du règlement des parcs et jardins ; la réflexion est donc déjà inscrite dans cette perspective.

Votre vœu est intéressant mais arrive en retard par rapport à l'avance prise par la Ville de Paris.

**Mme BLAUEL**

Je n'irai pas concurrencer l'intervention de Nicolas LIEBAULT qui était parfaite.

Le groupe écologiste trouve votre vœu intéressant car il pose une question en termes d'espace public, que nous avons déjà pu soulever par le passé. D'autres capitales ouvrent les espaces verts la nuit. C'est intéressant que Paris avance sur ces questions. C'est dans le programme de la Maire de Paris.

Nous avons dans le 14<sup>ème</sup> le premier jardin ouvert 24h sur 24, place de la Garenne. Cela avait fait débat à l'époque et finalement, cela vit très bien. Cela pose la question du gardiennage sur des espaces jamais fermés. Finalement, cela ne pose pas plus de souci que cela. Les délinquants ne courent pas les rues du 14<sup>ème</sup> arrondissement, cela se passe plutôt bien.

L'argument historique sur le maintien de l'éclairage public dans le parc Montsouris me pose question. Aujourd'hui où l'on parle de bio diversité, ne devrait-on pas faire tomber cette question d'éclairage ?

Pour toutes ces raisons, nous trouvons votre vœu très intéressant, néanmoins des questions se posent en termes de méthode ou de personnel. Je ne pense pas que le vœu soit la bonne méthodologie par rapport à la concertation auprès des riverains. Je ne suis pas certaine que le parc Montsouris soit le meilleur lieu pour débiter ces expérimentations.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste s'abstiendra.

**Mme PETIT**

Nous avons déjà porté cette demande au Conseil de Paris, non seulement sur la mise à l'étude des horaires d'ouverture mais sur bien d'autres sujets. Le statut du Parc Montsouris par rapport aux Buttes Chaumont est à étudier. Le service de propreté est augmenté aux Buttes Chaumont quand il y a des pique-niques, ou le week-end. Il y a aussi des questions de concession. C'est un sujet plus global que nous avons porté au niveau de la Ville de Paris. Étudier l'extension des horaires des jardins fait partie de notre engagement mais pas seulement. Nous l'avons déjà demandé, nous continuerons à le porter, nous n'avons pas besoin d'un vœu pour cela. Nous en reparlerons au moment de l'adoption du nouveau règlement des parcs et jardins.

Nous espérons que dans ce document qui sera soumis à l'adoption et au vote du Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, nous aurons eu gain de cause.

L'extension des horaires n'est pas forcément souhaitée par tous les riverains, je tiens à le dire.

J'appelle à voter contre ce vœu. Nous verrons cela au moment de l'adoption du règlement intérieur.

Y a-t-il des prises de parole ?

Nous passons au vote.

---

#### **Vœu 2015 11**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 6 (UMP UDI) dont pouvoirs

Contre : 18 dont pouvoirs

Abstentions : 4 (EELV) dont pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : dont pouvoirs

Je vous remercie.

*La séance est levée à 00h16.*